

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CATHERINE CHAUVIN, présidente;
 M. ANTOINE MOREAU, commissaire;
 Mme JUDY GOLD, commissaire.

**AMÉNAGEMENT DU SITE CONTRECOEUR
DANS L'ARRONDISSEMENT
MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 4

COHABITATION DES ZONES RÉSIDENTIELLES ET INDUSTRIELLES

Séance tenue le 17 mai, 19 h
Église Saint-Justin
5055, rue Joffre
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 MAI 2007	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1

Cohabitation des zones résidentielles et industrielles

PRÉCISIONS DE LA VILLE DE MONTRÉAL.....	1
PRÉCISIONS DE LA SHDM.....	2

PÉRIODE DE QUESTIONS

FRANÇOISE PICARD	4
SYLVIE PELLETIER	11
BERNARD GAUVREAU.....	27
DENISE PAQUETTE	35
MARC LESSARD.....	44
ISABELLE DORAY	50
DENIS JEAN	62
NANCY BASTIEN.....	71
ISABELLE DORAY	79
YVES LEBLANC	80
PIERRE PAQUET.....	85
BERNARD CHARRON.....	92
YVES LEBLANC	97
JEAN GREFFE	108
ANDRÉ THIBODEAU.....	111
MICHELINE AUMAIS	116
FRÉDÉRIK GUAY.....	119
FRANÇOISE PICARD	125
DENISE PAQUETTE	129

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

5 Alors, bonsoir, Mesdames et Messieurs. Bienvenue à cette quatrième séance de la première partie de la consultation publique qui porte sur le projet d'aménagement du site Contrecoeur. Ce soir, on termine le bloc qui porte sur la cohabitation des zones résidentielles et industrielles. Il n'y aura pas de présentation ce soir, cette soirée est une continuité de la soirée d'hier. Mais avant d'ouvrir le registre et même avant d'appeler ceux qui s'étaient inscrits hier et qui n'ont pas pris la parole, je vais offrir de part et d'autre aux gens de l'arrondissement et de la SHDM ainsi que de la Ville d'apporter des précisions ou des réponses aux questions qui sont restées en suspens hier. Alors, je commencerais par madame Giroux.

MME MICHÈLE GIROUX:

15 Je pense que je l'ai déposé en catimini hier, le règlement sur le bruit dont je vous avais entretenu, le B3 et le B3.2, je l'ai remis à madame Espach, et j'avais également remis, mais de mémoire, je ne me rappelle pas, les emprises de la rue Des Ormeaux à la hauteur de Tiffin et à la hauteur de Thibodeau qui étaient variables. De mémoire, je n'ai pas le chiffre.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

20 C'est très bien. Monsieur Gagnon ?

M. LUC GAGNON:

25 Oui, Madame la présidente, une précision au schéma d'aménagement de la Communauté urbaine, de l'ex-Communauté urbaine de Montréal. Hier soir, une question a été posée eu égard à la possibilité qu'on puisse implanter un site d'enfouissement d'ordure, donc, un site d'élimination de déchets dans la carrière.

30 Je rappelle que le Plan d'urbanisme autant que le règlement de zonage ne permet pas cette activité-là. Le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal a une affectation «industrie lourde» sur ce secteur qui est la même affectation en fait que dans l'ensemble des secteurs industriels de l'est de Montréal et c'est une activité qui serait permise à l'intérieur d'une telle affectation.

35 Il faut comprendre que malgré cette possibilité théorique, Montréal a choisi dans son Plan d'urbanisme de ne pas donner suite à cette possibilité et donc d'interdire une telle activité sur le site de la carrière.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

40 Merci beaucoup. Du côté de la Société d'Habitation et de Développement ?

M. DANIEL GAUTHIER:

45

Madame la présidente, 5 points qu'on voudrait éclaircir. Je n'ai pas des réponses pour tous les points, mais j'en ai pour quelques-uns.

50

En ce qui concerne la circulation, on nous avait demandé hier de préciser les heures de pointe qu'on avait utilisées pour faire l'évaluation de l'augmentation de la circulation. Je vous rappelle que les heures de pointe qu'on a utilisées, c'est les heures de pointe qui nous ont été fournies par la Ville de Montréal et qui varient dépendant de la région où on se situe sur l'île, de l'endroit où se situe sur l'île.

55

Ça veut donc dire que dans l'endroit où on est, la Ville de Montréal nous dit, et c'est ce qu'on a utilisé pour la modélisation, en ce qui concerne les heures de pointe du matin, elles s'étendent de 7 heures 30 à 8 heures 30 le matin et en ce qui concerne les heures de pointe du soir, on parle de 16 heures 30 à 17 heures 30. Encore une fois, ce sont les heures de pointe qui sont évaluées en fonction des données du Service de circulation de la Ville de Montréal.

60

On nous avait également demandé de préciser le pourcentage d'augmentation de l'achalandage en fonction de la construction du projet dont on discute depuis quelques jours. Ce qu'on est capable de vous fournir, parce qu'on n'a pas eu les comptages de la situation existante, par contre pour chacune des intersections que vous nous avez demandé de préciser l'augmentation, on est capable de vous donner le nombre de véhicules total, en fait l'augmentation en nombre de véhicules et l'augmentation en nombre de véhicules par minute.

65

Donc, pour l'intersection Rondeau, on parle d'une augmentation de 150 véhicules, ce qui veut dire environ 2.5 véhicules par minute. Robitaille, on parle de 180 véhicules, ce qui veut dire 3 véhicules par minute. Rousseau, 140, 2.3 véhicules par minute et Eugène-Achard, 180, 3 véhicules par minute.

70

En ce qui concerne le plan de déboisement, on est en train de faire un relevé pour préciser et on va vous fournir de façon cartographique les endroits qui ont été déboisés.

75

On nous a également parlé de la poussière lors de la construction, lors des travaux. On peut vous dire qu'immédiatement compte tenu des travaux qui ont été réalisés, on a mis sur pied des mesures immédiates pour l'arrosage du site, je parle de l'arrosage du site au complet avec de l'eau pour s'assurer qu'il a les abats-poussière nécessaires pour éviter que, soit à cause des travaux, soit à cause des vents, la poussière augmente dans l'arrondissement ou dans le secteur.

80

Pour le bruit, on a passé des commandes à nos spécialistes pour arriver à faire l'évaluation qu'on peut dire la pire. On a dit qu'on prendrait des conditions météo les pires pour arriver à vous donner les informations concernant la propagation du bruit. On a également parlé des torches, on va préciser également les impacts sonores de ces équipements à proximité du site.

85

On nous a également parlé d'évaluer les conditions sonores en fonction des vents les plus défavorables. On nous a également parlé de préciser le bruit la nuit et nous a dit aussi de considérer

90

les alarmes de camions dans l'évaluation du bruit. C'est ce qu'on a passé comme commande à nos spécialistes.

95

En terme de vibration, on nous a demandé d'évaluer l'impact en fonction du niveau de confiance sur les îlots contours. C'est ce qu'on va faire, c'est-à-dire qu'on va évaluer dépendant du niveau de confiance, quels impacts, quelles distances ça pourrait représenter. Des calculs sont en train de se faire et encore une fois, on va vous fournir toutes ces informations-là par écrit pour permettre aux gens de rédiger leur mémoire avec l'ensemble de l'information nécessaire pour qu'ils puissent le faire. C'est tout.

100

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Merci, Monsieur Gauthier. J'aimerais peut-être vérifier qu'en ce qui concerne l'impact sonore, le matériel roulant va être considéré dans les simulations ?

105

M. DANIEL GAUTHIER:

Quand je vous ai parlé de camion, alarme de camion, je voulais dire quand les camions reculent avec le son, donc, on va considérer la circulation de camionnage, mais aussi le bruit occasionné par la marche arrière.

110

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Le matériel roulant.

115

M. DANIEL GAUTHIER:

Oui.

120

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

O.K. Merci beaucoup.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

125 Alors, sans plus tarder, j'inviterais à venir à la table des intervenants monsieur Bernard Charron et monsieur Réal Bergeron. Madame Françoise Picard et madame Sylvie Pelletier. Bonsoir, Mesdames. On va commencer par madame Picard.

MME FRANÇOISE PICARD:

130 J'intitulerais mes propos «L'espace pour les enfants». Ce n'est pas un propos, c'est une question, mais... On a prévu des logements à 2 ou 3 chambres pouvant accueillir des enfants. Où ces enfants qui demeurent dans des blocs à plusieurs étages pourront-ils jouer près de chez eux en toute sécurité comme pourront le faire ceux des unifamiliaux de tous genres ?

135 Est-ce que le bien-être et l'équilibre des enfants font aussi partie de la rentabilité recherchée ? L'aménagement d'un parc près de ces îlots accueillant des enfants ne serait-il pas nécessaire ? Ce parc pourrait aussi favoriser la rencontre d'enfants des divers types d'îlots. L'aire verte prévue est loin pour les petits jeux que j'appelle les petits jeux de chaque jour pour les jeunes enfants. En plus, ils doivent traverser la rue Contrecoeur qui sera très achalandée.

140 Y a-t-il une place réelle pour les enfants ? Une représentante de la Sécurité civile, je ne me souviens pas exactement de son nom, a fait le souhait que le taux d'espaces verts soit augmenté. Pourquoi pas un parc pour permettre cette augmentation d'espaces verts, mais au cœur du milieu de vie ?

145

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Alors, à la SHDM, au niveau de l'aménagement d'espaces de jeu pour les enfants ?

150 **M. DANIEL GAUTHIER:**

En fait, au niveau de l'aménagement des espaces de jeu pour enfants, on a prévu à l'intérieur de l'espace vert, j'avais présenté un plan la dernière fois où on a à l'intérieur du parc naturellement l'écran acoustique, le talus, qui est modulé à l'intérieur de l'espace et il y a aussi des aires de jeu qui sont prévues pour les enfants.

155

Encore une fois, le plan d'aménagement n'est pas définitif parce que comme on vous l'a dit, il reste à financer les travaux pour l'aménagement du parc, mais théoriquement ce qu'on a prévu à l'intérieur du parc, c'est des aires de jeu à l'abri, je vous dirais à l'abri du bruit et de la poussière qu'on va tenter de diminuer par les mesures de mitigation qui consistent en la construction d'un talus. Donc, théoriquement, l'ensemble des aires de jeu sont prévues à l'intérieur du parc, du parc et du parc projeté théoriquement qu'on va aménager dans l'arrondissement Anjou.

160

MME FRANÇOISE PICARD:

165

Ce n'est pas là ma question.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Ah. Pardon.

170

MME FRANÇOISE PICARD:

Ma question, c'est près des maisons pour les petits.

175

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Est-ce que l'implantation au sol des bâtiments dans les aires C, D et E, ben, C et D en fait, permettrait d'avoir, par exemple, des aires de jeu pour tout petits ?

180

M. DANIEL GAUTHIER:

Oui. Ce qu'on a prévu à l'intérieur des zones C et D, encore une fois, il y a des choses qui restent à préciser, on n'est pas dans l'aménagement précis ou détaillé, mais il est clair qu'il y a de l'espace libre à l'arrière puisque comme vous le savez, beaucoup de stationnements sont situés en souterrain, donc, il y a quelques stationnements au sol, mais il y a de l'espace à l'extérieur dans les flots qu'on crée par l'implantation des bâtiments qui peuvent servir d'aires végétalisées, d'aires de jeu, mais ça, c'est vraiment dans les cours. C'est comme une cour qui va servir aux personnes qui vont habiter ces résidences.

185

190

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

On ne parle pas d'aires de jeu privées, on parle d'aires de jeu publiques ?

M. DANIEL GAUTHIER:

195

Dans ce cas-ci, ce sera probablement si on parle de condos abordables, ce sera des condominiums qui vont être propriétaires de leur espace à eux, qui va être désigné pour les personnes qui vont se porter acquéreur de chacune de ces propriétés-là. Et quand on parle d'espaces publics, il est évident que les aires de jeu vont être situées à l'intérieur du parc.

200

MME FRANÇOISE PICARD:

Alors, pour les enfants qui ne seront pas dans des condos, ou autres, ils n'auront pas d'aires de jeu. Je pense que... moi je ne veux pas faire de discrimination, mais je pense qu'il y a des enfants qui ont bien besoin d'aires de jeu. J'ai travaillé en éducation, je sais ce que c'est. Alors, pour moi, c'est un besoin vital, ce n'est pas un luxe. C'est un besoin. Un coin de terrain où tu peux jouer avec des amis, rencontrer d'autres comme je l'indiquais qui sont d'autres milieux, pourquoi pas ?

205

210

On parle de clivage entre les différentes sociétés, mais je pense que si on veut l'éliminer, il faut commencer sur le terrain.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

215

Peut-être une question à l'Arrondissement. Au niveau de l'implantation des bâtiments, puis de leur typologie dans les aires C et D, est-ce que c'est un type d'aménagement qui est convivial et qui favorise...

M.ROBERT DENIS :

220

Le type d'aménagement, ça dépendra du projet qui sera présenté par la SHDM sauf qu'on peut voir à l'écran que dans C et D, plutôt dans D, les bâtiments ne peuvent pas occuper plus de 50% du terrain. Donc, il y a des espaces libres. Dans C, c'est 35% du terrain. Donc, encore plus d'espaces libres. Et on a des critères d'aménagement paysager qui encouragent le verdissement des espaces libres.

225

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

230

Donc, sans que ce soit des aires de jeu aménagées, il s'agit d'espaces libres qui peuvent être utilisés par les familles ?

M. LUC GAGNON:

235

Le règlement ne va pas aussi loin que ça, sauf que les équipements récréatifs sont autorisés dans les autres cours, c'est-à-dire ce qu'on appellerait les cours arrières.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

O.K.

240

MME FRANÇOISE PICARD:

Mais c'est du gazon, ce n'est pas des aires avec un peu de sable, des petits carrés de sable ou je ne sais pas quoi, n'importe quoi, mais...

245

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Est-ce qu'il va être permis...

250

M. ROBERT DENIS:

C'est des cours privées où les gens pourront mettre des carrés de sable, des balançoires s'ils veulent, mais les piscines sont interdites parce que justement, il n'y a pas de clôture. On veut

255 que ce soit des cours semi-publiques, c'est-à-dire que tous les bâtiments sur cet îlot, les gens vont pouvoir se promener à travers l'ensemble des espaces verts pour que ce ne soit pas seulement les propriétaires des rez-de-chaussée qui aient accès à la cour adjacente, que les gens des étages... en tout cas encourager le fait que les gens des étages pourraient accéder à l'ensemble du terrain.

Maintenant, si c'est vendu avec des conditions sur lesquelles seulement les gens du rez-de-chaussée y ont droit, ça, c'est hors de nos pouvoirs.

260 **MME FRANÇOISE PICARD:**

Mais si on parle des logements à prix abordable pour les gens qui sont dans le besoin, si on peut dire, est-ce qu'eux... ils n'auront pas des terrains privés. Qu'est-ce qu'ils vont avoir pour jouer?

265 **M. ROBERT DENIS:**

270 On parle de l'îlot C et D. Attendez juste un instant. Voyez-vous ici, ça va dépendre du projet comment il sera réalisé. Tout ce que je peux vous dire, c'est que les bâtiments dans C ne peuvent pas occuper plus de 35% du terrain. Donc, si le terrain a 100 pieds carrés, le bâtiment ne peut pas avoir plus de 35 pieds carrés. Donc, on a 65 pieds carrés de terrain disponible pour être aménagé selon les règles, à savoir que les carrés de sable, les balançoires, on ne les met pas...

MME FRANÇOISE PICARD:

275 Les stationnements aussi peut-être, non ?

M. ROBERT DENIS

280 Les stationnements...

MME FRANÇOISE PICARD:

Je ne veux pas être méchante, mais...

285 **M. ROBERT DENIS:**

Non, c'est une question légitime. Les stationnements, je peux vérifier, mais je crois que c'est 60% doit être à l'intérieur du bâtiment. Donc, c'est sûr qu'il va y en avoir quand même à l'extérieur.

MME FRANÇOISE PICARD:

290 Ça vient ronger 40%.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

295 Je sais que c'est difficile de voir ça sur les plans, mais ce que je comprends des plans qui sont proposés, c'est qu'on a des bâtiments de 3 étages qui sont répartis sur un terrain où est-ce que

les espaces libres ne sont pas clôturés. Alors, ça favorise effectivement la circulation piétonne entre les bâtiments entre autres par les enfants qui vont utiliser ces espaces-là comme des aires de jeu. Est-ce que j'ai bien compris ?

300 **M. ROBERT DENIS:**

Vous avez compris, mais madame a aussi bien compris à savoir que les stationnements, 60% doivent être à l'intérieur du bâtiment, donc, ce serait faux de prétendre que tout le terrain va être vert. Il va y avoir quand même... il pourra avoir au moins quand même une partie de ce terrain-là occupée par le stationnement, à savoir 40% de ce qui est exigé.

305

Par contre, nos normes minimales ont été abaissées. Mais ça, c'est le réglementaire. Le projet qui sera présenté devra satisfaire l'ensemble de la réglementation, l'ensemble des critères, mais le règlement, de la façon qu'il est écrit, ne peut pas vous garantir qu'il va y avoir un bac à sable et probablement que ce sera le parent qui devra acheter le bac à sable comme vous feriez chez vous. Ce n'est pas le règlement qui vient l'exiger.

310

MME FRANÇOISE PICARD:

315 Mais pour les appartements subventionnés...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

320 C'est la même chose pour tout le monde dans cette zone-là, Madame. Il n'y a pas de différence.

MME FRANÇOISE PICARD:

325 Mais les bacs à sable, ils ne seront pas capables de s'en acheter. C'est ça que je veux dire.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

330 C'est encore drôle.

MME FRANÇOISE PICARD:

Pardon ?

335 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Je ne suis pas sûre de ça.

MME FRANÇOISE PICARD:

340

Blen... J'en ai vu, moi, qui n'était pas capable de s'en acheter.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

345 Peut-être usagés, mais quand même. Votre deuxième question ?

MME FRANÇOISE PICARD:

350 La zone tampon, une fois rendue au sol, hier, on a expliqué que ce n'était pas nécessairement en ligne droite, puis j'en ai vu d'autres, puis c'est correct, mais il reste combien après si on veut l'utiliser comme place de plaisir ?

M. ROBERT DENIS:

355 Ce que je vous ai mis à l'écran, c'est un projet préliminaire d'aménagement du parc. Comme vous le voyez, c'est les contours qui sont ici, les contours de la bande tampon. Il y a plusieurs espaces qui ont été réservés pour les aires de jeu. Le pourcentage en fait qui va rester par rapport à la bande tampon, compte tenu qu'on va la moduler, ce ne sera pas un talus...

MME FRANÇOISE PICARD:

360 J'ai compris.

M. ROBERT DENIS:

365 Donc, ça veut dire que c'est utilisable aussi. Ce n'est pas uniquement une bande tampon de 6 mètres de haut inutilisable. Donc, on va y aller de façon dégradée pour faire en sorte que des paliers vont pouvoir être créés et être utilisés. Encore là, le plan d'aménagement est préliminaire, on n'est pas rendu aux détails de l'aménagement, mais on l'a fait pour s'assurer qu'on a suffisamment d'espaces pour pouvoir y implanter les aires de jeu suffisantes pour réussir à combler les besoins de la population qui va être installée à l'intérieur du projet.

MME FRANÇOISE PICARD:

Est-ce que je peux me permettre une réflexion personnelle ? Madame ?

375 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Oui. Pardon, excusez.

MME FRANÇOISE PICARD:

380 Ce n'est pas grave. Est-ce que je peux me permettre une réflexion personnelle ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

385 Pas vraiment.

MME FRANÇOISE PICARD:

Non ?

390

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Si vous la faites en question, peut-être.

395

MME FRANÇOISE PICARD:

Est-ce que dans des projets comme ceux-là, je ne comprends pas que... souvent, on nous répond que ce n'est pas finalisé, ce n'est pas précis, ce n'est pas ci, alors que dans d'autres projets où je suis allée récemment, tout est précis, les appartements, c'est précis, les terrassements, c'est précis, alors que là, souvent... peut-être que ma perception n'est pas bonne, mais ce n'est jamais précis... blen, c'est souvent pas précis.

400

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Je ne sais pas si je peux me permettre vraiment de répondre à ça très clairement, mais ce que je vous dirais de ce que je comprends, c'est qu'on est à une étape du projet où les grands paramètres sont déterminés, mais il reste de la place pour modifier certains éléments d'aménagement à un niveau plus détaillé. Ça, ça peut être perçu comme si on n'était pas prêt, mais aussi si tout était déterminé, il n'y aurait plus de place pour rien changer. Donc, ça nous donne un peu... ça a des avantages, mais ça a aussi peut-être l'inconvénient de donner l'impression que ce n'est pas final. Mais si c'était final, vous nous diriez : «Pourquoi est-ce qu'on est là ?»

405

410

MME FRANÇOISE PICARD:

Oui, c'est vrai. O.K., c'est bien. Merci.

415

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Merci à vous. Je vais appeler monsieur Bernard Gauvreau pendant que madame Sylvie Pelletier va poser ses... Je vous inviterais à poser vos deux questions l'une après l'autre. Je signale aussi pour l'ensemble des gens qui sont dans la salle que le registre est ouvert. Donc, ceux qui veulent s'inscrire peuvent le faire dès maintenant. La parole est à vous, Madame Pelletier.

420

MME SYLVIE PELLETIER:

Bonsoir. Moi j'aimerais revenir sur le muret envisagé dans la zone commerciale du côté est du site. Pourquoi à ce moment-là avec cette partie-là ne pas répondre aux normes mentionnées à l'article 53 du Règlement sur les carrières et sablières dans la Loi sur la qualité de l'environnement qui dit qu'au niveau esthétique, lorsque le terrain où se trouve une nouvelle carrière est recouvert

425

430

d'arbres, l'exploitant doit conserver intact une lisière d'arbres de 50 mètres de largeur entre l'aire d'exploitation et l'emprise de toute voie publique ? Hier, on parlait d'un muret qui serait comme une barrière sans plantation d'arbres.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Juste pour être sûre, vous avez dit «nouvelle carrière» ?

435

MME SYLVIE PELLETIER:

Bien, c'est que la Loi comme telle parle toujours d'une nouvelle carrière. Il n'y a rien qui nous mentionne les carrières existantes malheureusement.

440

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

C'est rare d'ailleurs les nouvelles carrières.

MME SYLVIE PELLETIER:

445

Oui, effectivement. Alors, on est dans un ...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

450

Mais c'est quand même une très bonne question. Si ç'a été mis dans le règlement, c'est parce que ça répond à un objectif d'aménagement. Dans quelle mesure est-ce qu'il est possible de s'inscrire dans l'objectif des dispositions qui sont prévues au règlement sur les sablières et carrières, qui prévoit qu'il y a un aménagement paysager en bordure des limites de propriété ?

MME SYLVIE PELLETIER:

455

Si vous me permettez aussi, il y a une autre petite note qui dit que dans le cas d'une nouvelle carrière, l'exploitant doit planter les arbres sur une largeur de 35 mètres entre l'aire d'exploitation et l'emprise de toute voie publique si jamais il n'y en avait pas, et ça, c'est à raison de 1 200 arbres par hectare.

460

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Ça fait un bon filtre, ça. On reconnaît quand même que la Société d'Habitation et de Développement n'est pas l'exploitant de la carrière. Donc, en principe...

465

MME SYLVIE PELLETIER:

470

Non ça, je le reconnais, mais comme c'est la SHDM et la Ville qui tendent de se rapprocher, je pense que ce serait le minimum à ce moment-là d'avoir justement pas juste le côté esthétique, mais c'est aussi un côté protection, et je me passais un petit commentaire en me disant, comme Montréal semble même prête à verdir des toits d'habitation, alors, je pense que cette mesure verdoyante, puis protectrice devrait être adoptée déjà au projet. Alors, c'est ma question.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

475

Est-ce que vous pouvez faire une mise au point par rapport à ça ?

M. DANIEL GAUTHIER:

480

En fait, il y a deux éléments. Dans un premier temps, l'aire d'exploitation de la carrière n'est pas située à la limite du site, donc, il y a une bande entre l'aire d'exploitation et notre limite de site qui pourrait être aménagée. D'autre part, ce qu'on essaie de faire avec la partie située entre le Boulevard Contrecoeur, ou la rue Contrecoeur, et la limite de notre terrain, avec le parc, avec la bande tampon à l'arrière des commerces, c'est de la verdure le plus possible pour justement d'une part tenter de minimiser les nuisances entre les deux fonctions et aussi de créer la bande tampon pour faire en sorte qu'on a un climat intéressant pour l'ensemble des personnes qui vont y demeurer. La plantation d'arbres va être maximisée sur cet espace-là.

485

490

Je n'ai pas la distance exacte entre l'aire d'exploitation et la limite de la zone résidentielle, on pourra la calculer, mais il y a quand même pas seulement le parc qui isole, il y a aussi quand même un espace qui est la propriété de Lafarge entre l'aire d'exploitation et les limites du terrain qui augmente l'espace entre l'aire d'exploitation et la zone résidentielle.

495

MME SYLVIE PELLETIER:

Si je peux me permettre, hier, vous nous parliez que d'un muret. «Muret» pour moi, c'est du béton. Alors là, vous me dites que maintenant, même du côté commercial, on penserait à avoir une plantation d'arbres ?

500

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Madame Pelletier, n'oubliez pas de vous adresser à moi.

505

MME SYLVIE PELLETIER:

Excusez-moi.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

510

Effectivement, je pense que l'objectif c'était d'indiquer, il me semble, hier qu'avant la construction des bâtiments commerciaux, il y aurait construction d'un écran qui comprendrait un muret ; est-ce que j'ai bien compris ?

515

M. DANIEL GAUTHIER:

520 Dans la partie commerciale, comme on l'a mentionné, compte tenu du fait qu'une bande, un talus de 6 mètres exige beaucoup d'espace au sol, si on veut conserver les règles de stationnement et d'occupation, dans la partie commerciale, vous avez raison, on parle plus d'un muret. Ça n'empêche pas qu'à l'intérieur de l'espace, il pourrait y avoir de la plantation. Ce ne sera pas forcément un muret bâti non planté, mais qu'il pourrait avoir de la plantation tout le long du muret pour faire en sorte qu'on élimine le plus possible les inconvénients. Il reste tout de même qu'entre les commerces et la zone résidentielle, vous comprenez que ça fait un espace qui permet justement de créer un tampon entre les activités de la carrière.

525 **MME SYLVIE PELLETIER:**

530 Si vous me permettez, je pense qu'avec un muret, il pourrait y avoir une problématique qui s'ajouterait : ce serait naturellement les graffitis. Alors, ce ne serait peut-être pas intéressant de se retrouver avec une vision de graffitis et même pour l'arrondissement, je pense que ça demanderait des budgets supplémentaires à longueur d'années.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

535 Je pense qu'on est sur le domaine privé ici. L'arrondissement ne serait pas impliqué là-dedans sauf s'ils faisaient un projet anti-graffitis sur propriétés publiques et privées. Est-ce que vous avez une deuxième question ?

MME SYLVIE PELLETIER:

540 Oui, j'aurais une deuxième question, naturellement. Toujours par rapport à la carrière, je me demandais : Est-ce que la SHDM et la Ville connaissent le plan d'exploitation des dirigeants de la carrière pour les années à venir ? Bon, on parlait peut-être d'entente avec Lafarge, alors, je me disais : Est-ce que Lafarge est intéressée à se voir limiter son espace d'exploitation ? Et est-ce qu'une entente a eu lieu effectivement ?

545 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

550 Donc, oui, je pense que c'est très intéressant d'arriver à cet aspect-là. On comprend que c'est peut-être de nature privée, mais quand même. Moi, j'ai cru comprendre en regardant les cartes qu'il y avait une partie de la carrière qui est à l'intérieur des limites de la Ville de Montréal, mais que l'adresse civique de Lafarge était dans Montréal-Est.

555 Nonobstant tout ça, la question de madame est très pertinente à savoir où en sont les ententes entre soit l'arrondissement, la Ville ou la SHDM avec Lafarge ?

M. DANIEL GAUTHIER:

560 Du côté de la SHDM, ce qu'on a mentionné... je veux juste rappeler peut-être des petits éléments qu'on a parlé hier que vous voyez à l'écran. Ce que l'on propose pour arriver à créer des vibrations inférieures au seuil de dommages cosmétiques aux bâtiments, en pointillé, c'est l'espace

où théoriquement la carrière Lafarge pourrait réaliser des exploitations. Vous pouvez remarquer qu'en blanc, c'est théoriquement un espace qui pourrait être exploité mais qui ne le serait pas suivant l'entente qu'on a proposée ou suivant ce qu'on propose comme conditions pour développer le site sans mesure de protection.

565

Je sais que l'équipe de monsieur Gagnon a eu des rencontres avec les gens de Lafarge, on n'était pas présents, mais je sais qu'il y a eu des rencontres concernant des pourparlers pour arriver à fixer une entente sur les limites de l'aire d'exploitation.

570 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Est-ce que vous avez des informations à nous donner, Monsieur Gagnon ?

M. LUC GAGNON:

575

Bien sûr. Je vous confirme effectivement, comme monsieur Gauthier l'a mentionné, il y a des échanges qui ont débuté entre la Ville et les représentants de la carrière Lafarge de façon à s'assurer que les conditions requises pour la mise en place du projet, si on veut parler de conditions gagnantes, des conditions donc qui ont été requises par monsieur Gauthier doivent être rencontrées.

580

Donc, on sait que la carrière va poursuivre l'exploitation de la partie ouest du site pour les 20 à 25 prochaines années selon le rythme actuel. Donc, on parle de la partie qui est à l'intérieur du cercle rouge, ou juste à sa bordure et évidemment pour que le projet puisse se faire selon les paramètres envisagés par le promoteur, il faut convenir d'une entente avec la carrière qui accepterait de limiter son exploitation aux territoires qu'on voit sur l'image.

585

Comme vous le mentionnez évidemment, la carrière est en exploitation du côté de Montréal-Est ; ce n'est pas un territoire qui est sous juridiction de la Ville de Montréal, on le comprend bien. Donc, la Ville n'a pas de pouvoir réglementaire eu égard à cette activité, il s'agit donc de négociation de gré à gré si on veut.

590

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

- Je m'excuse, je parlais à mon collègue. Parce que le permis d'exploitation est donné par la Ville de Montréal-Est ?

595

M. LUC GAGNON:

600

Non, c'est un permis - ça, c'est une autre question, une bonne question en fait - c'est un permis qui a été émis par la Communauté urbaine de Montréal il y a plusieurs années, c'est la CUM qui a émis ce permis-là. La carrière est en exploitation sur le territoire de Montréal-Est, donc évidemment, la Ville de Montréal n'a pas d'emprise réglementaire sur cette activité-là, elle ne peut pas la contraindre et c'est pour cette raison que la seule voie d'entente possible évidemment, c'est une entente de gré à gré entre la Ville et la carrière.

605 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Monsieur Moreau ?

610 **M. ANTOINE MOREAU:**

Quelles sont les conditions environnementales ? Est-ce que vous pouvez nous dire un peu quelles sont les conditions ou permis actuels, ce que vous en connaissez, notamment au chapitre des vibrations ? Parce que je pense que la question soulevée par madame s'adressait surtout à cet aspect-là ?

615 **M. LUC GAGNON:**

Ces informations-là pourraient nous être transmises par la représentante de la Direction de l'environnement qui était ici hier soir. Je ne sais pas si elle est ici encore ce soir ?

620 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Madame Boulet. Oui, est-ce que vous seriez assez gentil, Monsieur Gauvreau, pour lui laisser votre place ? Merci. - Vous pouvez vous asseoir là aussi si vous le souhaitez, vous ferez face à la salle, C'est à votre choix.

625 **MME DIANE BOULET:**

Je veux faire face à la présidente.

630 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

J'en suis très flattée.

635 **MME DIANE BOULET:**

Donc, bonsoir.

640 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Bonsoir.

645 **MME DIANE BOULET:**

À la Direction de l'environnement, en fait, nous, on n'est pas... on fait observer le règlement 90, qui est un règlement justement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal qui a été transféré à la CMM et que la CMM nous a redélégué le droit de l'appliquer jusqu'à ce qu'ils écrivent leurs propres règlements. Donc, c'est celui-là qui fait force de loi.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

650 C'est le règlement sur l'assainissement de l'atmosphère ?

MME DIANE BOULET :

655 De l'air. C'est le règlement relatif à l'assainissement de l'air. Donc, ce règlement, on le fait respecter sur tout le territoire de l'Île de Montréal, donc, que ce soit Montréal-Est ou Montréal ou partout, et c'est en vertu de ce règlement qu'il y a un permis qui a été émis. Par contre, ce n'est pas un permis d'exploitation en tant que tel. Donc, on n'a pas de juridiction pour leur dire comment exploiter la carrière, à quel endroit aller creuser ou... Donc ça, c'est laissé au libre-choix de l'entrepreneur.

660

Par contre, nous, on est là pour encadrer les mesures qui sont faites... c'est-à-dire l'exploitation comme telle.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

665

Donc, ça établit des normes par exemple ?

MME DIANE BOULET :

670 On établit des normes exactement. Donc, dans le permis que j'ai entre les mains, on a quand même certains minimums d'informations concernant les heures d'opération, concernant aussi la production. Comme cette carrière-là, on nous a dit qu'ils produisaient environ 1,5 à 2 millions de tonnes de pierre par année. Ils opèrent du 1^{er} avril au 30 novembre. Donc, il n'y a pas d'opération durant l'hiver.

675 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

De dynamitage ?

MME DIANE BOULET :

680

Non, zéro opération. Ils enlèvent l'électricité, l'usine est fermée durant l'hiver. Cette carrière, elle...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

685

Ça va vraiment avec les travaux routiers ?

MME DIANE BOULET :

690 Oui, exactement. La pierre sert principalement à ça, la réfection de routes. La Ville est un client et le ministère des Transports du Québec aussi. À part ça, l'exploitation doit se faire de 6 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir pour le trafic routier. Donc, les camions après 6 heures du

695

soir en théorie devraient moins circuler à moins d'urgence et sinon, l'usine en tant que telle qui est située au fond de la carrière, elle doit fermer ses opérations à 11 heures et ils continuent de faire juste un peu d'entretien jusqu'à 1 heure du matin. Donc, la période de répit devrait être en théorie de 1 heure à 6 heures du matin. Il ne devrait pas y avoir de...

700

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Est-ce que ces informations sont publiques ? Est-ce que la Commission peut demander le dépôt du permis ?

705

MME DIANE BOULET:

Je croirais que oui, parce que habituellement, on fonctionne avec la Loi de l'accès à l'information.

710

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

À ce moment-là, j'aimerais bien que ce soit rendu public si c'est possible.

MME DIANE BOULET:

Je vais vérifier auprès de ceux qui ont émis le permis, mais je ne pense pas qu'il y aura de problème.

715

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

J'imagine que ce permis comprend des normes de qualité de l'air à la limite de la propriété ?

720

MME DIANE BOULET:

Il n'y a pas de normes de qualité de l'air. Par contre, il y a des normes au niveau des équipements, au niveau des mesures de mitigation comme j'en ai un petit peu parlé hier. Donc, il doit y avoir des dépoussiéreurs en fonction, l'usine doit avoir de l'arrosage régulièrement, les convoyeurs sont couverts, donc, c'est un petit peu ce qui est stipulé là-dedans.

725

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Les sources d'émission.

730

MME DIANE BOULET:

Les sources d'émission, puis il y a aussi effectivement certaines contraintes au niveau du nombre de particules à respecter. C'est en fonction aussi des articles qui sont contenus dans le règlement. Donc, ici, je fais juste lire selon l'article 7.06, les quantités de particules échappées à l'atmosphère lors de la manutention... parce que c'est certain que quand il y a le chargement des camions, donc, les particules ne doivent pas être visibles à plus de 2 mètres. Donc, ce sont toutes des contraintes auxquelles est assujettie la carrière.

735

Donc, c'est vraiment en vertu de ce règlement que le permis a été émis.

740

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Monsieur Moreau ?

745

M. ANTOINE MOREAU:

Si je comprends bien, il n'y a rien sur les vibrations ?

MME DIANE BOULET:

750

Oui, pardon. Je m'excuse, je l'ai escamoté. Il y a quelque chose sur les vibrations parce qu'à l'époque quand le permis a été émis, on avait fait des recherches avec le ministère de l'Environnement du Québec, puis on a mis... En fait, ça, ce n'est pas sous la juridiction du 90 au niveau des vibrations et au niveau de la surpression d'air quand il y a un dynamitage, mais par

755 contre, on s'est entendu de bonne foi avec l'entrepreneur et ils ont accepté qu'on intègre ces mesures au permis.

Donc, oui, je vais vous lire ici. Les vibrations dans le sol sont limitées à des maximum de 5 millimètres par seconde et la surpression d'air lors de dynamitage, c'est mesuré en terme de 760 décibel, et ça ne doit pas être supérieur à 110 dB. Mais ça, c'est vraiment pas...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

765 À la limite de la propriété ?

MME DIANE BOULET:

C'est 110 dB aux résidences avoisinantes. Ça ne délimite pas nécessairement le périmètre. Mais c'est vraiment en vertu d'une entente qui a été prise avec la compagnie et non pas dans notre 770 règlement. C'est un petit peu d'extra qu'on a...

M. ANTOINE MOREAU:

775 Je n'ai pas compris, «distance avoisinante» ?

MME DIANE BOULET:

C'est marqué «aux résidences avoisinantes».

780 **M. ANTOINE MOREAU:**

Excusez.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

785 Est-ce qu'il est question de *Shell* aussi ?

MME DIANE BOULET:

790 Pardon ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

795 Parce que j'avais compris selon les études techniques déposées par le promoteur que l'entente sur les déplacements en terme de vitesse particulière s'appliquait aussi aux voisins industriels qui est *Shell* ?

MME DIANE BOULET:

800

Ça, c'est une bonne question. Ici, on précise «quartier résidentiel».

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

805

Merci. S'il est possible de déposer le permis qui a été émis par la CUM, j'imagine dans les années 70, puis amendé par la suite...

MME DIANE BOULET:

810

Celui-là, il a été émis le 29 novembre 1999.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

815

Ce serait intéressant de nous donner en même temps le lien sur le règlement 90 qu'on puisse le mettre sur le site puisqu'il doit y référer ?

MME DIANE BOULET:

Parfait. Je peux faire ça, j'imagine, demain ou...

820

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Tout à fait, avec toujours madame Stéphanie Espach.

MME DIANE BOULET:

825

Je vais aller la voir après.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

830

Est-ce que vous avez des informations additionnelles ?

MME DIANE BOULET:

Je ne sais pas, avez-vous des questions ?

835

M. ANTOINE MOREAU:

Si effectivement les résidences avoisinantes se rapprochent, selon votre compréhension de l'interprétation qu'on peut faire, qu'est-ce qui se passe à ce moment-là dans le cadre de cette entente ? Est-ce que vous avez une idée ?

840

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

D'après la lecture que vous nous avez faite, ce n'est pas spécifié ?

MME DIANE BOULET :

845

Il n'y a pas de spécificités au niveau de distance comme telle, donc...

M. ANTOINE MOREAU:

850

O.K.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

855

Est-ce que c'est votre service qui a toujours des... je ne sais pas comment ça s'appelle, des capteurs sismiques placés à plusieurs endroits pour suivre les effets du dynamitage ou si c'est l'opérateur de la carrière qui lui-même a placé des capteurs et fournit les mesures annuellement ou mensuellement ?

MME DIANE BOULET :

860

Selon ma compréhension, c'était les capteurs de Lafarge, bien, de la firme de dynamitage engagée par Lafarge et dont les rapports nous parviennent annuellement, parce que la section qui s'occupe du dynamitage à la Ville de Montréal ne relève pas de ma direction. Donc... mais je pourrais toujours m'informer auprès de la Direction des laboratoires pour savoir...

865

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Ce serait très apprécié.

870

MME DIANE BOULET :

Pour savoir s'ils en ont fait des mesures.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Oui, ce serait fort apprécié.

875

MME DIANE BOULET :

O.K.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

880

Est-ce que c'était votre première question, ça ?

MME SYLVIE PELLETIER:

885

J'aurais une sous-question par rapport à ça parce que là, on dit que c'est une question de bonne foi, l'entente qu'il pourrait y avoir.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

890 Non, ce n'est pas ça qui a été dit. Ce qui a été dit, c'est que la conclusion de cette entente ne relève pas des pouvoirs réglementaires de la CUM, mais d'une bonne foi entre les parties. Ce n'est pas pareil.

MME SYLVIE PELLETIER:

895 Oui, une bonne foi entre les parties.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

900 C'est une entente qui est au permis.

MME SYLVIE PELLETIER:

905 Maintenant, par rapport à l'entente au niveau de l'exploitation, de limiter l'exploitation comme telle, si je comprends bien, ça n'a pas été encore conclu. Dans le cas où ça ne l'est pas, s'il n'y a pas d'entente, qu'est-ce qu'on fait avec le projet à ce moment-là ? Parce que là dans le fond, Lafarge, son permis, il peut exploiter à vie. Il est dans son plein droit.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

910 Je pense que ça fait travailler les avocats, moi.

M. DANIEL GAUTHIER :

915 En fait, s'il n'y avait pas d'entente et que l'exploitation, l'aire d'exploitation n'était pas limitée, on reste en deçà des 20 millimètres par seconde, ce qui veut dire qu'on prendra les mesures nécessaires pour protéger les bâtiments des possibilités de dommages cosmétiques parce qu'on parle uniquement de dommages cosmétiques.

920 Le projet ne serait pas compromis si jamais il y avait des vibrations au-delà de 5 millimètres par seconde puisque les évaluations qu'on a faites font en sorte que théoriquement on ne devrait pas dépasser les 20 millimètres par seconde.

MME SYLVIE PELLETIER:

925 Donc, si je comprends bien, Madame la présidente, c'est qu'à ce moment-là comme c'est SHDM et la Ville qui en quelque part transgresserait les normes de distance minimale en s'approchant dangereusement si je peux dire, à ce moment-là, la Ville de Montréal, vous me dites qu'elle se porterait garante des dommages éventuels sur des futures habitations et que dans le fond, Lafarge, personne ne pourrait à ce moment-là avoir de recours envers eux ?

930 Je veux dire, ce n'est pas Lafarge qui serait en cause. Ce n'est pas Lafarge qui se rapproche des résidences, c'est les résidences qui s'approchent de Lafarge.

M. DANIEL GAUTHIER:

935 Ce que je viens de dire, c'est que si jamais on n'arrivait pas à une entente, la SHDM dans les conditions qu'elle va exiger au promoteur qui a été choisi, le promoteur devra immuniser les bâtiments pour s'assurer qu'il n'y a pas de dommages cosmétiques aux bâtiments. Donc, c'est dans l'entente de développement entre la SHDM et le promoteur que ces conditions-là vont être exigées.

940

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

 Je ne voudrais pas avoir l'air d'être... mais en fait, dans les conditions qui sont proposées pour la zone commerciale, il semble assez clair que l'absence de maçonnerie est un élément assez déterminant au niveau structure si on est dans la zone supérieure à 5 millimètres par seconde. Pour des documents en brique et bois, c'est difficile pas de maçonnerie.

945

M. DANIEL GAUTHIER:

950 On a un spécialiste ici qui a évalué les aménagements qui pourrait être fait au niveau des bâtiments et jusqu'à maintenant ce qu'on a comme réponse, c'est qu'il n'y a pas de problématique puisqu'on ne parle pas de dommages à la structure du bâtiment, on parle de dommages cosmétiques. Donc, il y aura des immunisations sur le bâtiment qui vont être faites.

955

 Sauf que ce que je vous dis encore une fois et je pense que ce qui est le plus important, et j'aimerais juste soulever un point, je pense, qu'on n'a peut-être pas mentionné, c'est que actuellement la SHDM avec le projet, de bonne foi, avec les gens de Lafarge tentent de négocier une limite à l'aire d'exploitation pour s'assurer que nous, de notre côté, on n'a pas à imposer des critères d'immunisation ou des mesures d'immunisation aux bâtiments. Il est évident qu'il faut comprendre que ces négociations qu'on a avec Lafarge vont améliorer également le contexte de vibration des résidences existantes.

960

 Donc, on se dit que nous, on travaille pour faire en sorte que notre projet soit capable de se mettre en place sans immunisation sur les bâtiments, mais vous comprendrez qu'à partir de ce moment-là, les négociations qui sont entreprises qui semblent quand même se faire de bonne foi de

965

part et d'autre vont aussi bénéficier à l'ensemble des gens. On va diminuer théoriquement les possibilités de vibration.

970 Je rappelle juste que si jamais ça ne se fait pas, ça veut donc dire que si on n'arrive pas à une entente et si la SHDM ne fait pas de bonne foi une négociation, ça veut dire que la carrière Lafarge a toute liberté d'approcher ses exploitations et vous comprendrez que ça a une conséquence pour toutes les résidences existantes encore plus que ce que vous vivez.

975 Donc, on se dit , on travaille ensemble pour faire un projet, je vous dirais, un projet mature, un projet intéressant pour les conditions futures et ça va bénéficier à l'ensemble des résidents. Puisque si on ne limite pas, si on n'arrive pas à une entente, si on ne fait pas de pression, il est sûr que Lafarge va être libre d'exploiter sur l'ensemble de son territoire et avec les conséquences qu'on évalue pour le projet qui vont assurément vous créer une problématique plus que ce que vous vivez.

MME SYLVIE PELLETIER:

980

Je le comprends très bien, Madame la présidente. Mais ce que je demandais, ma question dans le fond, c'est : Est-ce que la Ville est prête à se porter garante à ce moment-là d'amener les résidences à 130 mètres d'une carrière ? Jje suis sceptique.

985 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Peut-être qu'on pourra voir auprès de madame Boulet si c'est au niveau de votre service qu'on reçoit les plaintes relatives à l'opération de la carrière ?

990 **MME DIANE BOULET:**

Effectivement, oui. Habituellement quand il y a des problèmes d'opération dans la carrière, les gens appellent au Service d'environnement pour faire des plaintes. J'ai un sommaire ici des plaintes qu'on a répertoriées. Je peux vous dire que dans l'année 2006, je ne sais pas si c'est parce que... L'été 2006 a été particulier, il n'a pas fait tellement beau, il a plu beaucoup, donc on n'a eu aucune plainte peut-être à cause justement du lavage, de la poussière qui est restée au sol, tout ça, puis que les résidents restaient moins à l'extérieur dû au fait que l'été était moins beau, personne ne s'est plaint. Par contre en 2005, on a enregistré 4 plaintes . La nature des plaintes, il y en avait 3 pour les particules et... particules, on veut dire beaucoup de poussière, et une seule pour le dynamitage, on pense que c'est plutôt le bruit qui était dérangeant. Par contre en 2004, on avait enregistré 21 plaintes, 2 au niveau bruit et particules et 19 pour le dynamitage. Et en 2003, on avait 2 plaintes pour les particules. Donc, il semble y avoir en 2004 qui s'est passé quelque chose. Suite à ça, je sais que nous sommes intervenus, puis qu'on a vraiment collaboré étroitement avec la carrière pour essayer de mettre en place peut-être des meilleures mesures de mitigations, ou je ne sais pas, mais suite à ça en 2005, on s'est aperçu que le nombre de plaintes avait diminué beaucoup. Puis à date, cette année, on n'en a pas reçues.

1000

1005

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1010 Est-ce que vous savez quels sont les recours des citoyens qui auraient des dommages à leur propriété qui pourraient être attribués à l'exploitation de la carrière ?

MME DIANE BOULET :

1015 Ça, je ne suis malheureusement pas au courant, je ne sais pas. Nous, c'est beaucoup... on intervient au niveau environnement pour que la nuisance cesse, pour essayer que ça cesse le plus rapidement possible, mais au niveau de dommages, je ne pourrais pas vous renseigner là-dessus.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1020 Votre registre de plaintes remonte jusqu'à quelle année ?

MME DIANE BOULET :

1025 Présentement, j'ai jusqu'à 2003. Je ne sais pas si... on pourrait peut-être fouiller dans les dossiers papier pour voir parce que le système a été informatisé.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1030 Depuis 2003 ?

MME DIANE BOULET :

1035 Depuis 2003. Avant ça, il faudrait faire une recherche à la main pour les recenser. Ce serait plus compliqué.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente :

1040 C'est parce qu'il y a eu des séries de mesures qui ont été faites juste avant 2003, c'était un peu l'objet de ma question, mais je ne pense pas que ce soit nécessaire de faire des recherches exhaustives au niveau des archives.

MME DIANE BOULET :

1045 Parce que je n'ai pas ça. Puis il y a peut-être aussi le fait que l'exploitation se déplace dans la carrière et c'est peut-être ça. Peut-être qu'en 2004, ils étaient à un endroit qui était différent de 2005 et 2006, puis c'est pour ça qu'on n'a pas le même nombre de plaintes.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1050 Au niveau de l'arrondissement, des fois les gens ne savent pas nécessairement où acheminer leurs plaintes, est-ce que vous recevez des plaintes par rapport à l'exploitation de la carrière et comment les traitez-vous ?

MME MICHÈLE GIROUX:

1055 Elles sont automatiquement référées, quand elles rentrent chez nous, le groupe d'inspecteurs et d'inspectrices sont au courant qu'ils doivent transférer... on a une personne ressource à la direction de l'environnement qui reçoit ces plaintes-là et également auprès du ministère de l'Environnement. Donc, on réfère toujours à deux endroits de façon automatique.

1060 Concernant la question avant sur les dommages, si je peux me permettre, je pense que c'est plus une question de droit civil. Il faut à ce moment-là que le propriétaire de la maison qui a été endommagée intente un recours contre la carrière et prouve que c'est dû à telle telle telle raison, dynamitage, tel jour, telle date. Ça doit être assez compliqué.

1065 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Madame Gold ?

MME JUDY GOLD:

1070 Est-ce que vous tenez un registre des plaintes même si vous les référez à d'autres services ?

MME MICHÈLE GIROUX:

1075 Non. Non, parce que c'est souvent des demandes téléphoniques et on les achemine automatiquement. Ce n'est pas enregistré.

MME SYLVIE PELLETIER:

1080 Alors, si vous me permettez, je voudrais juste citer. Je trouvais que finalement dans le cadre d'aménagement 2001-2021, il y a des attentes gouvernementales au niveau provincial à l'égard de la Communauté métropolitaine de Montréal qui me semblent claires comme telles. On y mentionne que *«dans le cas des secteurs déjà construits ou qui ne sont pas encore développés, de prévoir et de maintenir des zones tampons de manière à éviter que de nouvelles sources présentant des risques ne s'implantent à proximité d'usages sensibles que sont le résidentiel, l'institutionnel et le récréatif et qu'à l'inverse, que ces usages sensibles ne se rapprochent pas des sources de contrainte.»* Alors, je pense qu'il faudrait peut-être s'interroger là-dessus, puis voir à ce qu'il y ait des règles claires pour avoir des zones tampons dignes de ce nom. Je vous laisse là-dessus.

1090

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1095 Merci beaucoup, Madame. Vous pouvez reprendre place, Monsieur Gauvreau. Vous serez sûrement rappelée, Madame Boulet. J'inviterais madame Denise Paquette à venir s'asseoir avec monsieur Gauveau si madame est dans la salle. Monsieur Gauvreau, vos deux questions ?

M. BERNARD GAUVREAU:

1100 Bonsoir. En fait, ma première question touchait justement la limitation d'exploitation suggérée. Donc, j'ai eu la majorité des réponses à ma première question, cependant, ça m'en amène une autre. Entre 5 millimètres/seconde et 20 millimètres/seconde, je me demandais, est-ce que c'est un calcul linéaire en terme d'intensité ?

1105 Et ma sous-question s'adresse peut-être plus à la Ville de Montréal. Est-ce que pour la Ville de Montréal ou la Communauté urbaine et pour la Sécurité civile, 20 millimètres par seconde, c'est un seuil qui est acceptable étant donné qu'on a souvent vu la norme de 5 millimètres/seconde comme seuil ? Donc, je ne sais pas s'ils se sont déjà prononcés ou s'ils comptent se prononcer sur ce seuil qui est celui du ministère en fait, je pense.

1110 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

 Qui est celui du ministère.

M. BERNARD GAUVREAU:

1115 Oui, c'est ça.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1120 Le 20 millimètres/seconde ?

M. BERNARD GAUVREAU:

 Je crois, mais je ne suis pas sûr.

1125 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

 Est-ce qu'il y a quelqu'un qui peut apporter des précisions par rapport à ça ?

M. DANIEL GAUTHIER:

1130

Peut-être... je ne suis pas un spécialiste là-dedans, mais de ce qu'on comprend, les seuils, c'est en bas de 5., entre 5 et 50, on parle de dommages cosmétiques et en haut de 50, on parle de dommages structuraux aux bâtiments. Les classes que vous voyez à l'écran ont été calculées en fonction du sol que l'on retrouve à proximité, c'est-à-dire dépendant de l'épaisseur des biens meubles, dépendant de l'épaisseur du roc, vous savez que c'est un secteur où il y a beaucoup de roc, donc la propagation des ondes se fait moins rapidement dans le roc que dans du sol meuble et donc, ils ont catégorisé, ils ont fait ces catégories en fonction particulièrement des conditions géophysiques qu'on retrouvait sur le site.

1135

1140

Je ne pense pas que ce soit... c'est vraiment adapté au site. C'est parce qu'on retrouve ces conditions-là dans le sol qui permet la propagation des ondes et c'est ça.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1145

Quand vous parlez du ministère, on parle de quoi ? Quel ministère ? Quel règlement ?

M. BERNARD GAUVREAU:

1150

Ce seuil de 20 millimètres/seconde au fond, qui le fixe et est-ce qu'il est réglementé ou si c'est une norme ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1155

Je pense qu'on a eu la réponse. La réponse qu'on a eue, c'est que c'est normé, mais on ne sait pas par qui...

M. BERNARD GAUVREAU:

1160

C'est ça.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1165

...c'est le 5-50-100. Mais ce serait intéressant de savoir c'est quelle norme gouvernementale. Ce que j'ai compris, c'est que le 5-20-50, c'est d'après les mesures qui ont été faites «*in situ*», donc, sur le site qui ont permis d'adapter ces normes-là aux conditions de la carrière Lafrange et de son pourtour. Donc, ce ne serait pas utilisé à Saint-Donat.

M. BERNARD GAUVREAU:

1170

O.K.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1175 À Saint-Donat, on prendra 5-50-100 jusqu'à temps qu'on établisse des conditions
spécifiques au site. Mais le 5-50-100, qui a établi ça ? Où on trouve ça ? C'est des normes du
gouvernement du Québec, mais c'est dans un règlement des normes ? C'est le règlement de quoi ?

M. DANIEL GAUTHIER:

1180 Je vais m'informer. De ce que j'ai compris encore une fois, je le répète, c'est des
dispositions... quand on examine la façon dont les bâtiments devraient être construits pour résister à
des vibrations, il y a certaines catégories de vibrations qui exigent des...

1185 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

C'est au Code du bâtiment ?

M. DANIEL GAUTHIER:

1190 Pardon ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1195 Est-ce que c'est au Code du bâtiment ? Votre spécialiste n'est pas là aujourd'hui ?

M. DANIEL GAUTHIER:

1200 Il y a un spécialiste ici en charpente qui peut peut-être nous dire...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Oui, en vous nommant d'abord, s'il vous plaît.

M. CHRISTIAN RENAUD:

1205 Christian Renaud. En fait, je ne suis pas un spécialiste moi non plus en vibrations, mais ce
que je sais, c'est qu'au Québec, il n'y a aucune réglementation concernant les vibrations sur les
bâtiments. Alors, les recommandations, ce que j'ai compris, qui ont été faites par la firme
Géophysique Sigma sur les seuils admissibles de vibrations sont basées sur des normes
1210 américaines entre autres et il y en a d'autres ailleurs dans le monde. Et c'est aussi basé sur
certaines connaissances générales du comportement des bâtiments lors des vibrations. Alors, c'est
tout ce que je sais, je ne suis pas un spécialiste dans le domaine.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1215

1220 Je sais que madame de la Sécurité civile a quitté la salle momentanément, mais dans sa présentation, elle a expliqué qu'une de leurs propositions était de respecter la norme CSA numéro je ne sais pas quoi par rapport aux secousses sismiques qui incluent à la fois des vibrations et des amplitudes. Est-ce que vous êtes capable de faire un lien avec les normes de vibrations qui sont utilisées, en fait les critères qui sont utilisés ici par la Ville de Montréal en ce qui concerne la carrière ?

MME VALÉRIE GAGNON:

1225 En terme de sécurité civile, on regarde les risques majeurs, donc, les séismes et non pas les nuisances disons plus quotidiennes ou domestiques. Donc, on n'est pas du tout dans cette sphère d'activités du tout. La norme qu'on a proposée, CSA, c'est une norme, en fait quand on regarde au niveau d'un séisme, il y a une question de structure, il y a une question de composantes internes. Ce qu'on a proposé, c'est de donner certaines normes au niveau de la structure du bâtiment qui a été intégré dans le projet, mais aussi de voir à l'intérieur des composantes, c'est-à-dire l'électricité, le gaz, tout ça, s'assurer que ces composantes sont sécurisées pour que quand il arrive un séisme, que justement la bâtisse des fois peut tenir debout, mais à l'intérieur les composantes peuvent bouger et causer autant de dommages sinon plus que, par exemple causer des feux et autres problématiques comme ça. Donc, en s'assurant que les composantes sont sécuritaires et que la bâtisse est sécuritaire. C'était notre point de vue quand on a proposé les...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1240 Mais il y a une composante vibration dans un séisme ?

MME VALÉRIE GAGNON:

Oui.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1245 Est-ce que vous en connaissez l'ordre de grandeur dans la norme CSA ?

MME VALÉRIE GAGNON:

1250 Un séisme provient, on ne peut pas dire que ça, c'est tolérable, ça, ce n'est pas tolérable. Un séisme est à l'échelle de Richter ou de Mercalli. On n'est pas du tout dans les mêmes catégories de vitesse particulière.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1255 De phénomène.

MME VALÉRIE GAGNON:

Non, pas du tout. Désolée.

1260

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Merci beaucoup. Je ne sais pas si ça apporte des éléments de réponse à votre question ?

1265

M. BERNARD GAUVREAU:

Oui, en partie, mais en fait, il y avait la deuxième partie de ma question. C'est de savoir, et je crois que la Ville en partie a répondu tout à l'heure, si effectivement il n'est pas possible de... ou ils n'arrivent pas à une entente pour limiter la zone d'exploitation, alors à ce moment-là l'arrondissement ou la Ville de Montréal va devoir se prononcer aussi à ce moment-là sur cette limite de 20 millimètres/seconde.

1270

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1275

Ce n'est pas ce que j'ai compris. Ce que j'ai compris, c'est qu'avec ces critères qui sont établis de façon empirique pour le site de la carrière, on va chercher à établir une entente avec Lafarge pour que ce soit respecté dans l'ensemble des zones habitées, mais que si ce n'est pas le cas, il faudra prévoir des méthodes de construction qui permettent de minimiser les impacts sur l'aspect cosmétique. Est-ce que j'ai bien compris ? Donc, on ne remettrait pas en question le 20 millimètres par seconde, mais plutôt... Votre deuxième question ? À moins qu'elle a déjà été répondu ?

1280

M. BERNARD GAUVREAU:

1285

Mais ma question, c'est juste de savoir : Est-ce que la Ville de Montréal est en accord avec ça ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1290

Oui, ça, on n'a pas mis le volet de...

M. BERNARD GAUVREAU:

1295

Quelle est la position de la Ville ?

MME MICHÈLE GIROUX:

1300 Monsieur Gagnon vous l'a expliqué, au niveau des négociations Ville et carrière Lafarge, il faut comprendre que l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ne fait pas partie de ces discussions. Un arrondissement de la Ville de Montréal n'a pas vraiment un pouvoir de négociation avec une ville défusionnée. Ça, c'est une première chose.

1305 Une deuxième chose, nous l'arrondissement, ce qui a été envoyé, ce qui a été voté par notre conseil d'arrondissement, c'est d'adopter un règlement en vertu de l'article 89 de même qu'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme sous deux conditions, je vous rappelle, que certains ajustements réglementaires et juridiques soient fait avec la Direction du contentieux, ça, c'est en cour, mais qui sont d'ordre mineur, il faut bien comprendre, et la deuxième était toujours la condition de l'arrondissement que l'étude de circulation soit validée afin que notre grille de rues soit aussi correcte. Il faut comprendre qu'on se base aussi sur cette grille de rues pour délimiter nos secteurs de zonage.

1310 Quand notre conseil d'arrondissement a demandé au conseil municipal de faire avancer cette procédure parallèle, on comprend que là l'arrondissement perd finalement le contrôle de ce qui va arriver en bout de ligne et ce sera le conseil municipal en définitive qui prendra la décision pour l'arrondissement.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1320 Je pense que votre spécialiste en matière d'ondes n'est pas là aujourd'hui, mais si j'ai bien compris le document déposé, en fait ces critères sont issus entre autres des mesures faites par la Ville et d'un modèle élaboré par la Ville. Est-ce que je me trompe ? 5-20-50, c'est entre autres basé sur des études, un cumul d'essais et de mesures réalisés notamment par la Ville. Donc, j'en concluais, moi, à la lecture des documents que la Ville était d'accord avec elle-même là-dessus. Est-ce que je me trompe ?

1325

M. DANIEL GAUTHIER:

1330 Non. En fait, le laboratoire de la Ville de Montréal était partie prenante de ces... comme vous dites exactement.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1335 Ça ne veut pas dire qu'ils ne pourraient pas les changer, mais ils sont partie prenante comme le dit monsieur Gauthier à l'établissement de ces critères.

M. BERNARD GAUVREAU:

Parfait. En fait tout à l'heure, ma question ne s'adressait pas à l'arrondissement, mais à la Ville, mais merci pour votre réponse pour l'arrondissement. Ma deuxième question est d'un ordre assez différent. Dans le contexte où les villes nord-américaines doivent faire un effort substantiel

1340 pour réduire l'émission de gaz à effet de serre, puis considérant l'adoption par la Ville de Montréal
d'une politique de développement durable, je me demandais : Est-ce qu'il a été considéré ou
envisagé des encouragements ou des incitatifs pour la réalisation de toits verts ?

1345 On parle ici de poussière, on parle de problèmes environnementaux. On sait que c'est un
terrain de la Ville de Montréal, c'est un des plus gros projets résidentiels en plus avec des espaces
commerciaux qui auront vraisemblablement des toits plats, on sait également que les coûts pour
l'aménagement des toits verts en construction neuve sont assez faciles à amortir maintenant, je me
demande : Est-ce qu'il y a eu des préoccupations en ce sens-là ?

1350 Je sais que l'arrondissement l'a mis comme recommandation dans son règlement, mais est-
ce que la SHDM est prête à aller un peu plus loin ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1355 On a eu quelques éléments d'informations là-dessus dans les séances précédentes, peut-
être qu'on peut en faire le résumé et en rajouter s'il y en a d'autres.

M. DANIEL GAUTHIER:

1360 En fait ce qu'on a mentionné, c'est qu'on avait indiqué ou localisé ou en fait, on avait exigé
lors de la construction du secteur C en particulier, on a identifié une partie du site qui devra, avant
qu'on débute les constructions, faire une analyse pour vérifier si ce n'était pas faisable d'introduire
les notions de bâtiments LEED, les notions de toit vert.

1365 J'ai également mentionné qu'actuellement, comme vous le savez, il y a une norme qui
devrait rentrer en vigueur en 2009 qui parle de *Quartier LEED* et donc, ce qu'on a déjà commencé à
faire suivant les prototypes que l'organisation est en train de mettre en place, c'est qu'on a déjà
commencé à regarder si on ne pouvait pas modifier certains éléments pour introduire à l'intérieur de
notre entente avec le développeur des critères qui vont encore une fois être applicables seulement
1370 en 2009, mais des critères pour faire en sorte que le quartier pourrait répondre à des considérations
LEED.

Également vous avez parlé des gaz à effet de serre. On a également réalisé un plan de
transport actif pour le projet dont on parle. Ça veut dire stationnement réservé pour *Communauto*,
1375 supports à bicyclettes, les espaces de marche les plus... les espaces de déplacements les plus
petits possibles entre les résidences et les commerces. Donc, on a tenté de maximiser tous ces
éléments-là.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1380 Madame Gold ?

MME JUDY GOLD:

1385

Dans la dernière version du projet, la piste cyclable fait le tour du parc et se dirige vers le nord pour rejoindre la piste cyclable d'Anjou si je ne me trompe pas. Dans le but de favoriser le transport actif, serait-il souhaitable de continuer la piste cyclable tout au long du Boulevard Contrecoeur pour rejoindre le secteur commercial et éventuellement peut-être la piste sur la rue Notre-Dame ?

1390

M. DANIEL GAUTHIER:

1395

En fait, je peux vous illustrer rapidement encore... Oui, ce qu'on a prévu, c'est que la piste cyclable, vous la voyez ici à l'intérieur du parc et elle se prolonge jusqu'à la zone commerciale et à l'intérieur naturellement de l'espace entre les bâtiments et la rue, on pourra continuer la piste cyclable pour accéder aux espaces commerciaux. Donc, elle est poursuivie dans le parc et elle se rend jusqu'à la zone commerciale.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1400

Mais après dans la zone commerciale, c'est un alignement zéro. Donc, la piste cyclable va mourir là ?

M. DANIEL GAUTHIER:

1405

Pardon ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1410

C'est un alignement zéro pour les bâtiments commerciaux au projet de règlement. Donc, il n'y aurait pas d'espace pour faire une piste cyclable en continuité du parc vers, par exemple, la promenade Bellerive ?

M. DANIEL GAUTHIER:

1415

J'aurais pu ramener la coupe... Mais même si l'alignement est zéro, il reste quand même qu'il y a une emprise de rue de vingt quelques mètres du Boulevard Contrecoeur. On est théoriquement, si je me souviens bien... Je peux juste pendant que... je vais vérifier la coupe de rue, mais de mémoire, il y avait de l'espace pour un trottoir et un espace cyclable. Je vérifie quand même pour être sûr.

1420

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Est-ce que ça complète vos questions ?

M. BERNARD GAUVREAU:

1425 Oui, merci.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1430 On va se permettre - merci à vous - d'appeler monsieur Marc Lessard qui va accompagner madame Paquette qui va nous présenter ses deux questions.

MME DENISE PAQUETTE:

1435 Bonsoir, Madame la présidente.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Bonsoir.

1440

MME DENISE PAQUETTE:

1445 Juste deux petites précisions concernant des questions qui viennent d'être posées. Concernant les plaintes en 2007, on mentionnait dans les statistiques qu'il n'y avait pas eu de plaintes à la Direction de l'environnement en 2007. Peut-être que les statistiques des dernières semaines n'avaient pas été mises à jour, mais j'ai fait personnellement une plainte et je connais au moins 3 personnes qui en ont faites principalement à cause des poussières et du bruit auxquels nous sommes exposés depuis la destruction de la végétation, que c'était vraiment notable la différence avant et après. Nous habituez à un certain niveau de poussière, c'est-à-dire une quantité
1450 de poussière, on y est habitué, mais la différence est vraiment notable.

1455 Et puis monsieur Gauthier mentionnait tantôt concernant la possibilité de plantation d'arbres sur la bande appartenant à la carrière qui est immédiatement adjacente au projet. Maintenant, est-ce que je comprends bien en disant que c'est vraiment conditionnel à une entente avec la carrière parce que ça appartient à la carrière, la zone blanche justement qu'on montrait tantôt qu'elle peut décider d'exploiter ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1460 Moi je n'ai pas compris que la carrière projetait de faire de l'aménagement à son pourtour. J'ai compris que monsieur Gauthier indiquait que la limite de la zone commerciale n'arrivait pas au trou de la carrière, mais qu'il restait encore de l'espace. Mais est-ce qu'il est possible de faire de l'aménagement paysager et est-ce que ça peut faire partie des ententes que vous essayez d'établir avec la carrière en ayant en tête des dispositions du règlement sur les carrières et sablières, nouvelles carrières et sablières ?
1465

M. DANIEL GAUTHIER:

1470 Je pense que comme on est en négociation comme on l'a mentionné, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas lors de ces négociations tenter pour des questions de bon voisinage demander dépendant naturellement des budgets ou de comment on s'organise au niveau budgétaire, mais je ne vois pas pourquoi comme c'est un espace qui sera inutilisé, il n'y aurait pas intérêt pour les deux parties de le végétaliser. Mais comme je vous le dis, c'est lors des négociations que l'on va tenter d'arriver à des ententes les plus logiques possibles pour tout le monde.

1475 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Est-ce que vous avez complété votre vérification ?

1480 **M. DANIEL GAUTHIER:**

Oui. Comme vous voyez à l'écran, on a prévu dans l'aménagement naturellement du côté commercial, un espace où on va pouvoir circuler à bicyclette. Donc, théoriquement, il y a l'espace de prévu à l'intérieur de la zone. Il s'agirait juste de vérifier par rapport à l'alignement des commerces, mais de ce que je vois sur la coupe, on avait prévu permettre l'implantation d'une piste cyclable.

1485

UNE PERSONNE DANS LA SALLE:

C'est dans le parc ça, je m'excuse.

1490

M. DANIEL GAUTHIER:

Vous avez raison. Vous avez raison. Pardon. Je vais le vérifier. Vous avez raison, c'est la bande rouge, donc, on est dans le parc. Je vais le vérifier pour la partie commerciale, je m'excuse.

1495

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1500 C'est correct. Mais je pense que c'est aussi ma compréhension qui n'est pas bonne. Quand on parle d'alignement zéro, j' imagine que le bâtiment va au trottoir, puis là on dit, ben, ça dépend de l'emprise. Alors, je pense que c'est un peu ça qu'on essaie de montrer ici.

M. DANIEL GAUTHIER:

1505 J'essayais de le vérifier rapidement, puis je n'ai pas voulu vous induire en erreur personne, puis on va s'organiser pour trouver la bonne réponse. On va prendre le temps pour le faire.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Madame Paquette ?

1510

MME DENISE PAQUETTE:

1515 Oui, juste la deuxième précision concernant justement l'entente possible avec la carrière. Depuis octobre 2004, nous et plusieurs citoyens avons demandé à maintes reprises si la carrière allait être contactée, avait été contactée, puis jusqu'à la mi-avril, on nous répondait non.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1520 Si la carrière allait être quoi ?

MME DENISE PAQUETTE:

1525 Si la carrière... si la Ville ou la SHDM avait contacté la carrière pour faire des ententes et puis on nous répondait non jusqu'à la mi-avril. Alors, est-ce que c'est exact que ça vient tout juste de commencer les pourparlers en vue d'une entente pour limiter l'exploitation de la carrière ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Je pense que ça s'adresse à la SHDM et à l'arrondissement ou à la Ville.

MME DENISE PAQUETTE:

1530 Oui.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1535 À la Ville ? Donc, à la Ville.

M. LUC GAGNON:

1540 Effectivement, ce sont des discussions qui viennent... qui ont commencé récemment.

MME DENISE PAQUETTE:

1545 Vu l'importance des enjeux, autant environnementaux que sur les constructions, sur les résidents, les nuisances aux résidents, je trouve que c'est très tardif. En tout cas... Un petit commentaire en passant, qui va de soi, je pense.

1550 Alors, je vais passer à ma première question. Dans l'avis du Centre de sécurité civile de la Ville de Montréal, c'est le document 2.3.3 concernant le projet déposé le 27 février 2006, dans leurs recommandations en page 11, le deuxième paragraphe, il est mentionné : «*Des problèmes environnementaux peuvent être engendrés par la carrière et être nuisant pour la population habitant le site Contrecoeur tel le bruit et la poussière. À cet effet, il serait souhaitable que la Direction de l'environnement de la Ville de Montréal soit consultée pour ce projet et qu'elle émette un avis à ce sujet.*»

1555 Comme je n'en ai pas vu dans la documentation, est-ce que cela a été fait ? Est-ce que la Direction de l'environnement a été consultée et a émis un avis à ce sujet ? Des nuisances justement toujours engendrées et possibles par la carrière pour les résidents ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1560

Est-ce que vous êtes en mesure de répondre à cette question, Madame Boulet ?

MME DIANE BOULET:

1565

Je peux dire que jusqu'à ce que j'aie un courriel de madame Giroux datant d'il y a deux semaines environ pour nous informer qu'il y avait de la consultation publique, on n'avait pas été mis au courant du projet et on ne nous a pas demandé notre avis.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1570

Merci.

MME DENISE PAQUETTE:

1575

Alors, juste un petit point. Je constate que les lacunes concernant soit le manque de disponibilité, le manque de disponibilité des études, le manque de sérieux et le manque de validation d'études, je trouve que ça compromet l'efficacité du processus de consultation parce que ce n'est pas le premier cas où on n'a pas les résultats d'études qui étaient supposées...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1580

On a quand même la présence de quelqu'un de la Division de l'environnement qui a été en mesure d'apporter beaucoup de réponses à nos questions.

MME DENISE PAQUETTE:

1585

Mais comme avis et recommandations...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1590

Je trouve ça important de le souligner.

MME DENISE PAQUETTE:

1595

Oui, la collaboration est très bonne, mais je comprends très bien que si ça ne leur a pas été demandé, ils ne pourraient pas faire plus. Ça, je suis bien d'accord.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Effectivement.

1600

MME DENISE PAQUETTE:

Ma deuxième question, c'est que, hier, quand l'expert de la Sécurité publique était présent, il a mentionné que les particules très fines étaient plus nocives pour la santé que les poussières et j'aurais aimé lui demander qu'en était-il des particules émises par la raffinerie, les émissions de la raffinerie qui sont plus ou moins subtiles parce qu'on en sent l'odeur très forte souvent, mais justement, les particules dont on ne se méfie pas, puis qu'on ne décèle pas, puis la raffinerie est voisine de la carrière, alors, ça s'enchaîne et puis...

1605

1610

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Je suis tellement contente que vous posiez cette question-là, ça va permettre de demander à madame Boulet si elle est en mesure de nous fournir un résumé de l'évolution de la qualité de l'air dans l'est de Montréal.

1615

MME DIANE BOULET:

Oui.

1620

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Ou des informations qui apportent les réponses à la question de madame Paquette.

1625

MME DIANE BOULET:

Oui. En fait, hier, j'ai mentionné qu'on voulait installer une station d'échantillonnage à proximité. J'ai pris des informations à ce sujet-là. Donc, cette station d'échantillonnage, le site avait été choisi en fonction de l'incidence des maladies respiratoires et pourquoi ç'a été établi... Bon, cette étude va être menée conjointement avec la Direction de la Santé publique. Ça va être un projet qui va être mené sur 2 ans et le site a été choisi parce que la Santé publique a déterminé selon les statistiques et le bassin de population qu'ici, c'était peut-être un secteur où les maladies respiratoires pouvaient être un peu plus élevées.

1630

Par contre, nous, au niveau de la qualité de l'air, on trouvait que dans le secteur ici, la qualité de l'air était relativement bonne compte tenu du fait que les vents dominant en majorité du temps poussent les polluants dans la direction de Montréal-Est et non pas l'inverse. Par contre, c'est un fait que pendant peut-être 40% de l'année, les vents tournent, sont de l'autre direction, puis...

1635

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1640

Ce n'est pas surtout l'hiver ?

MME DIANE BOULET:

1645 En fait, j'ai les roses-des-vents si vous me permettez, je vais les sortir pour être plus juste. J'ai fait faire en fonction des saisons. Donc, si on regarde, le pire temps en fait, c'est au printemps où c'est 50/50, donc, à ce temps ici et plus au mois de mars quand le temps... il y a des grosses inversions de température.

1650 Donc, au printemps, on se retrouve avec la situation où les vents sont 50/50. En été, c'est 64% du sud-ouest, la différence évidemment. En automne, encore une fois, c'est 61% et en hiver, c'est 58%. Donc, la période la plus problématique, c'est au printemps, puis on est dedans, puis on le voit aussi avec les problèmes de poussière, et tout ça, qu'on rencontre.

1655 Et c'est certain qu'à ce moment-ci, on est susceptible de retrouver quelques-uns des polluants qu'on va mesurer au niveau des raffineries. Par contre, dépendant des distances qui voyagent, il va y avoir des effets de dilution et ces polluants vont être moins concentré si on veut dépendant de l'endroit où on se trouve.

1660 C'est une des raisons aussi pourquoi on veut installer une station d'échantillonnage à proximité. Ce n'est pas nécessairement pour mesurer l'impact de la carrière par contre, je veux bien que les gens comprennent ça, ça ne servira pas à ça principalement, mais c'est en fait pour mesurer les principaux polluants qui sont des irritants respiratoires reconnus. Donc, ce seront les PM 10, les particules en suspension qui sont de gros diamètre comme le docteur Drouin en a parlé hier, les particules fines, les particules de 2.5 micromètres qui sont plus susceptibles d'atteindre les voies respiratoires. On mesurera aussi le SO₂, les NO_x et les métaux.

1670 C'est certains que les résultats qu'on va mesurer ici vont être comparés avec la station d'échantillonnage de Saint-Jean-Baptiste, Boulevard Saint-Jean-Baptiste, qui elle est directement sur le panache des raffineries ainsi que les mesures qu'on fait au Jardin Botanique parce qu'on sait qu'en période de vents forts lorsque les vents soufflent du nord ou du nord-est, il y a certains polluants des raffineries qui sont mesurés au Jardin Botanique aussi. Plus faiblement, la dilution est vraiment énorme, donc, ils sont souvent à l'état de trace, mais ici, ça va nous donner un bon comparatif. Malheureusement, je n'ai pas vraiment de résultats pour avancer plus que ça dans le dossier.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1680 Les polluants atmosphériques, madame Paquette parlait les poussières qui sont émises par les usines de l'est de Montréal. Moi, j'étais sous l'impression que c'était surtout des polluants gazeux, puis que les poussières venaient du transport routier ; est-ce que je me trompe ?

MME DIANE BOULET:

1685 Vous avez en partie raison. En fait, il y a trois principales sources de particules fines sur le territoire de Montréal, puis dépendant où on se trouve, on va trouver... En fait, les trois sources principales, je vais vous les nommer : c'est le transport, les industries ainsi que le chauffage au

bois. Et dépendant d'où on se trouve, on va avoir des concentrations d'un polluant dû à une certaine source plus qu'à une autre.

1690

Donc, si on se retrouve à côté de l'échangeur Décarie, c'est, bien évidemment, la source principale va être le transport ; si on se retrouve dans un quartier résidentiel où ça chauffe au bois, ça va être les poêles à bois la source et dans un secteur où il a beaucoup d'industries, ça va être probablement les industries. Par contre, à Montréal-Est, ils ont fait beaucoup d'efforts pour mettre des épurateurs parce que dû au fait que le volet Contrôle des rejets industriels émet des permis et effectue un suivi, les industries sont de mieux en mieux contrôlées et on pourrait dire que dans un secteur comme ici, ce serait probablement 50/50, donc, les particules fines ne seraient pas entièrement dues à la présence des usines, mais bien au transport, au fait qu'il y a un côtoiement entre le transport qui est quand même assez élevé si on parle de camions et de camions de livraison, peu importe, ainsi que...

1695

1700

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Ça explique un peu la localisation de cette station, celle de Saint-Jean-Baptiste, ce serait du bord de 100% des usines, celle à côté de l'autoroute 25, ce serait 100% circulation, puis ici 50/50 ?

1705

MME DIANE BOULET:

Ici, ce serait vraiment quartier résidentiel, donc, ça nous donnerait la mesure de ce qu'est un quartier résidentiel, puis ici, vous n'avez pas été identifié ayant une problématique locale de chauffage au bois. Donc, ce serait vraiment pour identifier le secteur résidentiel. Par contre, c'est ça, au niveau des industries, encore là, je ne voudrais pas dire qu'ils sont 100% responsables des particules fines qu'on retrouve à Montréal-Est encore parce que comme je vous dis, il y a du transport associé autour des industries, puis considérant les efforts qu'ils ont fait, mais au niveau des polluants gazeux, c'est 100% les industries qui sont la source.

1710

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1715

Bien, le transport aussi ?

MME DIANE BOULET:

1720

Le transport aussi, c'est vrai, au niveau des NO_x et des SO₂. Donc, c'est ça, il faut rejeter la faute...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1725

Est-ce que ça donne des éléments d'informations à votre question ?

MME DENISE PAQUETTE:

1730

Oui, merci beaucoup. Aussi j'aurais aimé peut-être si l'expert de la Santé publique avait été là aussi pour compléter les informations de madame. J'aurais aimé être éclairée sur une recherche que j'ai déjà vue qui date de quelques années, peut-être qu'il aurait pu se la remémorer,

1735 mentionnant justement l'effet cumulatif, madame parlait un petit peu... l'effet cumulatif que représente dans ce secteur-là les émanations de raffineries, les industries lourdes environnantes, les poussières de la carrière et du transport aussi, puis la circulation quand même abondante sur l'artère de la rue Sherbrooke. Puis dans cette étude, on mentionnait que l'effet cumulatif de toutes ces causes était beaucoup plus préoccupant pour la santé que chacun des facteurs séparément. Alors, c'est juste ça que j'aurais aimé savoir... je ne sais pas si au niveau de la Santé publique...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1740 Ils ont indiqué hier qu'ils ne pouvaient pas revenir aujourd'hui. Je pense que de façon générale, il est connu quand même qu'un cumul de facteurs qui peuvent être négatifs sur la santé, ce n'est pas nécessairement linéaire, ça peut même être explosif, mais madame Boulet peut peut-être vous expliquer que suite à la venue de la Communauté urbaine et de sa réglementation, elle nous l'a dit d'ailleurs, il y a beaucoup d'efforts qui ont été faits dans l'est de Montréal et je pense que
1745 les impacts des polluants atmosphériques issus des procédés industriels dans l'est au niveau sociosanitaire ont été plus visibles à l'est de Montréal-Est qu'à l'ouest. Mais ça, on pourrait vérifier avec la Santé publique. Mais c'était le cas, en tout cas, au niveau des indices de qualité de l'air. La qualité de l'air était moins bonne à l'est qu'à l'ouest à cause des vents dominants. Est-ce que je me
1750 trompe, Madame Boulet ?

MME DIANE BOULET:

Non, c'est exact.

1755 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Est-ce que ça s'est beaucoup amélioré ? J'avais l'impression que la situation s'était améliorée au niveau de l'industrie, mais qu'au niveau du transport, puis des périodes d'ozone durant l'été à cause de pics de chaleur, ça, ça s'était un petit peu détérioré. Est-ce que c'est ce qu'on
1760 observe dans votre réseau suivi de qualité de l'air ?

MME DIANE BOULET:

1765 Oui, c'est un peu ce qu'on observe effectivement, mais il faut dire aussi que les journées... la bonne ou mauvaise qualité de l'air est beaucoup reliée avec la météo. Donc, quand il fait très chaud, qu'il y a beaucoup de soleil, effectivement on va noter une dégradation de l'air plus rapide que durant un été où on aurait des températures qui seraient plus modérées si je peux m'exprimer ainsi. Et s'il pleut... puis s'il pleut souvent, la pluie va laver l'atmosphère ce qui va permettre une meilleure qualité de l'air, puis on va connaître moins d'épisodes de smog à ce moment-là. Donc, il y
1770 a quand même plusieurs facteurs qu'on doit tenir en compte, puis c'est un petit peu délicat de généraliser ou de vouloir tirer des conclusions.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1775 Avez-vous une autre question, Madame Paquette ?

MME DENISE PAQUETTE:

1780 Peut-être juste complémentaire. Ça me rappelle la mention de madame de la Sécurité civile
qui mentionnait que justement leur étude du site Contrecoeur au moment où il y avait la végétation,
c'était vert au niveau de chaleur, la canicule, puis du réchauffement de la planète, c'est de plus en
plus d'actualité, qu'à cette époque-là, c'était vert alors que quand ça va être occupé, c'est sûr, par
près de 5 000 habitants avec toutes les constructions, l'asphalte, tout ça, je pense que les données
auraient changé s'ils avaient eu à étudier le même site une fois construit.

1785

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1790 Je pense que madame peut apporter des précisions parce qu'elle est dans la salle, mais elle
a tenu compte effectivement de la minéralisation du site dans la formulation de recommandations
spécifiques et je pense aussi que le projet de règlement prévoit contrairement... Monsieur Denis ?
Monsieur Denis ? Je pense que le projet de règlement prévoit des dispositions spécifiques pour le
verdissement des aires libres. Donc, pouvez-vous être plus spécifique, madame Paquette se
questionnait sur les îlots de chaleur et je pense que le projet de règlement permet de répondre à
cette préoccupation ?

1795

M. ROBERT DENIS:

1800 Alors, sous forme de critère, le verdissement des espaces libres est prévu et pour les toits
verts, on aurait aimé pouvoir l'obliger, mais de l'avis de notre contentieux, contentieux de la Ville qui
soutient aussi les arrondissements, ce n'est pas possible pour l'instant de l'exiger. Par contre, on
peut le mettre dans nos critères et on vient préciser comme quoi les toits verts sont encouragés
notamment dans les secteurs B-1, C, D, E et G.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1805

Mais pour ce qui est des aménagements au sol, il me semble qu'il y avait une volonté d'avoir
dans les aires de stationnement, d'avoir quand même plantation d'arbres, de... il y avait le... je ne
me souviens plus à quoi ça faisait référence.

M. ROBERT DENIS:

1810 Il y a différents critères par rapport à l'aménagement paysager. Entre autres dans les
stationnements, on demande d'avoir différents terre-pleins avec du gazon, des arbres aussi plantés
qui peuvent permettre quand même de circuler. L'encadrement aussi du parc, le C-1 qu'on parle, la
promenade, qu'on encourage la plantation d'arbres, disons colonnaires qui poussent en longueur.

1815

Comme vous savez, il y a des arbres qui sont exigés à tous les 5 mètres linéaires ; il y a des
arbres qui sont exigés à tous les 30 mètres carrés, soit 150 dans certains secteurs ou 200 mètres
carrés non construits incluant cette fois le stationnement. Et par critère, on demande que les

1820 espaces libres dans certains secteurs, notamment C, D, E, aient un caractère semi-public, donc, pas de clôture, verdissement. Alors, c'est vers ça qu'on s'est dirigé.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1825 Merci beaucoup, Madame. Alors, vous pouvez revenir, Monsieur Lessard. J'appellerais madame Isabelle Doray à venir à côté de monsieur Lessard. Alors, Monsieur Lessard, avez-vous deux questions ?

M. MARC LESSARD:

1830

Bonsoir, Madame la présidente. Marc Lessard du Collectif en environnement Mercier-Est.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1835

Bonsoir.

M. MARC LESSARD:

1840 Je demeure sur la rue Contrecoeur, en fait, coin Contrecoeur et Sainte-Claire, un petit peu au sud de Sherbrooke. J'aimerais revenir sur, en fait, trois choses que je vais tout mélanger ensemble : les terrains contaminés, les espaces verts, puis la qualité de l'air.

1845 D'entrée de jeu, j'aimerais savoir à quoi doit-on la contamination de ces terrains ? Hier, on a parlé d'un historique de l'usage du terrain mais, bon, on n'est pas entré dans les détails, mais à quoi doit-on... Il y a un dépotoir qui est existant, on nous a dit ça hier, qu'il y a déjà eu un dépotoir sur ce site-là. Non ? Ah, j'avais entendu «dépotoir»... dépôt à neige, je le savais, mais... Donc, historiquement, c'est dû à quel type d'activités la contamination qui est là ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1850

Monsieur Marcotte va apporter des réponses.

M. CLAUDE MARCOTTE:

1855 Bonsoir. Le terme dépotoir n'est pas exact; c'est une zone de remblayage, c'était probablement un point bas du terrain, et comme on le voit fréquemment dans plusieurs régions, les gens en profitent pour venir étaler des remblais et la composition de ces remblais étaient...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

1860

Monsieur Marcotte, je vous inviterais à être plus spécifique par zone au niveau de la contamination des terrains. D'ailleurs, c'est comme ça que les études de caractérisation ont été réalisées, ça va être plus facile à comprendre.

M. CLAUDE MARCOTTE:

1865

Oui. D'accord. Alors, lorsqu'on parle du secteur nord où il va y avoir les résidences isolées, les unifamiliales, alors, c'est essentiellement dans ce secteur que les remblais les plus importants ont été mis en place dans les années 70 essentiellement. On retrouve jusqu'à environ 3 mètres maximum de remblais qui ont été déposés sur le terrain naturel à l'époque et la composition de ces remblais est essentiellement des matériaux secs, donc, des débris de démolition, principalement du

1870

béton, de la brique, du pavé uni, un peu de bois, mais je vous dirais que les trois premiers matériaux que je vous ai décrits composent à peu près 90% des matériaux qui peuvent être mêlés avec du sol, de la terre, ainsi que d'autres petits débris.

1875

Alors, ça fait un mélange. On peut retrouver à certains endroits des poches où on retrouve essentiellement 100% de béton, de fragments de béton qui peuvent atteindre un mètre alors qu'à la faveur des différents voyages de camions qui ont été transportés sur le site et puis qu'il y a probablement un bulldozer qui a nivelé ça, on peut retrouver des horizons de sol mêlés avec des horizons où il y a beaucoup plus de béton ou de la brique.

1880

Quand on fait l'analyse de ça, on fait l'analyse chimique, les contaminants qu'on retrouve associés à ces matériaux, on appelle ça des HAP, des hydrocarbures aromatiques polycycliques, et c'est une famille de contaminants qu'on peut retrouver aussi bien lorsque vous faites votre barbecue et que la graisse brûle, ben, vous mangez des HAP entre autres. La combustion du bois, on parlait des poêles à bois, ça émet des HAP. Alors, essentiellement, la contamination qu'on retrouve, c'est des HAP. On retrouve un petit peu de métaux très localement.

1885

Maintenant, le deuxième type de source potentielle de contamination, c'est le fameux pipeline de *BP Canada* à l'époque et de *Petro-Canada* qui a été désaffecté dans les années 80. Le pipeline longeait les résidences de la rue Jacques-Porlier, je pense, qui est la dernière à l'ouest et bifurquait vers l'est pour s'en aller vers Anjou. Comme je l'avais dit lundi soir, il y a eu de la décontamination qui a été faite parce que le pipeline avait coulé dans la région du coude où le pipeline bifurquait, donc, à partir du moment où il quittait les propriétés, lorsqu'il était adossé aux propriétés, lorsqu'il bifurquait vers l'est.

1895

Nous, on s'est attaché à vraiment vérifier si le travail avait été bien fait par *Petro-Canada* au début des années 90, si toute la contamination en produits pétroliers avait été enlevée. On a retrouvé uniquement une petite enclave très limitée qu'on a pu déterminer, encercler complètement à l'aide de sondage qui est située peut-être à environ 80 mètres des limites de propriétés à l'intérieur du terrain Contrecoeur. Donc, c'est vraiment un impact très limité.

1900

Pour le reste du corridor du pipeline, on retrouve essentiellement le même type de remblai, mais avec beaucoup moins de béton ou de débris, mais c'est un remblai hétérogène avec des débris de construction divers et on retrouve encore ces fameux HAP. Donc, essentiellement, je vous dirais que 90% de la contamination qu'on retrouve dans les deux premiers secteurs que je viens de décrire, ce sont ces HAP.

1905

1910

Le troisième secteur où il y a de la contamination, c'est l'ancien dépôt de neiges usées opéré par la Ville de Montréal de façon sporadique dans les années 80 qui est situé le long de la carrière, donc, à l'est du prolongement du Boulevard Contrecoeur. Là ce qui arrive, c'est le phénomène de l'accumulation des neiges usées qui ramassent évidemment les souillures des rues, les poussières de rue, tout ça, quand ça fond, ça se dépose sur le terrain. Là, on va retrouver une contamination qui est reliée surtout à des fragments d'asphalte. On va retrouver encore des HAP, puis on va retrouver des hydrocarbures pétroliers, mais qui sont reliés à de l'asphalte. De l'asphalte, c'est un produit pétrolier très lourd. Donc, essentiellement, c'est ça. On va retrouver un peu de métaux aussi, mais pas de façon extensive. Je vous dirais que c'est les hydrocarbures pétroliers et les HAP.

1915

1920

Finalement, le secteur central qui n'a jamais été l'hôte d'activités industrielles ou d'activités à risque, qui était des anciennes terres agricoles, ce qu'on a trouvé, c'est que de façon naturelle dans les sols, et là on parle dans des sols qui ne sont pas des remblais, mais des sols naturels qui ont pu être cultivés à l'époque jusqu'à ce qu'on peut voir au milieu du XX^e siècle, on retrouve des concentrations en manganèse plus élevées que lorsqu'on parlait des critères A, B, C hier. Lorsqu'on parle du critère A, c'est la teneur de fond. Donc, on peut s'attendre à ce que normalement, on ait une concentration X en manganèse dans les sols de la région de Montréal, mais là par un phénomène naturel, les concentrations de manganèse à certains endroits sont plus élevées que la teneur de fond habituelle.

1925

1930

Alors, c'est un phénomène qu'on peut observer à divers endroits pour différents métaux dans différents types de sol dans la région de Montréal. Alors, à un endroit en particulier, il y a une concentration en manganèse qui est nettement plus élevée que les autres et qu'on n'a pas aucune explication d'origine anthropique pour expliquer la présence de cette concentration en manganèse. Mais essentiellement la partie centrale n'ayant pas été occupée, n'ayant pas été occupée par des activités industrielles comme le pipeline ou remblayée de façon intensive, on ne retrouve pas de contamination.

1935

M. MARC LESSARD:

Je vais poursuivre.

1940

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Vous aviez parlé de trois volets, les sols contaminés, la qualité de l'air... parce que vous avez deux questions. Il nous reste une douzaine d'inscriptions.

1945

M. MARC LESSARD:

Oui, je vais faire vite. Enfin, j'ai parlé de dépotoir parce que hier, ç'avait été mentionné. Donc, c'est pour ça que...

1950

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Mais ça n'a pas été mentionné «dépotoir».

1955 **M. MARC LESSARD:**

Le mot, hier, oui.

M. CLAUDE MARCOTTE:

1960 Est-ce que je pourrais juste rajouter quelque chose ? Effectivement, ce n'est pas un dépotoir...

M. MARC LESSARD:

Je sais.

1965

M. CLAUDE MARCOTTE:

Il n'y a pas de baril de déchets toxiques, il n'y a pas de liquide qui s'écoule. Je pense que ça vaut peut-être la peine de le préciser.

M. MARC LESSARD:

1970

Je le comprends. Mais hier, il avait été question, c'est pour ça que j'ai repris ça et je voulais en savoir un peu plus. Donc, lundi, on mentionnait que la rentabilité malheureusement à cause des sols contaminés est un petit peu... bah, pas hypothéquée, mais qu'il fallait compenser, moins d'espaces verts, plus de densité pour que ce soit plus rentable... j'interprète, mais ç'a été dit comme ça. Je le dis dans mes mots, mais ça allait dans ce sens-là.

1975

On est dans une zone industrielle, on cohabite avec les industries. Il me semble que... nous, on défend l'idée de zone de transition entre les secteurs résidentiels et industriels, puis il me semble que là, il y a un projet résidentiel qui est quand même très près, tout ça, on ne devrait pas faire de compromis sur les espaces verts, on devrait même augmenter justement pour compenser un peu cette proximité. On sait que les espaces verts, c'est quand même un filtre, ça vient aider à la décontamination et tout ça. Donc, il ne devrait pas y avoir de compromis, il devrait même avoir augmentation ; on parlait de toit vert tout à l'heure, ça pourrait être des éléments qui devraient être...

1980

1985

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Monsieur Lessard, je vous invite à poser une question.

1990 **M. MARC LESSARD:**

Oui. Donc, voilà. On tend à diminuer pour... lié à la contamination des sols. La semaine dernière, le gouvernement du Québec disait qu'il allait rendre disponible une somme importante, 50 M\$, pour la décontamination des sols. Est-ce que la Société d'Habitation va faire appel, j'imagine que oui, appel à ces subventions qui sont disponibles ? J'ai cru comprendre que ça pouvait aller

1995

jusqu'à la moitié des coûts de décontamination. Maintenant, si on obtient des sommes dans ces... je ne sais pas ce que ça peut représenter comme montant, mais est-ce qu'on pourrait s'engager à...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2000 Votre question est très claire. D'abord, j'aimerais qu'on indique au niveau de la SHDM dans
2005 quelle mesure est-ce que la présence de contaminants dans les sols a un impact sur la viabilité
financière du projet ? Je me permets d'ajouter qu'à Montréal, il existe... il ne reste plus grand terrain
vacant conçu de sol non contaminé ; c'est donc une problématique à l'échelle de l'île, ce n'est pas
spécifique à ce site-là. Et deuxièmement, il y a un programme effectivement qui permet d'aider à la
réhabilitation des terrains qui s'appelle *Revisol*, je suis sûre que la SHDM a considéré le
programme. C'est un programme qui a des ressources limitées, qui est rapidement épuisé à cause
de la dynamique des sols contaminés à Montréal et je ne sais pas si la SHDM a réussi à obtenir des
engagements. Je pense qu'il y a une délégation à la Ville pour la gestion des fonds qui sont utilisés
sur l'Île de Montréal.

2010 **MME MICHÈLE GIROUX:**

 C'est parce que *Revisol* actuellement n'est plus... tous les argents ont été épuisés, donc, le
programme comme tel n'existe plus. Ce que monsieur Gagnon me dit, c'est qu'il y en aurait un
autre, celui que vous avez entendu, mais dont on n'a pas les détails actuellement et comment il sera
géré par la suite.

2015

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

 Ça fait longtemps que le gouvernement du Québec aide les villes à réhabiliter les terrains.

2020

M. MARC LESSARD:

 Oui, mais ce que je mentionne, ç'a été annoncé la semaine dernière, c'est nouveau là.

2025

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

 Ce que je vous dis, c'est qu'il y a un programme d'aide financière du gouvernement du
Québec qui existe depuis plusieurs années ; malheureusement les fonds ne sont pas suffisants pour
l'ensemble des terrains contaminés qu'on veut réutiliser. Le programme de l'appellation qu'on
connaît est maintenant épuisé en terme de fonds. Le gouvernement a annoncé qu'il injecterait de
nouveaux fonds ; les modalités de fonctionnement du programme ne sont pas connues et je ne
pense pas que ça empêche la SHDM d'y appliquer lorsqu'elles seront connues ; est-ce que je me
trompe ?

2030

2035

M. DANIEL GAUTHIER:

 Je réponds aux deux questions, c'est ça. La première, quand on parle du calcul de
rentabilité associée aux questions de décontamination. Les analyses financières ou de faisabilité
qu'on a réalisées tiennent en compte l'ensemble des coûts de mise en valeur du site et de

2040 réhabilitation du site, donc... je ne répéterai pas tout ce qu'on a dit là-dessus, mais il y a eu quand même beaucoup d'analyses qui ont été faites pour s'assurer qu'on a un équilibre entre les seuils, les plafonds c'est-à-dire que la SHDM est prête à payer pour sa partie en terme de logements abordables et les coûts de réhabilitation et de mise en valeur du site. Donc, il y a un équilibre qui a fait en sorte qu'on est arrivé avec le programme architectural qu'on a prévu.

2045 En ce qui concerne les programmes d'aide pour la décontamination et même les programmes d'aide pour les infras, les programmes d'aide d'Hydro-Québec pour le branchement, il y a plusieurs programmes pour lesquels le projet pourrait être admissible, dans l'entente qui va intervenir entre la SHDM et le promoteur, tous les coûts, toutes les aides financières qui vont être consenties vont être déduites des coûts de réhabilitation et naturellement retournées à la Ville. 2050 Donc, il y a un mécanisme de prévu dans l'entente pour s'assurer que si jamais il y avait de l'aide financière, la SHDM et la Ville récupéreraient ces montants d'argent.

M. MARC LESSARD:

2055 En fait, ce n'est pas tant de récupérer. Pourrait-il servir à augmenter les espaces verts ?

M. DANIEL GAUTHIER:

2060 Oui, peut-être. Pour l'instant, comme les fonds n'étaient pas disponibles dans *Revisol*, on a pris le scénario où on absorbe les coûts dans le projet. Naturellement si jamais il y avait de l'aide, elle pourra être réinjectée sous différentes formes, qu'il restera à évaluer dépendant... quand on saura les montants de ces aides-là.

2065 **M. MARC LESSARD:**

Merci.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2070 Merci à vous. J'inviterais monsieur Pierre Paquet à joindre madame Isabelle Doray. Est-ce que monsieur Pierre Paquet est là ? Oui. Alors, vos questions, Madame Doray.

MME ISABELLE DORAY:

2075 Oui, bonsoir. Je sais que ça ne doit pas être possible d'avoir un échéancier précis et ce n'est pas ce que je demande ce soir. Cependant, on a entendu parler de différentes dates dont la plus épouvantable d'une certaine façon, c'est celle du délai d 8 à 10 ans pour la finalisation du projet. Il a également été question du fait que la décontamination ne pouvait pas être entreprise tant et aussi 2080 longtemps qu'il n'y avait pas les accords, si j'ai bien compris, du ministère de l'Environnement.

Il a également été question de construction d'infrastructures et là on était rendu en 2008 avant même que les premières maisons puissent être bâties. Alors, je me demandais si on pouvait

2085

avoir une idée de l'échéancier par rapport aux infrastructures, la décontamination, les premières maisons ? On sait qu'on a un sol constructeur. De quelle façon est-ce qu'on prévoit faire ça ?

2090

L'aménagement, les plantations d'arbres. Est-ce qu'on va attendre que tout le site au bout des 8 ans si tout va bien et que ça dure vraiment 8 ans, soit terminé ou est-ce qu'il y en aura au fur et à mesure ? Et toujours évidemment dans l'optique de respecter autant que faire se peut les résidents actuels qui sont aussi payeurs de taxes et qui ont droit à une certaine qualité de vie malgré cette construction majeure.

M. DANIEL GAUTHIER:

2095

Je vais reprendre un peu, quand vous parlez d'échéancier, reprendre un peu les étapes des travaux qu'on a mentionnés. Il y a dans un premier temps des travaux préalables pour venir brancher le site aux infrastructures existantes, qui sont prévus d'être réalisés rapidement. Ce qu'on a prévu de faire, c'est dans un premier temps le Boulevard Contrecoeur - ce plan-là n'est pas à jour, il faudrait que je prenne un autre plan - mais pour l'explication, le Boulevard Contrecoeur. Ce qui est prévu également, c'est la construction du talus le plus rapidement possible.

2100

Par la suite ce qu'on a mentionné, c'est qu'on voulait dans un premier temps rapidement donner accès à la route qui longe les résidences existantes pour pouvoir construire le plus rapidement possible les résidences unifamiliales jumelées le long des bandes déjà construites pour tenter de faire une espère... je reprends le terme «miroir» qu'on a tout le temps utilisé, mais pour tenter d'isoler le plus possible le quartier existant des contraintes associées à la construction. Donc, vraiment y aller rapidement pour ces constructions-là. Par la suite, les parties privées pourront être réalisées au fur et à mesure que les infrastructures vont être construites.

2105

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2110

Est-ce que vous pensez qu'il serait possible de déposer sous forme comme de tableau les plages de dates avec les tableaux à réaliser incluant les autorisations préalables à obtenir et les délais prévus pour l'obtention de ces autorisations ? Si vous étiez même emballé, vous pourriez fournir les délais d'entrée en vigueur des dispositions réglementaires qui doivent l'être avant que le projet puisse aller de l'avant.

2115

M. DANIEL GAUTHIER:

2120

Absolument, avec naturellement les délais qu'on ne contrôle pas, l'émission du certificat d'autorisation, l'entrée en vigueur de la réglementation, mais on peut arriver avec des scénarios pour vous permettre de mieux comprendre la vitesse à laquelle... et les moments où on pense réaliser les différentes étapes du projet.

MME ISABELLE DORAY:

2125

Ce serait apprécié effectivement.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2130 Vous aviez indiqué que vous déposeriez également certains extraits des analyses de
marché qui ont été réalisées de façon à donner une idée des paramètres financiers du projet. Est-il
possible dans ce cas-là de fournir une indication des aides financières qu'il serait possible d'obtenir
peut-être au niveau du gouvernement du Québec, notamment pour les logements sociaux et
communautaires, la décontamination des sols, les infrastructures, Hydro-Québec si c'est le cas ?
2135 Ça pourrait être intéressant d'ajouter ces données-là. Parce qu'on a eu le détail des coûts de
viabilisation, puisque le 10 M\$ qui a été déduit du produit de la vente serait dégrevé finalement, ce
serait intéressant de pouvoir concilier tout ça.

M. DANIEL GAUTHIER:

2140 Oui, oui.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2145 Je ne sais pas si j'ai été bien claire, mais ils ont l'air d'avoir compris.

M. DANIEL GAUTHIER:

On a prévu vous déposer ça la semaine prochaine en fait parce qu'on est un peu, vous
comprendrez, pris avec... cette semaine.

2150 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Les séances.

2155 **M. DANIEL GAUTHIER:**

Donc, la semaine prochaine, on va vous les fournir et on va introduire là-dedans les
hypothèses d'aides qui pourraient être admissibles à la réalisation du projet.

2160 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Votre deuxième question, Madame ?

MME ISABELLE DORAY:

2165 Oui. En fait ce qui n'a pas été répondu dans la première question, c'est au niveau des
aménagement, plantation d'arbres au fur et à mesure. Par exemple au niveau de la réglementation,
monsieur Denis mentionnait qu'il devait y avoir un arbre, des lilas, des sorbiers, des ci, des ça. Est-
ce que ça, c'est uniquement une fois tout terminé ou si c'est au fur et à mesure ?

2170 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Monsieur Denis ?

M. ROBERT DENIS:

2175

Alors, chacune des personnes qui viendra chercher un permis pour construire, ou un entrepreneur qui vient chercher un permis pour construire plusieurs bâtiments, a toujours six mois quand il obtient son permis de construction pour commencer les travaux et il ne doit pas arrêter les travaux pendant plus d'un an. Normalement un tel projet, on a notre permis, puis on commence les travaux.

2180

À ce moment-là, le règlement, ce qu'il prévoit, c'est que les travaux d'aménagement paysager doivent être terminés au plus tard au printemps suivant la fin des travaux. Donc, admettons que je viens chercher mon permis en septembre et mes travaux sont vraiment finis en juillet, j'aurais mettons jusqu'à avril de l'année d'après pour finir mon aménagement paysager.

2185

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Est-ce que vous avez le numéro d'article de règlement parce que moi, je n'ai pas vu le délai pour la plantation dans le titre 4.

2190

M. ROBERT DENIS:

C'est à 238. Quant à l'arbre lui-même...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2195

Ce que j'ai vu dans ces articles-là, c'est que l'aménagement paysager devait correspondre à 3% de la valeur du bâti principal dans certains secteurs et 1% dans l'autre, mais je n'ai pas vu de délai.

2200

M. ROBERT DENIS:

Je peux vous lire l'article. C'est : «*Un aménagement paysager doit être réalisé au plus tard au printemps suivant la fin des travaux de construction ou remis en état au plus tard au printemps suivant la fin des travaux de modification ou de transformations.*» 239 : «*Dans les secteurs A, A-1, B, B-1, G et G-1, la valeur d'un aménagement paysager doit correspondre à 3% de la valeur du bâtiment principal.*» 240 : «*Dans les secteurs C, D et E, la valeur d'un aménagement paysager doit correspondre à 1% de la valeur du bâtiment principal.*»

2205

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2210

Si vous me permettez, ça m'amène quand même une question. C'est que le libellé de l'article 238, on ne sait pas si c'est l'ensemble des bâtiments ou si c'est unité par unité ?

M. ROBERT DENIS:

2215

Nous, on fonctionne toujours... un permis, c'est toujours par titre de propriété.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2220 Chacun des blocs de la zone D par exemple doit faire l'objet de l'émission d'un permis
séparé ?

M. ROBERT DENIS:

2225 Pas nécessairement, ça va dépendre du lotissement. Si c'est un lotissement où il y aurait
un seul bâtiment, dans la zone D, je ne me souviens plus, mettons 36 logements, et l'entrepreneur,
la SHDM, ferait un seul bâtiment de 36 logements, il va y avoir un seul permis avec donc une seule
obligation d'aménagement paysager. Mais si la zone D était divisée en 6 terrains, 6 propriétés, 6
entrepreneurs ou 6 monsieur tout le monde qui s'y construit, chacun va venir chercher son permis
de construction et chacun va avoir l'obligation de compléter son aménagement paysager dans les
2230 délais prescrits.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2235 D'après ce que j'ai compris du plan d'aménagement, il n'est pas prévu d'avoir une opération
de lotissement dans le secteur D ?

M. DANIEL GAUTHIER :

2240 Pardon ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2245 Les secteurs qui sont finalement gérés par la SHDM, les secteurs C et D, il n'y aura pas
opération cadastrale pour diviser à l'intérieur ?

M. DANIEL GAUTHIER:

2250 En fait, c'est clair que c'est des unités en copropriété qui vont être vendues. Donc,
dépendant de la grosseur des copropriétés, naturellement vous avez des îlots qui dans notre esprit à
nous vont être difficile peut-être d'être divisés, mais théoriquement, il pourrait y avoir des unités qui
se construisent bâtiment par bâtiment.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2255 Vous comprendrez que l'objet de la question, c'est de voir s'il faut construire l'ensemble des
1 000 unités ou 1 200 unités, je pense, de C et D avant de planter un arbre ou si ça vient au fur et à
mesure en vertu du règlement. Ce n'est pas clair pour nous autres parce que c'est selon les
opérations cadastrales.

2260 **M. DANIEL GAUTHIER:**

2265 Ça vient au fur et à mesure qu'une résidence va se construire, je pense que monsieur Denis l'a mentionné. À partir du moment où on va chercher notre permis et que la construction est terminée, on a jusqu'au printemps pour compléter les aménagements paysagers. Donc, ça va se faire au fur et à mesure. On n'attendra pas que l'ensemble des 1000 unités soit terminé pour débiter les aménagements paysagers.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2270 Oui, mais ce que le règlement dit, c'est que ça va avec chacun des permis. Ça fait que si vous demandez un permis pour construire l'ensemble des unités D, vous pourriez attendre d'avoir construit l'ensemble des unités D pour planter.

M. DANIEL GAUTHIER:

2275 On ne demandera pas un permis pour 1000 unités. On va demander un permis pour chacune des unités, chacun des blocs. On peut en demander, mais vous comprendrez qu'on ne demandera pas un permis pour 1 000 à la fois. La SHDM s'est engagée dans le contrat à construire 100 unités par année. Donc, elle va construire ses unités et au fur et à mesure où les unités vont être construites, on va compléter les aménagements paysagers.

2280 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Monsieur Bertrand ?

2285 **M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:**

Il y a un délai pour construire aussi. Dans le règlement, on doit terminer les travaux dans un délai X. Donc, s'il y a un permis, ce que je comprends, je prends un permis, même s'il y a 4 bâtiments, j'ai un délai pour construire les 4 bâtiments.

2290 **M. ROBERT DENIS:**

2295 Il faut démêler différentes choses. Premièrement, le règlement 89 ne prescrit pas de délai de réalisation parce que ce serait un peu embêtant d'avoir des rues et les délais seraient tombés et qu'on reviendrait au zonage industriel, on s'entend. On parle d'autre chose. On a un autre règlement, ça s'applique tout partout sur l'ensemble de l'ancienne ville, c'est six mois pour commencer, un an pour finir.

2300 Maintenant, le règlement 89 ne prévoit pas de dérogation au règlement de lotissement et là, on doit toujours construire un seul bâtiment principal par lot. Donc, si dans le secteur D, C, on prévoit sur chacun des lots ou îlots plusieurs bâtiments, il va falloir qu'il y ait autant de lots que de bâtiments et pour chaque lot, il va falloir qu'il y ait un permis de demandé. Et à chaque fois que ce bâtiment, nos inspecteurs vont considérer que la construction, elle est à classer complétée, l'aménagement paysager devra être terminé dans les six mois qui suivent sinon, il y a infraction et pénalité.

2305

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2310 Donc, si j'ai bien compris, et ça me surprend énormément, c'est que le délai de réalisation d'un projet autorisé en vertu d'un règlement de modification d'immeuble, c'est un an si ce n'est pas spécifié autrement ?

M. ROBERT DENIS:

2315 À chaque fois qu'on vient chercher une demande de permis, même si on n'est pas dans le 89, on a toujours six mois pour commencer les travaux et après, les travaux ne doivent pas cesser pendant plus d'un an sinon le permis n'est pas valide et on doit venir chercher un nouveau permis.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2320 Mais il n'y a pas de délai de réalisation jusqu'à temps que les travaux soient complétés ?

M. ROBERT DENIS:

2325 Il n'y en a pas.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

O.K.

2330 **M. ROBERT DENIS:**

Il n'y a pas de délai de réalisation, mais on s'entend que généralement l'entrepreneur n'a pas intérêt...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2335 N'a pas d'intérêt à traîner. C'est ce qu'ils nous disent même en audience.

M. ROBERT DENIS:

2340 Ça peut arriver s'il y a faillite d'un entrepreneur justement où on va se retrouver avec des bâtiments à moitié construits.

MME ISABELLE DORAY:

Faites-nous pas peur avec la faillite de l'entrepreneur, il y en a juste un dans notre cas.

2345 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Il faut avoir le cœur solide.

MME ISABELLE DORAY:

2350

Oui.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2355

Avez-vous une autre question ?

MME ISABELLE DORAY:

2360

Oui. Monsieur Bertrand a parlé d'un délai X; est-ce qu'on peut chiffrer ce délai X? Dans votre réponse il y a deux minutes, vous parliez de délai X ?

M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:

2365

Je faisais référence à ce que monsieur vous a précisé, qu'une fois les travaux débutés, il y a un délai pour terminer. Donc, on ne pourra pas étirer les travaux d'un secteur indéfiniment. C'est simplement ça. Et comme monsieur Gauthier a dit, nous, l'entrepreneur qui s'est engagé à nous livrer 100 unités par année pendant 8 ans et nous, lorsque nous avons acheté le terrain à la Ville de Montréal, nous nous sommes engagés à construire 150 unités par année. Donc, il y en a 100 qui vont nous revenir, mais il y en a 50 qui vont être pour d'autres acquéreurs potentiels.

2370

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Puis les 500 excédentaires, c'est quoi ? C'est le secteur A ?

2375

M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:

Ça va être le secteur A et le secteur B.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2380

Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:

2385

C'est beau ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Oui.

2390

MME ISABELLE DORAY:

Au niveau des secteurs H et H-1, Monsieur Denis, vous avez spécifié qu'il y avait des aménagements qui étaient prévus dans le secteur D, C, C-1, mais vous n'avez pas mentionné H et H-1 ; est-ce qu'il y a quelque chose de prévue pour H et H-1 ? C'est la deuxième fois que je note qu'il n'y a rien de mentionné.

2395

M. ROBERT DENIS:

Non, il y a des choses de prévues. On peut aller fouiller, mais de mémoire, H et H-1, c'est du 2 étages jumelés ; à ce moment-là, on ne s'attend pas à ce que les cours arrière aient un caractère semi-public. Par contre, je crois que les arbres, c'est toujours exigé, spécifié, un par 200 mètres carrés. Mais je crois qu'on a des critères pour les cours avant où on veut que chacune des cours forment un ensemble.

2400

Alors, les secteurs H et H-1 par rapport à l'aménagement paysager, l'article 191, Madame Chauvin, «*Un aménagement paysager doit tendre à créer un ensemble ou l'ensemble des cours avant des bâtiments jumelés, adoucir les angles d'une façade, élargir en apparence la largeur d'une façade, ne pas dissimuler une façade faisant face à une voie publique, limiter le nombre de variétés de végétaux et favoriser la création de massifs.*»

2405

2410

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Monsieur Moreau ?

2415

M. ANTOINE MOREAU:

Est-ce que, c'est souvent utilisé dans plusieurs types de projets que moi je connais, que la construction se fasse à certaines périodes de l'année, notamment l'hiver au moment où les gens sont plus protégés naturellement et moins exposés parce qu'ils ne sont pas à l'extérieur ? Est-ce qu'avec le contracteur, il y a des ententes ou même quelque chose de précis à ce niveau-là ?

2420

M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:

Il n'y a pas de normes particulières, ça dépend de l'entrepreneur, du moment où il peut commencer ses travaux. D'autre part, des travaux exécutés l'hiver, il y a des conditions d'hiver, donc, des coûts supplémentaires.

2425

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2430 Avez-vous une autre question, Madame Doray ?

MME ISABELLE DORAY:

2435 Oui, un petit peu en lien également. Il a été question, je pense que c'est lundi soir, des intérêts collectifs versus les intérêts individuels. Je pense que par rapport aux résidents, aux riverains, on ne parle pas seulement d'intérêts individuels, mais bien d'une petite collectivité qui est déjà existante. Évidemment ce sera un bouleversement majeur qui a déjà commencé, on en a parlé de la coupe des arbres.

2440 Je me demandais, outre le fait qu'on essayait d'arroser pour éviter la poussière, de minimiser la poussière, de bâtir les premières maisons, mais s'il y avait de véritables mesures d'atténuation pour respecter les citoyens qui sont déjà là, qui payent des taxes, qui vont continuer à en payer, par exemple, je me demandais s'il était possible entre la lisière... les riverains actuellement, donc, Eugène-Achard, Jacques-Portier et les deux ronds-points de la rue Taillon, s'il
2445 était possible par exemple de prévoir une bande tampon, une bande d'arbres qui pourraient séparer finalement les anciens résidents des nouveaux, non pas pour faire une espèce de séparation, mais bel et bien pour que durant le temps des travaux, il y ait cette zone tampon végétale qui servirait à atténuer partiellement au moins le bruit des camions ?

2450 Parce que là, en plus, si j'ai bien compris monsieur Gauthier, la route qui longe les riverains serait construite avant même les maisons. Évidemment il faut s'y rendre à ces maisons-là, je comprends, mais ça ne se fait pas en 3, 4 mois non plus. Alors, je me demandais s'il y avait quelque chose sans que ce soit envisagé déjà, si ce n'était pas possible de l'envisager à partir de maintenant ?

2455

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Alors, parmi les mesures d'atténuation identifiées, est-ce qu'il est possible de prévoir un écran végétal entre la zone construite et la zone à construire ?

2460

M. DANIEL GAUTHIER:

2465 Quand vous parlez de zone tampon, vous ne parlez pas d'une zone vraiment une bande qui appartiendrait, qui serait publique ? J'imagine que vous parlez d'arbres qu'on pourrait planter sur les propriétés privées. Il y a les règlements. Jusqu'à maintenant, on n'a pas prévu d'exigence pour aligner de la végétation le long de la limite de propriété actuelle qui longe les constructions existantes, mais on peut penser à des méthodes pour tenter... même à la limite, on pourrait contractuellement... on va y réfléchir, mais l'idée, c'est clair qu'il n'y a pas de prévu de bande tampon formelle publique pour éviter qu'on se retrouve dans un *no man's land* entre les résidences projetées
2470 et les résidences existantes, mais il est possible naturellement de favoriser ou d'exiger ou de prévoir

des ententes avec le futur propriétaire, le futur entrepreneur pour qu'on concentre des alignements d'arbres entre les résidences existantes et les futures résidences.

M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:

2475

Selon ce qu'on a expliqué aussi, il faut comprendre que dans les délais qui nous avaient été donnés et qui sont à revalider, c'est que juste la construction de la rue qui est transversale de Contrecoeur vers l'ouest, on parlait d'à peu près un mois et demi et immédiatement, on commence la construction des maisons puis on parlait peut-être de 12 à 18 mois par construction pour immédiatement justement monter cette cloison dont vous parlez.

2480

Donc, j'essaie d'imaginer, est-ce qu'il y a un intérêt de planter un arbre pour un mois pour l'enlever après pour installer la maison ? Il y a peut-être une problématique.

2485

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Sans que ce soit un arbre, ça pourrait être une haie de cèdres, donc, on n'aurait pas besoin de l'enlever après. Déjà ça fait un écran visuel.

2490

M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:

Il faudrait regarder comment les...

2495

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Parce que planter des gros arbres, ça ne marche pas non plus. Ça fait que planter des arbres, ce n'est pas nécessairement un écran très efficace. Quand on plante des arbres, il faut qu'ils prennent bien. Mais une haie, ça c'est...

2500

M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:

Il faudrait voir comment la construction se fait.

2505

MME ISABELLE DORAY:

Et dans ce même ordre d'idée, je vais terminer là-dessus, les arbres, les quelques arbres qui nous sont restés de la razzia et de la coupe un peu sauvage, qu'en est-il ? Étant donné qu'ils sont encore placés sur un terrain qui n'a pas à être décontaminé, on l'a vu hier soir, est-ce qu'en attendant qu'on en soit rendu là, parce que ce que je comprends des délais, avant qu'on soit rendu à vraiment construire les maisons au niveau riverain, il y a quand même plusieurs mois qui vont s'écouler, voir peut-être au moins une année, est-ce que le moratoire qui avait été prononcé jusqu'aux consultations publiques pour les arbres qui ont été sauvés, est-ce que ça va être maintenu ou est-ce que finalement demain matin, on va se réveiller avec les arbres qui vont se faire couper ?

2510

2515 **M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:**

Le moratoire dont vous parlez, c'est un délai qu'on a dans l'attente de l'émission des permis du ministère de l'Environnement. Il était prévu de reprendre dès la réception de ce permis-là, de reprendre les travaux pour terminer de sortir la terre. Par contre, ce qu'on a dit dans une soirée précédente, que nous allions regarder la possibilité de conserver le plus possible les arbres là en attendant de faire les travaux en autant que ce soit possible de le faire ; si on est capable de les préserver, on n'a aucun problème, on va le faire.

2520 **MME ISABELLE DORAY:**

2525

Mais ce serait très apprécié. Merci.

M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:

2530

Et on a pris bonne note de cette remarque, puis on n'est pas contre.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

On sait que les entrepreneurs, ils n'aiment pas ça les arbres, parce que ça fait faire des détours, là, mais on comprend que si c'est assez loin des zones de construction, vous allez mettre des rubans jaunes, puis ils vont rester là ?

2535

M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:

Les messages ont été faits.

2540 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Je vous remercie.

MME ISABELLE DORAY:

2545

Merci, Madame.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2550

J'inviterais maintenant monsieur Pascal Charron à venir à la table des intervenants. Bon. À la demande générale, je pense que nous pourrions prendre une pause de 5 minutes. Je répète qu'il me reste encore une bonne dizaine d'intervenants d'inscrits, ça fait qu'on va essayer d'aller rapidement dans vos questions après la pause. On reprend à 9 heures et quart.

SUSPENSION... REPRISE

2555 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Aux prochains intervenants, j'aimerais demander s'il y en a qui dans la salle ont des questions spécifiques par rapport aux risques technologiques qui pourraient être adressées aux

2560 représentants de l'Association des industriels de l'Est de Montréal, qui devraient nous quitter bientôt, et de façon à profiter de leur présence, j'aimerais m'assurer que les gens qui ont des questions puissent les adresser avant qu'ils quittent. Alors, Monsieur, vous pouvez venir à l'avant. Il semble que le destin fasse en sorte que vous soyez continuellement court-circuités, Monsieur Houde. Alors, en vous nommant d'abord.

2565 **M. DENIS JEAN:**

Denis Jean.

2570 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Denis Jean. Alors, allez-y avec vos questions.

M. DENIS JEAN:

2575 Je vais juste préparer mes papiers deux petites secondes. Voilà.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2580 La parole est à vous.

M. DENIS JEAN:

2585 Oui, merci. J'aimerais discuter d'un point qui a été effleuré plus tôt, c'est-à-dire les odeurs de produits chimiques. Il y a plus ou moins 2 ans, il y a eu une fuite à *Interquisa* possiblement, puis... en tout cas, moi, je l'ai appris aux nouvelles le soir, puis ça faisait longtemps que ça sentait, puis regarde, des sirènes d'avertissement, on n'a jamais rien reçu de ça.

2590 Ça m'a fait penser à... bon, j'ai fait une petite recherche. Je suis allé voir les statistiques du CLSC Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est à propos du nombre annuel moyen d'hospitalisation d'un jour, sexe masculin : *en 91, l'appareil respiratoire, il y en a eu 76 ; en 2000, c'est monté à 121, donc, une augmentation de 59%. Ça, c'est hommes. Pour femmes, la même statistique, c'est une augmentation de 87%.*

2595 Nos statistiques, c'est un taux ajusté d'hospitalisation. Je ne suis pas expert en la matière, mais les chiffres disent une augmentation de 90% pour les femmes et de, je pense que c'était 63% pour les hommes. On est plus *tough* ou bien on va au centre-ville, puis c'est mieux au centre-ville peut-être.

2600 Décès. Ça, c'est une étude ici, je pense que c'est un papier de 2006. *Décès selon cause. Appareils respiratoires : en 96, c'était 7.8% ; en 2000, c'était 9.3% encore ici, une augmentation. Ici, c'est un rapport, c'est lui qui date, je pense de 2006. Novembre 2004, qui est de Centre de santé et des services sociaux de la pointe de l'île, c'est un rapport : Portrait de la population de la pointe de*

2605 *l'île qui dit : «Quant à l'état de santé de la population, il ne semble pas aussi bon que celui de l'ensemble des montréalais. L'espérance de vie est légèrement plus courte, le taux de mortalité est plus élevé et les maladies chroniques causent plus de dommages.»*

2610 Bon, suite à ça, je suis désolé à l'effet que les critères de rentabilité l'emportent sur le droit à la santé. Même monsieur Tremblay ce matin a mentionné que c'est important pour lui la qualité de l'air et la qualité de vie des montréalais. Est-ce que les responsables et les promoteurs de son projet sont conscients de cette réalité ? Croient-ils que rapprocher la population de la source de pollution va améliorer le bilan santé du quartier ? Et quels sont les mesures ou quelles seront les mesures immédiates... on n'attend pas 8 ans que le projet soit complété pour dire *oups*, quelles seront les mesures immédiates mises en place pour limiter et si possible éliminer les produits chimiques dans l'air ? Ça sent fort. Voilà deux semaines, je pense, on sort de la maison, puis *ouf !*

2615 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

2620 Alors, ce que je comprends que c'est que votre question a deux volets, un volet qui s'adresse au promoteur et qui réfère à l'impact de la qualité de l'air sur la santé des résidents et l'autre, peut-être qu'on pourrait adresser à l'Association des industriels de l'est quant à l'évolution des teneurs en composés chimiques dans l'air et aux mesures qui sont prises pour avertir la population quand il y a des épisodes particuliers. Donc, premièrement peut-être au niveau de la SHDM ?

2625 **M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:**

2630 Nous comprenons très bien cette préoccupation. D'une part, je suis quand même obligé de vous dire, ce n'est pas la venue du projet de la SHDM sur le site qui va faire en sorte qu'il va modifier l'état actuel du secteur. Par contre, tel que monsieur Gauthier l'a expliqué tantôt, c'est que la Société dans l'élaboration du projet a pris toutes les mesures qu'elle pouvait contrôler pour essayer d'éliminer le plus de désagréments possible sur ce qu'elle peut contrôler. Il y a des choses où on n'a aucun contrôle.

2635 D'autre part, tel qu'on l'a expliqué depuis tantôt sur, exemple, le site de la carrière ou la question des vibrations, la venue d'un projet comme celui de la SHDM fait en sorte qu'il peut être bénéfique pour la population déjà en place du fait qu'on a entrepris, exemple, avec la compagnie Lafarge des discussions afin de limiter, de restreindre le site d'exploitation, et ça va bénéficier avant tout, et on ne le cache pas, à notre projet. Parce que si on veut que notre projet s'implante à cet endroit-là, on a tout avantage à faire restreindre ça et le fait qu'ils se restreignent va avoir un effet bénéfique sur le reste de la population.

2640 Autre chose, la Société a au cours des dernières semaines, derniers mois, entrepris des discussions avec l'AIEM pour regarder avec eux de quelle façon on pourrait, puis on veut s'impliquer dans le dossier, de quelle façon on peut tenter de diminuer les impacts négatifs des entreprises déjà en place. Et on va continuer à travailler avec ces gens-là pour trouver des solutions qui vont être encore bénéfiques pour la population déjà en place aussi.

2645 Donc, c'est des choses qu'on peut contrôler, c'est des choses qu'on peut faire et on les fait.

M. DENIS JEAN:

2650 Si je peux me permettre, excusez, je suis sceptique, j'ai des doutes que Lafarge va diminuer ses activités, diminuer sa rentabilité pour nous autres. Et ses actionnaires, je suis certain que pour eux, on ne compte pas.

M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:

2655 Mais écoutez, il faut que vous compreniez que c'est maintenant la Ville de Montréal qui discute avec Lafarge et non pas un individu ou des groupes. Moi, je crois que l'impact de cette discussion-là peut avoir des aspects négatifs. Je ne peux pas vous dire comment ça va se terminer comme négociations, mais je suis très optimiste qu'on arrive à une solution qui va être à l'avantage de tout le monde.

2660

M. DENIS JEAN:

Surtout que depuis...

2665

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Je m'excuse, mais on n'est pas en période de commentaires. Ça, c'est quand on va être à la période des mémoires.

2670

M. DENIS JEAN:

Ça marche.

2675

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Maintenant, au niveau de l'Association des industriels de l'Est, avez-vous de l'information à nous donner ?

2680

MME LINA LACHAPELLE:

Oui, je peux donner un peu d'information. Surtout monsieur faisait référence à des odeurs dans le quartier. Il faisait référence à la compagnie *Interquisa*, et évidemment je peux parler pour *Interquisa* puisque je suis de cette compagnie-là. C'est difficile de répondre exactement parce qu'on ne donne pas la date de l'événement, mais je sais que je peux vous confirmer qu'il y a eu un événement, c'était en 2004, où on avait avisé les résidents du secteur, plusieurs résidents ; il y avait eu un porte à porte, une lettre qui avait été menée parce qu'il y avait eu une émission qui entraînait des gouttelettes d'huile chaude, puis ça pouvait rester graisseux sur les voitures et la maison et il y a des personnes qui avaient été dédommagées dont aussi les voisins industriels. Et les gens se rappellent de cet événement.

2685

2690

2695 Il y a eu d'autres... quand on parle des problèmes à communiquer, dans notre cas
justement, je peux faire référence à la semaine dernière, la semaine dernière ou... oui, c'est la
semaine dernière. Il y a eu un événement vendredi et on a communiqué à notre comité de liaison, à
celui du CLIC de l'AIEM, également aux arrondissements dont celui de Mercier-Est-Hochelaga-
Maisonneuve, également la Ville de Montréal-Est, la Ville de Montréal, le ministère de
l'Environnement, un communiqué écrit. Évidemment pour de petits événements comme ça, on ne
fait pas un avis dans les journaux à chaque fois, mais c'est la façon de faire des industries de l'AIEM
lorsqu'il y a un événement qui est susceptible de déranger la population d'émettre de l'information et
2700 de la rendre accessible entre autres à l'AIEM où les gens peuvent appeler par une ligne directe.

Concernant les émissions globales de l'Association, au niveau du CLIC, on partage les
émissions qui sont émises de toutes les industries sur différents types de contaminants, les
émissions qui sont fournies à la Ville de Montréal et on partage cette information sur une base
annuelle avec les citoyens du CLIC et on peut en discuter à ce moment-là avec eux. On va faire
2705 bientôt, je pense que ça va être à la prochaine séance où on va pouvoir discuter de l'historique de ça.

On fera une présentation où on voit que globalement, il semble y avoir une diminution avec les
années de différents contaminants.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2710 Peut-être plus spécifiquement, je pense, une réponse à la question de monsieur Jean. C'est
quels sont les mécanismes d'information de la population en cas de dépassement ? Ce que j'ai
compris, c'est que pour des événements sans gravité pour la santé et la sécurité de la population,
vous communiquez avec les autorités et c'est peut-être dans ce cas-là ou à travers vos voies de
2715 communiqué, les médias sont informés de l'événement, puis à ce moment-là, monsieur a appris
l'événement dans les médias.

Mais dans le cas où il y aurait danger potentiel à la santé ou à la sécurité de la population,
quels sont les mécanismes par lesquels on intervient auprès du public directement ?

MME LINA LACHAPPELLE:

2725 Bien sûr, s'il y avait un accident industriel majeur, tantôt je parlais des événements qui
pouvaient seulement être des nuisances, s'il y avait un accident industriel majeur, les compagnies
peuvent activer un système d'alerte à la population. Il y en a un présentement installé chez
Interquisa Canada, il y en a un également chez Shell et il y en aura bientôt dans une troisième
compagnie. Et en activant le système, automatiquement il y a également un signal qui est envoyé au
service incendie 911 et à la Sécurité civile, un message qui leur apparaît comme quoi il y a un
2730 accident industriel majeur dans l'industrie X concernée et également une sirène qui est entendue
dans le secteur. Puis en même temps, ça déclenche un système de notification à... je ne me
souviens plus combien de stations radio qui participent, mais il y en a plusieurs qui vont à ce
moment-là interrompre automatiquement les ondes et puis ça va être un message qui va indiquer
qu'il y a un accident, une relâche de gaz toxique dans telle compagnie et de se confiner, de se
mettre à l'abri de tel secteur à tel secteur.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Est-ce que l'Association des industriels de l'Est tient un registre des événements qui entraînent toute cette procédure de déclenchement d'alarme et d'alerte au cours des années ?

2740

MME LINA LACHAPELLE:

Est-ce que vous voulez dire le nombre d'événements qui auraient nécessité une telle alerte ?

2745

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Oui.

2750

MME LINA LACHAPELLE:

Il n'y en a pas eu. - Luc, tu peux me confirmer, il n'y en a pas eu depuis... 1910. Il n'y a pas eu d'événement qui aurait nécessité... Oui, il y a eu un événement où il y a eu une explosion, un incendie, mais à ce moment-là lorsqu'il y a un incendie, le système d'alerte à la population n'est pas adéquat pour aviser la population parce qu'un système d'alerte à la population, il faut avoir le temps de les aviser pour qu'ils puissent intervenir et se protéger et dans le cas des gaz toxiques, c'est un phénomène qui se passe à cinétique lente par rapport à une explosion par exemple.

2755

On comprend que s'il y a une explosion, même si on fait sonner une sirène, il est trop tard, les gens ne peuvent pas se protéger. Par contre, dans un cas de gaz toxique, il y a le temps de se protéger et c'est pour ça qu'on a décidé d'installer un système d'alerte.

2760

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Et quels sont les mécanismes par lesquels les citoyens peuvent avoir de l'information s'ils détectent une odeur qui n'est pas là habituellement ?

2765

MME LINA LACHAPELLE:

Il y a plusieurs endroits qu'ils peuvent appeler. Un des premiers, ce serait à la Ville de Montréal au service Environnement. Un deuxième, ce serait au ministère de l'Environnement. Le troisième, ce serait à l'Association industrielle de l'Est de Montréal où ils peuvent encore contacter les industries directement s'ils ont les numéros qu'ils peuvent trouver assez facilement. Je reçois des appels régulièrement pour toutes sortes d'odeurs qui sont dues, oui ou non à mon industrie, mais on prend de répondre aux citoyens.

2770

2775

M. DENIS JEAN:

2780 En fait, ma question, ce n'était pas sur les événements majeurs, mais c'est plus sur les événements qui deviennent la norme si on veut que, *oups*, ça sent et finalement ce que j'entends ici, c'est «c'est pas grave.» Puis c'est ça qui me fait peur parce que lorsqu'on le sent, il est trop tard.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2785 Est-ce que vous avez de l'information à donner sur les seuils d'odeur par rapport aux risques à la santé de la population ?

MME LINA LACHAPELLE:

2790 Je ne suis pas spécialiste là-dessus, mais ce que je peux vous dire, c'est que les contaminants qui sont chez nous, principalement l'acide acétique qui est du vinaigre, les seuils d'odeur sont très très faibles et pour la plupart des composés organiques volatiles, les seuils d'odeur sont plus faibles que pour les risques à la santé. Alors, c'est sûr qu'on va en ressentir les effets au niveau de la nuisance avant d'être affecté au niveau de la santé. Par contre pour le long terme, je ne
2795 peux pas me prononcer, je préférerais qu'on réfère la question à la Santé publique.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2800 Et le système d'alerte pour les gaz qui peuvent générer des odeurs, ils sont déclenchés quand il peut y avoir un risque à la santé ou à la sécurité ?

MME LINA LACHAPELLE:

C'est lorsqu'il peut y avoir un risque à la sécurité.

2805

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Merci.

2810

M. DENIS JEAN:

On parle de qualité de vie ici.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2815

Est-ce que vous avez une deuxième question par rapport au risque ? Allez-y.

M. DENIS JEAN:

2820

Les activités de la carrière Lafarge, j'ai cru comprendre que c'était la responsabilité de l'administration de la carrière de produire des rapports, ma question, c'est : Qui a établi ces normes qu'ils doivent soumettre ? Ils ont de l'information à soumettre, Qui a installé les instruments qui servent à mesurer les effets des explosions ? Et comment les autorités municipales vérifient la validité de ces informations ?

2825

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Je pense que madame Boulet est encore à nouveau appelée au micro. Madame *Interquisa*, pour fin de transcription, nous aimerions que vous donniez votre nom au micro ?

2830

MME LINA LACHAPELLE:

Lina Lachapelle.

2835

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Merci, Madame. J'espère que je ne vous ai pas porté ombrage en vous appelant madame *Interquisa*. Madame Boulet.

2840

MME DIANE BOULET:

Donc, la question, c'était : Comment on est en mesure de valider les rapports que la compagnie fournit ?

2845

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Comment est-ce que les procédures d'échantillonnage et de rapports périodiques ont été établis, qui valide les résultats et qui prend les mesures ?

M. DENIS JEAN:

2850

Qui a installé les instruments de mesure ?

MME DIANE BOULET:

2855

Ça, je ne le sais pas. Qui a installé les instruments de mesure ? Je ne le sais pas. D'après moi, ça devrait être une firme spécialisée qui est engagée par la compagnie, mais c'est une firme spécialisée. Habituellement quand c'est signé par un expert dans le domaine, il ne mettra pas sa signature en jeu, mais de toute façon, ça, il faudrait que j'en réfère... parce que c'est le département du Contrôle des rejets industriels qui s'occupe de cette partie-là et l'ingénieur responsable, c'est monsieur Bourassa. Donc, je pourrais m'informer auprès de monsieur Bourassa pour avoir les détails spécifiquement parce que ce n'est pas ma...

2860

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2865

Mais est-ce que je me trompe ou la plupart du temps, surtout quand il s'agit d'usines qu'il n'y en a pas beaucoup sur le territoire, on établit un programme d'échantillonnage, puis il y a une période de validation avec la Ville ? Il me semble que j'ai vu dans les dossiers que la Ville avait procédé elle-même à certaines mesures avec des capteurs sismiques. Donc, il y a comme une période où on valide la méthodologie par des mesures indépendantes, puis quand ça fonctionne, on laisse l'opérateur...

2870

MME DIANE BOULET:

2875

Dans ce que j'ai vu du dossier, c'est que la période de validation aurait été effectuée comme en 94, 95, 96, il y aurait eu des équipements, mais je voudrais valider avec le laboratoire de la Ville pour être certaine, pour ne pas m'avancer trop. Mais ce que je pense qui est arrivé, c'est que le laboratoire de la Ville a installé ses instruments simultanément avec la compagnie. Ils ont déterminé ensemble, puis dans les résultats que j'ai vus, ils établissaient... il y avait trois sismographes et les résultats qu'ils obtenaient, c'était toujours en deçà de 5 millimètres par seconde, c'était toujours autour de 3, 3,2, 3,1 et c'est pour ça que d'un commun accord, ils ont comme dit «on va fixer la limite à 5», en fonction des résultats qu'ils avaient obtenus en déplaçant les sismographes à chaque fois.

2880

2885

Puis ils sont aussi intervenus sur la façon dont les explosions doivent être faites par rapport à différentes techniques d'explosion. Il y a des méthodes qui font qu'au lieu d'exploser tous en même temps, ils les font exploser à quelques secondes d'intervalle ce qui fait que les ondes de choc vont s'annuler l'une l'autre et vont faire en sorte qu'il y aura moins de déplacement d'air et moins de

2890

vibration. Mais je ne suis pas une spécialiste en explosif, donc, il faudrait que ce soit validé avec le laboratoire de la Ville de Montréal.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2895

Mais de façon générale, la procédure qui est adoptée dans le cas de Lafarge est la même que pour tous les industriels, c'est-à-dire que Lafarge ne bénéficie pas d'un programme particulier où c'est elle qui fait ses mesures, puis il n'y a pas de vérification et il n'y a pas de contrôle ?

MME DIANE BOULET:

2900

Non, non, non. Non, non. Ça, on s'assure vraiment que... mais vous comprendrez que la Ville de Montréal n'a pas le personnel pour pouvoir aller effectuer les mesures en lieu et place...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2905

La Ville de Montréal n'est pas opérateur, donc, elle est plus un organisme de contrôle.

MME DIANE BOULET:

2910

De contrôle, exactement. Puis on s'assure par contre que les firmes retenues pour faire les analyses sont des firmes accréditées par le ministère, que ce sont des ingénieurs accrédités aussi par l'Ordre des ingénieurs. Donc, on a un rôle de surveillance. Puis dans ce dossier-là, c'est les ingénieurs du secteur... bien, en fait, parce que la manière dont on fonctionne, la Ville est séparée en secteurs, puis il y a des ingénieurs qui sont attirés au secteur de l'est, puis ce sont eux qui font les vérifications d'usage, mais ce n'est pas moi et ce n'est pas...

2915

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Merci, Madame.

2920

M. DENIS JEAN:

Donc, ce n'est pas la Ville qui va faire les relevés. La Ville reçoit un document, un *spread sheet Excel* qui dit «Voici...»

2925

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Ce n'est pas ça qu'on a dit, Monsieur Jean. Ce qu'on a dit, c'est que la Ville, elle fait une période de validation des méthodes de mesure et après, c'est la responsabilité de l'opérateur de fournir des rapports selon les normes, les standards en vigueur. La Ville n'est pas pour faire des mesures partout, elle n'est pas opérateur. C'est un organisme de contrôle.

2930

M. DENIS JEAN:

J'ai bien compris.

2935

MME DIANE BOULET:

Par contre, je pourrais peut-être juste ajouter une précision, c'est qu'on a des inspecteurs qui couvrent l'ensemble du territoire et qui arrivent à l'improviste, à l'improviste, n'importe où dans les compagnies et à ce moment-là les compagnies doivent ouvrir les registres et doivent montrer tous les documents. Donc, c'est sûr qu'on ne peut pas... je veux dire, si on trouve des choses qui sont non conformes, on les avise, on prend des poursuites judiciaires, puis on mène les choses à terme. Donc, je ne pense pas que... c'est pas dans l'intérêt de la compagnie de nous cacher des choses, puis on s'assure que ce soit fait selon les règles de l'art évidemment.

2940

2945

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Monsieur Jean ?

2950

M. DENIS JEAN:

Merci.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2955

Merci à vous. Merci, Madame Boulet. Je rappellerai, donc, monsieur Charron et monsieur Houde. Est-ce que je me trompe ou c'était monsieur Charron qui était le prochain en ligne ? C'était à vous à poser des questions, Monsieur Charron. Il n'y a pas personne d'autre dans la salle qui a des questions par rapport aux risques technologiques ? Oui. Alors, vous êtes monsieur Charron ? Excusez. Est-ce qu'il y a d'autres gens qui ont des questions par rapport aux risques technologiques ou industriels dans la salle ? Vous êtes madame ? Madame Bastien. Je vais prendre votre question de façon à pouvoir libérer les personnes ressources. On parle de risques technologiques.

2960

2965

MME NANCY BASTIEN:

Oui.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

2970

Venez à la table. Excusez-moi, Monsieur Houde. Alors, Madame Bastien.

MME NANCY BASTIEN:

C'est peut-être une clarification suite à la présentation qu'on a reçue hier soir. J'ai cru voir, puis je ne me souviens pas de quel organisme ou si c'était dans les deux organismes, il y a comme une zone rouge qu'on voyait dans les cercles identifiées comme étant des zones à risque

2975

d'accident. Est-ce que c'est bel et bien des zones qui sont considérées à risque et si oui, est-ce qu'on a une recommandation de non construction dans ces zones de la part des organismes impliqués ?

2980

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Alors, j'inviterais les représentants du Centre de sécurité civile à expliquer. Je ne sais pas si c'est dans des ordinateurs soit de l'arrondissement ou de la SHDM. Les rayons d'impact *Interquisa* et *Shell* sont sous forme d'acétate. En vous nommant pour fins de transcription d'abord.

2985

MME VALÉRIE GAGNON:

Valérie Gagnon du Centre de sécurité civile. En fait ce que vous voyez à droite, c'est le rayon d'impact d'*Interquisa*, c'est-à-dire que c'est le rayon d'impact qui peut se produire en cas d'accident industriel majeur. Ce qu'on expliquait hier, sans entrer dans les détails techniques de la méthode de calcul, c'est qu'il y a différents scénarios qui sont évalués, des scénarios d'accident, par la compagnie et depuis 10 ans justement, on discute de ces scénarios, on a travaillé avec eux de concert, et ce qu'on voit là, c'est le scénario probable, un des scénarios probables, donc, un rayon d'impact en cas d'accident industriel majeur.

2990

2995

Ce qu'on a mis en rouge en bas à gauche, c'est le secteur... on a fait ça à peu près, où est-ce que se situe le bâtiment de personnes âgées. C'est certain qu'en terme de planification de mesures d'urgence, pour nous, c'est un défi de logistique, c'est un défi beaucoup plus grand de gérer des personnes à mobilité réduite ou ayant une certaine vulnérabilité en terme de planification de mesures d'urgence. Donc, c'est pour ça que c'était ce point-là qui en terme de mesures d'urgence nous interpellait davantage et c'est à ce sujet qu'on a fait des recommandations, soit dans une option de dire «Est-ce qu'on peut déplacer le bâtiment de personnes âgées ?» Si c'est impossible de le faire pour des raisons techniques ou autres, est-ce que c'est possible de mettre des mesures d'atténuation au niveau de la ventilation ? On avait parlé aussi au niveau de les brancher au niveau de la sirène qu'on parlait tout à l'heure en terme d'accident industriel majeur et il y avait d'autres mesures que je peux nommer dans le détail. Donc, c'était l'objectif.

3000

3005

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Mais en résumé, les deux rayons, c'est des rayons d'intervention pour fin de mesure d'urgence, un pour *Shell*, un pour *Interquisa*, dans le cas d'accident majeur ?

3010

MME VALÉRIE GAGNON:

C'est un rayon qui équivaut... on appelle ça le *emergency response planning guidelines*, on pourrait traduire en disant les rayons qui guident la planification des mesures d'urgence, les rayons d'impact. Donc, c'est certain que pour nous, dans une perspective de sécurité civile, ce qu'on pense, c'est évidemment... ce n'est pas dans les cas comme on disait de nuisance et tout ça, c'est

3015

3020 toujours quand il arrive des événements majeurs. Donc, c'est dans cette optique que nous, on doit planifier nos mesures d'urgence.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3025 La zone en rouge, c'est la zone du site Contrecoeur qui est dans un des deux rayons ?

MME VALÉRIE GAGNON:

3030 Exactement, où il y a des bâtiments. Là, je ne vois pas très bien, mais...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3035 Le parc, vous ne l'avez pas mis en rouge ?

MME VALÉRIE GAGNON:

Non, parce que le parc...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3040 Il n'y a pas de monde.

MME VALÉRIE GAGNON:

3045 C'est ça.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3050 Pas de mesures d'urgence pour le parc.

MME VALÉRIE GAGNON:

Exactement.

3055 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Est-ce que ça répond à votre question ?

3060 **MME NANCY BASTIEN:**

Donc, j'interprète bien de dire que c'est une zone à risque dans laquelle on décide de construire quand même ?

3065 **MME VALÉRIE GAGNON:**

Mais avec des mesures.

3070 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

C'est parce qu'il y a un langage technique bien spécifique.

3075 **MME VALÉRIE GAGNON:**

C'est ça, c'est ça. J'essaie de vulgariser le plus possible. Ce qu'on veut dire, quand on est face à un risque, que ce soit un risque naturel ou technologique, il y a toujours des mesures qu'on peut prendre ou qu'on doit prendre pour justement faire preuve... comme un bon père de famille. Donc, l'approche qu'on a mis en papier, qu'est-ce qu'on a écrit dans notre document, c'est de dire, nous, ce qu'on veut, c'est de prendre des mesures le plus possible. Donc, on a donné des choix pour justement planifier les mesures d'urgence en cas d'accident industriel majeur. Majeur. Je le souligne, c'est majeur.

3080 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Il y a déjà des zones construites dans les rayons d'impact. Ça veut dire que dans le fond, ça, c'est les industriels qui déterminent des zones à l'intérieur desquelles ils doivent développer des mesures d'intervention en cas d'urgence ?

3085 **MME VALÉRIE GAGNON:**

3090 Et c'est ce qu'on fait depuis 15 ans à l'intérieur du comité mixte, municipalité/industrie. Il y a déjà des mesures autant au sein même, et madame Lachapelle pourra vous en dire davantage, au sein même de la compagnie, des mesures de prévention, d'atténuation, qui sont faites à la source.

3095 Il y a d'autres mesures qu'on peut prendre, nous, de notre côté, niveau ville. On a mis en place une sirène, on a fait du porte à porte, on a communiqué aux gens, on a fait deux fois des tests de sirène depuis 2004. On est en train encore... on veut en refaire prochainement pour ajuster les normes de décibels, s'assurer que les gens les entendent. On travaille entre autres sur d'autres choses dans le futur justement pour élargir notre spectre d'alerte en cas d'accidents industriels majeurs. Il y a toujours de l'amélioration et c'est vraiment de concert avec les compagnies parce qu'on ne peut pas y arriver de part et d'autre, on travaille ensemble.

3100 Et même sur le CMMI, il y a une partie citoyenne et je sais qu'il y en a même ici des citoyens sur le CMMI qui sont ici ce soir. Donc, c'est un trio qui fonctionne en terme d'échange, de partenariat et surtout de volontariat parce qu'il n'y a pas d'obligation pour eux de s'asseoir à notre table avec nous. C'est vraiment du volontariat de la part de la compagnie de venir s'asseoir avec nous.

3105 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Monsieur Moreau ?

M. ANTOINE MOREAU:

3110 Plus spécifiquement dans le cas de ce secteur, qu'est-ce que ça veut dire le scénario de risque ? Concrètement, est-ce que ça veut dire que le building explose, se brûle ou... ? Quel est le... disons le *worst case scenario* qu'on peut imaginer pour ce cas-là ? Qu'est-ce que ça représente comme type de danger pour cet édifice ?

3115 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Madame Lachapelle ?

MME LINA LACHAPELLE:

3120 Le cercle, ça représente... le scénario, ce n'est pas une explosion, c'est une fuite de produits toxiques qui dans ce cas-là est de l'acide acétique. L'acide acétique pour le vulgariser, c'est vraiment du vinaigre, mais la différence, c'est que le vinaigre de table est concentré à 5% ; ici, on parle d'un produit chimique concentré à 98% , 99%. Donc, c'est le même produit avec les mêmes effets, mais en plus concentrés.

3125 Alors, le scénario qui était retenu, c'était une fuite au niveau d'une conduite au niveau d'un réacteur, une fuite qui va se relâcher pendant 10 minutes, je pense, Luc ? 20 minutes ? Pendant 20 minutes et puis le rayon représente une concentration établie à 35 PPM, 35 parties par million, qui est une valeur guide. Ce que ça veut dire, c'est une valeur pour laquelle une concentration, pour laquelle une personne pourrait rester sur cette limite-là pendant une heure sans avoir de problème à se mobiliser, à se mettre à l'abri ou à se réfugier. Il n'y aurait pas d'impact permanent sur sa santé.

3130 Pour l'acide acétique, il n'y a personne qui va vouloir rester pendant une heure exposée à cette concentration parce que tout de suite ça va attaquer les voies respiratoires, le nez. Ça va irriter et tout de suite, on va avoir le réflexe de se mettre à l'abri. Alors, on a un peu... j'allais dire le bon côté, si on peut voir le bon côté de ce produit chimique. Il y a des produits qui sont plus, je dirais malins ou difficiles à travailler parce qu'ils ne sont pas odorants et on atteint des seuils d'odeur, des seuils d'odeur plus élevés... c'est-à-dire un seuil de toxicité plus élevé que le seuil d'odeur et là, ça peut être difficile, alors que dans ce cas-là, c'est totalement le contraire : on va le sentir même à beaucoup plus basse concentration qui va permettre aux gens de se mettre à l'abri et l'intervention,

3140

c'est vraiment de rentrer chez soi, se mettre à l'abri, fermer les fenêtres, fermer la ventilation, écouter la radio et les consignes qui seront données par le service incendie.

3145 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Merci.

MME NANCY BASTIEN:

3150

Donc, on est confortable à installer des établissements dans cette zone-là ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3155

Dans la mesure où les mesures d'urgence permettent d'assurer que la sécurité de la population n'est pas compromise comme ça l'est déjà pour des secteurs qui sont bâtis dans Mercier-Est au sud de Sherbrooke.

MME NANCY BASTIEN:

3160

Non, c'est ça, mais il y a des mesures, je pense que ça évolue, on est plus conscient des dangers peut-être qu'on l'était il y a 20 ans, puis je me dis que pour un terrain vacant, on n'a peut-être pas les mêmes considérations que pour des maisons qui sont construites depuis plusieurs années.

3165 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Ça ne devrait pas.

MME LINA LACHAPPELLE:

3170

Si je peux me permettre d'ajouter, il y avait une question tantôt sur : Est-ce qu'on devrait considérer ça comme une zone d'exclusion ? Hier, une partie des présentations, ce qu'on avait tenté d'expliquer, c'est que dans une zone d'impact, on ne peut pas utiliser cet outil-là qui est vraiment un outil pour définir une zone d'intervention en mesures d'urgence pour la planification des mesures d'urgence, ce que madame Gagnon expliquait tantôt.

3175

3180

Il y a d'autres outils qui sont disponibles qui existent pour définir les règles d'aménagement du territoire. Donc, plutôt les usages du territoire en fonction de risques. Donc, à ce moment-là, on prend un scénario comme celui-ci et d'autres scénarios et on combine les probabilités d'événements et ce qu'on explique par contre, ce qui est malheureux, c'est qu'il n'existe pas de... pas qu'il n'existe pas de consensus parce qu'on n'en a pas encore discuté au niveau du gouvernement, il n'y a pas de règle claire établie en fonction de ça. Et pour nous à l'AIEM, au CMMI, pour les citoyens, on croit que c'est très important de pouvoir établir des règles claires d'affectation de territoire en fonction du risque que représentent les industries parce que ça va rendre plus

3185 confortables les industries également et les citoyens et ça va permettre de définir à la longue des zones tampons établies sur une réglementation claire.

MME NANCY BASTIEN:

3190 Mais ça, comme vous dites, je pense qu'il n'y a pas de juridiction de disponible, mais la juridiction ne sera pas disponible avant la construction. J'imagine que c'est un long processus d'en arriver...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3195 Je ne pense pas que c'est ce que madame Lachapelle dit ; moi, ce que j'ai compris, c'est que cet outil-là, c'est vraiment pour établir des mesures d'urgence.

MME NANCY BASTIEN:

3200 Non, mais quand on parle...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3205 Ce n'est pas pour dire «on peut construire» ou «on ne peut pas construire». Elle dit qu'il y a certains pays qui disposent d'outils qui font en sorte qu'on dit : Quand il y a une industrie là, à tant de mètres de l'industrie, je ne peux pas construire. Mais ici, ça a l'air qu'on n'en a pas au Québec.

MME NANCY BASTIEN:

3210 Et on n'est pas sur le point d'en avoir. Il n'y a pas de démarches en cours pour...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Non, il y a un comité interministériel.

3215

MME NANCY BASTIEN:

Oui ?

MME VALÉRIE GAGNON:

3220

Oui, il y a une démarche en cours. Il y a effectivement un comité interministériel et l'AIEM suite à des pressions des citoyens au sein du CMMI et d'organismes, on a décidé de façon conjointe, nous, de faire des pressions pour faire avancer ce comité interministériel et que le comité interministériel travaille de façon élargie, qu'il consulte les différents acteurs du milieu.

3225

On comprend que ça peut être long, mais par contre, il y a eu beaucoup de travail qui s'est fait au CMMI sur une base volontaire. Tout le travail pour établir les scénarios d'impact et les zones d'accident, ça, ça s'est fait avant qu'il y ait une réglementation parce qu'il y a eu un consensus au niveau de l'est de Montréal de dire que c'était important de connaître quels étaient les dangers pour être capable de mieux les gérer. Et là, on en est à l'étape de dire que c'est important de se doter de règles d'aménagement claires du territoire en fonction du risque.

3230

Ce qu'on dit, c'est qu'on ne peut pas se substituer au gouvernement. Par contre, on a quand même un rôle qu'on peut jouer assez important pour les influencer et leur dire que c'est un enjeu important, important pour l'est de Montréal, mais ailleurs également au Québec.

3235

MME NANCY BASTIEN:

Je suis étonnamment surprise et contente d'entendre qu'il y a des processus comme ça en cours. Ce que je trouve juste dommage ou déplorable, c'est qu'on n'est pas les résultats peut-être de ces échanges avant d'élaborer nos plans parce qu'il va peut-être arriver des mesures dans un an et demi qui finalement vont nous dire qu'on était peut-être dans l'erreur ou... des normes qui vont être édictées qui vont être contradictoires finalement à nos plans d'aménagement. Mais de ce que je comprends, c'est qu'on n'aura pas les résultats... il n'y a pas de lignes directrices qui vont être émises dans les prochains mois.

3240

3245

MME LINA LACHAPELLE:

Pour ajouter, dans le cas du projet *Interquisa*, je ne peux pas parler pour les autres parce que je ne les connais pas, mais puisque c'est le projet *Interquisa* qui touche la zone d'impact, lorsque l'étude d'impact environnementale avait été faite et déposée au ministère de l'Environnement, *Interquisa* avait présenté quelle était la zone de risque, donc, avait utilisé le fameux outil qui est disponible, qui est une grille du Conseil canadien des accidents industriels majeurs, et là je n'ai pas la carte disponible, mais je l'ai présentée hier et rapidement ce qu'on voit, c'est que le rayon où il y aurait une limite, ou il y aurait de l'exclusion, c'est très très loin, ce serait... on ne touche pas ce rayon-là.

3250

3255

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Vous dites loin des zones habitées ou loin à l'intérieur des zones habitées ?

3260

MME LINA LACHAPELLE:

C'est très loin.

3265

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Il n'y a personne là ?

3270

MME LINA LACHAPELLE:

Non, ça resterait à l'intérieur de notre usine.

3275

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

O.K.

MME LINA LACHAPELLE:

3280

Du site.

MME NANCY BASTIEN:

Merci.

3285

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Merci à vous. Alors, merci beaucoup aux représentants de l'Association industrielle de l'Est, vous êtes bienvenus à rester parmi nous. Je sens qu'on a un intérêt vers les risques industriels.

3290

MME ISABELLE DORAY:

Peut-être très rapidement, en fait je ne sais pas si c'est juste les risques industriels ou... mais c'est parce que je sais que dans le bloc E, il avait été question d'une garderie. Est-ce que les enfants sont plus susceptibles au niveau des impacts, bon, sentir le vinaigre, des choses comme ça ? Est-ce que le fait d'avoir des enfants dans cet endroit-là peut jouer ?

3295

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

D'après ce que j'ai compris, la seule chose que ça change, c'est l'établissement des mesures d'urgence. Par exemple si on avait une école, il faudrait en tenir compte dans le plan de mesures d'urgence. Mais ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas avoir d'enfants parce qu'on est dans une zone que s'il y a un accident industriel majeur, on est en situation d'urgence, il faut intervenir. Ce n'est pas ça que ça veut dire.

3300

MME ISABELLE DORAY:

3305

O.K.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3310 Est-ce que je me trompe, Madame Lachapelle ?

MME LINA LACHAPELLE:

3315 Non, c'est exact et ce que je pourrais rajouter, c'est que dans les communications qu'on fait, on a rencontré toutes les écoles du secteur et même un peu plus que le secteur qui pourrait être touché par un accident industriel majeur, puis on a fait des présentations conjointes avec... il y avait l'AIEM, il y avait la sécurité publique, les services de santé et également le service incendie de la Ville de Montréal et quelqu'un du *Groupe Tandem*. Alors, pour faire de la sensibilisation au niveau des écoles parce qu'on sait qu'une des grandes difficultés lorsqu'il y a un accident, on va avoir tendance
3320 à vouloir aller chercher notre enfant qui est à l'école alors que s'il est à l'école à l'intérieur, il est au bon endroit, il va pouvoir se confiner. Alors, on fait beaucoup de sensibilisation au niveau des enfants qui sont également des bons vecteurs d'information.

MME ISABELLE DORAY:

3325 Merci.

MME LINA LACHAPELLE:

3330 Puis pour terminer, juste mentionner que j'ai amené la fiche du produit et qu'il décrit quel serait le risque d'accident. J'en ai laissé des copies à l'avant ainsi qu'une copie de notre dépliant qui explique quel est le comité de liaison dans notre entreprise.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3335 Et ces documents seront déposés sur le site de l'Office. Oui, Monsieur Leblanc, une question en appelle une autre ?

M. YVES LEBLANC:

3340 En fait, on s'est battu pour savoir lequel des deux irait en premier, je pense. Je vais y aller vraiment très rapidement. Quand on regarde au niveau du point *Interquisa*, il y a une alarme qui est là. Je me demande simplement comment est déclenchée l'alarme ? Est-ce que c'est automatique ? J'ai peut-être manqué tantôt, je m'excuse, mais est-ce que c'est une alarme
3345 automatique ou s'il y a un processus décisionnel qui doit être pris en fonction de la gravité de l'incident ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3350 Madame Lachapelle ?

MME LINA LACHAPELLE:

3355 Il y a un processus décisionnel, mais il est assez direct. C'est le chef d'équipe sur place à l'usine qui va décider de déclencher le système d'alerte, il a la pleine autorité. Alors, si c'est un événement qui arrive, disons dimanche, la nuit, vous savez, l'usine est opérée 24 heures, et il y a seulement deux chefs d'équipe sur place, c'est le chef d'équipe qui prendra la décision. Et ils ont reçu de la formation pour savoir quel genre de scénario devait engendrer ça.

3360 Il y a eu des discussions à savoir si la responsabilité devait venir, devait être la responsabilité de la Ville, de la Sécurité civile, du service incendie ou de l'industrie. Il y a eu beaucoup de débats au CMMI là-dessus et finalement, il y a eu consensus de dire que ça devait être l'industrie parce que c'est nous qui avons l'information la plus rapide et ce qu'on voulait éviter, c'était le délai parce que là, les minutes comptent. Et il faut comprendre que dans un cas comme ça, le fait de dire qu'on veut
3365 cacher l'incident, ce serait complètement illusoire et ridicule. On sait que si on a un accident industriel majeur, il faut prendre ses responsabilités, puis l'industrie va pouvoir déclencher rapidement.

3370 Dans d'autres villes, ils font autrement. Ici dans la Ville de Montréal, c'est ce qui a été décidé et ce sera comme ça pour toutes les autres industries qui devront avoir installé un système d'alerte.

M. YVES LEBLANC:

3375 Dans les simulations qui ont été faites, quel était le temps moyen que ça prenait pour déclencher l'alarme ?

MME LINA LACHAPELLE:

3380 Cinq minutes.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Mais si je comprends bien, ce n'est jamais arrivé ?

3385 **M. YVES LEBLANC:**

Simulation, Madame.

3390 **MME LINA LACHAPELLE:**

Effectivement, on fait des simulations et ça prend environ 5 minutes parce que si on a une fuite, il faut quand même vérifier, est-ce que... si on a une alarme à l'usine, c'est comme... on vérifie si c'est une fausse alarme ou non et le temps d'activer, c'est 5 minutes.

3395 **M. YVES LEBLANC:**

3400 Dans les conditions défavorables de vent de est/nord-est avec le vent moyen qu'on retrouve à ce moment-là dans l'année, on parle de 40% ou à peu près 40% de l'année, madame Boulet pourra peut-être nous informer là-dessus, quel est le temps que prend à parcourir le nuage de contaminant ou d'acide acétique pour se rendre jusqu'au site ?

MME LINA LACHAPELLE:

3405 C'est parce que le scénario est fait dans des conditions défavorables, c'est-à-dire les vents les plus faibles possibles. Ça, c'est 1.5 mètre/seconde.

M. YVES LEBLANC:

3410 Pardon, les vents les plus faibles ou les vents les plus forts ?

MME LINA LACHAPELLE:

3415 Les vents les plus faibles. Parce que ce qui est défavorable, il faut comprendre que s'il vente très fort, le contaminant va se disperser très... ben, très rapidement... il va se disperser plus rapidement. La concentration va diminuer plus rapidement dans l'espace. Alors on a tendance à penser à l'inverse parce que quand il vente fort, on a l'impression d'avoir plus de contaminants.

M. YVES LEBLANC:

3420 Ce que je comprends, c'est que le vent dilue plus dans le fond.

MME LINA LACHAPELLE:

3425 Oui.

M. YVES LEBLANC:

O.K. Mais je reviens, est-ce que j'ai compris 4 000 secondes ? 1 000 secondes.

3430 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Je voudrais juste être sûre que les questions sont utiles à la compréhension de l'ensemble de la salle dans le cas du site Contrecoeur, parce qu'il est 10 heures.

3435 **M. YVES LEBLANC:**

D'accord, et j'ai d'autres questions. Elles vont venir tout à l'heure. Spécifiquement là-dessus ce que j'essaie de voir ici, c'est combien de temps prend le nuage à partir du moment où l'alarme est déclenchée et combien de temps les gens auront pour réagir quand ça va arriver ?

3440

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Non, je pense que ça, la question à poser, c'est : Quel est le facteur de sécurité pour s'assurer que le plan de mesures d'urgence permet d'éviter des pertes de vie ? Ça, c'est une question claire, puis on va avoir une réponse plus rapide que morceau par morceau avec la vitesse du vent, puis tout ça.

3445

MME LINA LACHAPELLE :

Oui. C'est clair que si l'événement arrivait plus vite que le temps de déclencher la sirène, on n'aurait pas choisi d'installer une sirène parce que sinon, c'est de mettre de la poudre aux yeux. Alors, notre intérêt et l'objectif visé, c'était d'être capable d'aviser les citoyens avant que le gaz toxique arrive et c'est possible de le faire.

3450

Mais il n'y a pas beaucoup de temps, on s'entend. C'est important de réagir rapidement. Mais il faut comprendre aussi que lorsqu'on va sentir le produit, ce n'est pas comme... on va s'évanouir. Non. Ce que ça va faire, c'est que ça va être irritant et on va vouloir se protéger. On va se mettre la main devant le visage et on va vouloir entrer à l'intérieur. Il y a quand même cette nuance-là qui est importante.

3455

3460

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

De façon précise, ça prend 5 minutes pour déclencher une alarme, puis quand un citoyen entend l'alarme, il a combien de temps pour prendre des mesures de confinement ?

3465

MME LINA LACHAPELLE:

À peu près 4 ou 5 minutes ? C'est correct ? Je m'excuse, c'est Luc Piché, il est coordonnateur de Santé Sécurité également des mesures d'urgence.

M. LUC PICHÉ :

3470

Mon nom, c'est Luc Piché. Avec le scénario considéré qui est le plus pénalisant, on compte un 5 minutes pour déclencher l'alerte tandis que le temps pour le nuage à atteindre la limite de la zone, c'est-à-dire le 1.5 kilomètres, on parle d'un total de 16 minutes. Donc, 16 minutes moins 5, on a 11 minutes pour réagir.

3475

M. YVES LEBLANC:

Merci. Maintenant, juste une petite précision au niveau de la zone d'impact pour *Shell*. De la façon que c'est présenté, ce que j'en comprends, c'est que ça semble être le point géographique de l'usine de *Shell*, ou corrigez-moi si je me trompe, est-ce que c'est le point, l'origine très pointu de là où est la source du problème ?

3480

M. LUC PICHÉ :

Oui.

3485

M. YVES LEBLANC:

Oui, quoi ?

3490

M. LUC PICHÉ :

Oui, c'est la source exacte du problème.

M. YVES LEBLANC:

3495

D'accord. Merci.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3500

Merci à vous. Est-ce que vous avez une précision à apporter, Madame Gagnon, du Centre de sécurité civique ?

MME VALÉRIE GAGNON:

3505

Juste dire que du moment où est-ce que la compagnie pèse sur le bouton d'alerte et que la sirène part, c'est 4 minutes de ce zéro temps jusqu'au temps que les gens entendent dans les postes de radio le message. Donc, l'alerte et la notification, c'est 4 minutes. Et je pourrais donner, tantôt la personne demandait sur quel poste de radio, Info 690, 640 News, 98.5 FM, CKAC, CKOI, *Light Rock Q...* 92, 105.7 Rythme FM, CJAD 800. Et on est en négociation avec d'autres postes de radio, on voudrait les avoir tous. Il en reste très peu, donc...

3510

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3515 Donc, 5 minutes pour peser le piton, 4 minutes vous l'entendez à la radio et 16 minutes, c'est rendu chez vous.

MME VALÉRIE GAGNON:

3520 C'est ça.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

C'est à peu près ça ?

3525 **MME VALÉRIE GAGNON:**

Oui.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3530

Merci beaucoup. Je réinviterais à la table des intervenants monsieur Charron... messieurs Charron et Houde. Bon, je suis encore mêlée ? Allez-y. Alors, vous êtes monsieur ?

M. PIERRE PAQUET:

3535 Pierre Paquet.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3540 Alors, allez-y avec vos deux questions. Maintenant, je vais vous demander tous d'accélérer parce qu'il est 10 heures 5, il faudrait vraiment finir à 11 heures. Alors, Monsieur Paquet.

M. PIERRE PAQUET:

3545 Ma question porte sur les nuisances engendrées par la carrière et les raffineries. Je vais vous dire au départ que...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3550 Non, je vais vous demander d'aller tout de suite à votre question. Il faut absolument qu'on puisse recevoir tout le monde qui s'est inscrit ce soir.

M. PIERRE PAQUET:

3555 O.K. C'est rapport à la loi provinciale comme on en a parlé qui définit qu'une carrière ne doit pas être installée à moins de 600 mètres...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3560 Une nouvelle carrière, ça nous a été dit ce soir.

M. PIERRE PAQUET:

3565 Une nouvelle carrière qui ne doit pas être installée à moins de 600 mètres de toute résidence ou commercial ou mixte. Ensuite de ça, on a dit qu'actuellement, on était à 300 mètres nous autres et on subissait beaucoup de problèmes dus à ça même après avoir négocié avec Lafarge parce que nous, on a négocié avec Lafarge. Dès qu'ils ont commencé à exploiter, on a été impliqué là-dedans dès le départ.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3570 Monsieur Paquet, s'il vous plaît, votre question ?

M. PIERRE PAQUET:

3575 Ça va. Ma question est claire : Les experts du ministère de l'Environnement à Québec exige une distance de 600 mètres entre une nouvelle carrière et une zone résidentielle. Je souligne que leur expertise à ce sujet comprend tout le territoire du Québec, donc, un très grand nombre de carrières. Je ne sais pas combien, mais un très grand nombre de carrières. Ces gens-là...

3580 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Monsieur Paquet, j'attends toujours votre question ?

M. PIERRE PAQUET:

3585 O.K. Ça me fâche un petit peu parce que d'autres ont pu élaborer pas mal sur des sujets que je considérais... c'était beau, c'était... mais là, je pense que c'est un peu le point-clé parce que je le vis depuis longtemps, je trouve que vous êtes sévère un petit peu tout d'un coup.

3590 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

C'est parce qu'il est 10 heures et 5.

M. PIERRE PAQUET:

3595

3600 Je vais suivre votre... Cette loi ayant été mise en vigueur en juin 2004, très important, je le considère très important, j'en conclus qu'elle se base sur les plus récentes études d'impact sur les citoyens et leurs résidences selon les normes d'environnement de pointe actuelles, une loi récente, elle ne date pas du début du siècle. Ensuite, les experts de la SHDM arrive à la conclusion qu'une distance de moins de 100 mètres pour la zone commerciale, un peu plus de 100 mètres pour les résidences serait suffisante.

3605 Dans les circonstances, c'est des gens qui n'ont presque pas d'expertise dans le domaine comparativement à Québec, Québec nous l'ont dit d'ailleurs, j'ai une lettre de Québec qui me dit qu'on devrait travailler en collaboration avec eux autres, qu'on devrait faire de grandes pressions sur...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3610 Monsieur Paquet, je sais que vous me trouvez sévère, mais là...

M. PIERRE PAQUET:

3615 Voilà ma question. Dans ces circonstances, ne serait-il pas indispensable de procéder à une nouvelle étude indépendante qui prendrait en compte la loi provinciale en collaboration avec les experts du ministère de l'Environnement en considérant le dynamitage, le concassage, le transport de la pierre, incluant la poussière, le bruit, les secousses sismiques, sans oublier le bruit et les émanations engendrés par les raffineries particulièrement les torchères ?

3620 Ça fait que moi, c'est ça, je demanderais un rapport indépendant, nouveau, complètement... repartir à zéro. C'est là ma question.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3625 Est-ce qu'il y a des réactions là-dessus de la part de la SHDM ?

M. DANIEL GAUTHIER:

3630 En fait, nous, vous le savez, on a mandaté des firmes spécialisées qui ont utilisé des professionnels accrédités dans chacun des domaines particuliers. On a aussi pris note, vous avez parlé des torchères, on a pris note de certains éléments pour lesquels on va apporter des précisions dans nos études au niveau du bruit comme au niveau des vibrations, puis de notre côté du moins, on n'a pas de raison de remettre en question le professionnalisme des personnes qui ont été retenues pour réaliser les études.

3635 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Peut-être du côté de l'arrondissement, même si c'est de façon générale, quand une activité industrielle est exercée de plein droit, qu'est-ce qui arrive s'il a de nouvelles réglementations qui sont édictées par le gouvernement du Québec pour de nouvelles usines ?

3640

MME MICHÈLE GIROUX:

J'ai de la difficulté à comprendre votre question.

3645 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Je vais essayer de la reformuler plus simplement ou je peux peut-être tout simplement dire... qu'est-ce que je pourrais dire sur l'arrondissement ? Donc, la question était : Quand une usine existe, on sait, on a eu madame Boulet qui est venue nous dire que Lafarge est là depuis longtemps, ils ont un permis d'exploitation, ça ne s'appelle pas comme ça, mais ils ont des conditions d'opération qui sont encadrées par la Ville de Montréal, là, monsieur arrive avec des normes qui ont été établies en 2004, donc, bien après ou peut-être que c'est madame Boulet qui peut répondre, bien après que l'usine soit entrée en fonction, est-ce que ces nouvelles normes sont rétroactives ?

3650

3655

Est-ce qu'on peut dire à Lafarge, aujourd'hui, les conditions ont changé ? Ou parce qu'ils sont là de plein droit et qu'ils ont déjà eu leur permis...

M. ROBERT DENIS:

3660

Habituellement quand une loi est rétroactive ou encore un règlement de nuisance qui est rétroactif, il y a toujours des mesures de transitoire où ils demandent à la compagnie de se mettre aux normes dans un certain temps. Je vous dis ça sous toute réserve, mais à ma connaissance, ça fonctionne comme ça.

3665

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

C'est parce que je comprends que vous arrivez avec un règlement pour des nouvelles usines, puis vous aimeriez que cette approche-là soit utilisée pour une usine existante, mais je pense que ce n'est pas tout à fait comme ça que ça fonctionne.

3670

M. PIERRE PAQUET:

Québec m'a conseillé en tout cas de faire des demandes au niveau de la Ville et qu'eux seraient prêts à collaborer avec la Ville, mais à ce que je vois, les experts de la SHDM ont décidé de fonctionner seuls comme s'ils connaissaient très bien tout ça alors que... je leur ai...

3675

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3680 Oui, mais Monsieur Paquet, je pense qu'il faut que je vous explique quelque chose.

M. PIERRE PAQUET:

Je leur ai appris en avril 2006 que... on ne me répond même pas.

3685 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Il y a une partie qui est réservée aux commentaires.

M. PIERRE PAQUET:

3690

O.K.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3695 Là, on est vraiment dans l'information.

M. PIERRE PAQUET:

Je pourrais faire un mémoire là-dessus.

3700 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Oui. C'est parce que là, vous portez un peu un jugement sur ce que la SHDM ont fait comme études ; ce n'est pas un questionnement, c'est comme un jugement. Ça fait qu'eux autres, ils ne peuvent pas vraiment répondre à ça. Ça, c'est de l'ordre du mémoire ou du commentaire.

3705

Là, c'est dommage qu'il n'y ait pas ici les gens de l'Environnement parce qu'ils auraient probablement pu vous expliquer comment est-ce que avec l'évolution des normes, puis des règlements, on travaille avec les industries existantes, parce que ce n'est pas pareil. C'est clair que si Lafarge n'était pas là, puis qu'il y avait quelqu'un qui faisait une demande d'ouvrir une carrière sur ce site-là, ça ne se passerait pas de la même façon qu'en 1940.

3710

M. PIERRE PAQUET:

Ça, je comprends.

3715

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Ça, c'est clair.

3720

M. PIERRE PAQUET:

Je comprends très bien.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3725

Mais là, ils sont là, ça fait que ce n'est pas pareil.

M. PIERRE PAQUET:

3730

Mais ça, c'est clair depuis le début sauf que je pensais qu'on pouvait amener des points que nous, on travaille depuis 2004 à informer la Ville, la SHDM de façon continue et puis qu'on n'a aucune réponse. Il y a juste le ministère de l'Environnement à Québec qui nous répond.

Je pensais que ça faisait partie de la consultation d'exprimer ça, qu'on n'a pas été écouté malgré...

3735

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Oui, mais dans le cadre d'une opinion, pas dans le cadre d'une question parce que le gouvernement du Québec n'est pas ici aujourd'hui, c'est l'Office de consultation publique.

3740

M. PIERRE PAQUET:

O.K. En tout cas, je pourrai vous fournir toutes ces lettres-là dans un mémoire.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3745

Très bien.

M. PIERRE PAQUET:

3750

Est-ce que je peux aller avec une deuxième question ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Oui.

3755

M. PIERRE PAQUET:

Ma deuxième question. On parlait hier de coûts supplémentaires pour la construction des nouvelles résidences en fonction des vibrations, puis monsieur Gauthier nous a dit que ce qu'on ferait, ce qui semblait représenter des coûts supplémentaires, ce serait d'établir les fondations sur le roc pour éviter les vibrations. Mais actuellement toutes les résidences, les assises sont directement sur le roc parce que le roc est à 2, 3 pieds du sol. Donc, elles sont toutes sur le roc actuellement et on subit quand même des problèmes. Ça fait que je comprends pas que ça amène des coûts supplémentaires.

3765

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Une réaction de la SHDM ?

3770 **M. PIERRE PAQUET:**

Parce qu'il y avait des coûts supplémentaires de prévus là-dessus, je ne les comprends pas. C'est la façon de procéder. On ne peut pas faire autrement, c'est ça qui amènerait des coûts supplémentaires.

3775

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Je pense qu'il y a plusieurs autres mesures, c'était un exemple.

3780 **M. PIERRE PAQUET:**

Est-ce qu'on pourrait me répondre là-dessus ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3785

Oui, bien sûr.

M. DANIEL GAUTHIER:

3790

En fait, il y a plusieurs mesures qui peuvent être prises si jamais on n'arrive pas à limiter, et je répète que c'est notre première option, si on n'arrive pas à limiter l'aire d'exploitation. Comme je vous ai dit, si on se retrouve dans la pire des situations, le risque qu'on a au niveau bâtiment, c'est des dommages cosmétiques. Donc, il va y avoir des mesures qui vont être prises pour s'assurer qu'on n'a pas de dommages cosmétiques.

3795

On n'a pas de dommages prévisibles au niveau de la structure des bâtiments. On parle de... je vous donne des exemples, il n'y a pas seulement bâtir sur le roc, il y en a plusieurs autres. On peut installer de la brique, mais sans maçonnerie. On renforcit les coins des... il y en a plusieurs, mais ce n'est pas uniquement basé sur le fait qu'on s'assoit sur le roc. Il y a plusieurs choses qui sont prévues, mais je le répète, en aucun cas il s'agit de mesures pour s'assurer qu'on conserve... ou qui attaquent la structure du bâtiment. Ce n'est que cosmétique.

3800

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3805 Vous aviez un acétate dans votre présentation d'hier où il y avait une liste de toutes les mesures qui étaient prévues pour...

M. PIERRE PAQUET:

3810 Oui, ça, je me souviens, ça va, pas nécessaire de répéter ça.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

O.K.

3815 **M. PIERRE PAQUET:**

Merci.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3820 Merci à vous.

M. PIERRE PAQUET:

Merci.

3825 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

3830 Alors, c'est à vous monsieur Charron. Je vous inviterais à poser vos deux questions en même temps comme ça, ça va nous permettre d'aller plus vite, puis je ne sais pas si monsieur Houde est dans la salle ? Monsieur Houde n'est pas là ? Monsieur Leblanc ? Donc, c'est à votre tour, Monsieur Charron, enfin.

M. BERNARD CHARRON:

3835 J'aimerais vous poser une question si quelqu'un de vous a pris conscience du rapport qui s'appelle la CEDES ? C'est un mémoire déposé au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement. C'est un projet qui ressemble beaucoup à ce projet. C'était sur la compagnie *Canterm Terminaux Canadiens*, puis ça ressemble en tout point à ce qu'on vit là. Si vous allez prendre peut-être à un moment donné conscience du rapport, c'est la dernière feuille ici qu'on va regarder.

3840 Ils parlent des polluants, les compagnies versus les résidences, les recommandations. C'est écrit en tout point ce qu'on vit là à 95%, puis je vais sauver ben du temps je vais poser la dernière page qui est finalement... Ils font une recommandation qui va devenir la question à savoir

3845 que «*Les autorités municipales, tant la Ville de Montréal, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-*

3850 *Maisonneuve, Montréal-Est, travaillent en concertation et mettent leurs expertises en commun afin de revoir et d'harmoniser leurs règlements relatifs à la pollution sonore à proximité des zones résidentielles et la réglementation concernant les distances minimales entre les activités résidentielles et industrielles, que les autorités municipales et provinciales imposent par réglementation des zones tampons...» celle qu'ils ont scrapée avec les arbres, c'était la zone tampon, «...ou des zones dites de transition entre les zones industrielles et résidentielles et qu'elles définissent les normes et les méthodes de construction et d'aménagement de ces zones.»*

3855 Ça, ç'a été fait en 2006, mars. «Qu'un moyen de concertation soit mis en place dans l'est de Montréal afin de mieux partager nos préoccupations communes en matière de planification de développement de projets majeurs industriel, commercial, résidentiel, d'infrastructure...» et tout le tralala. Et les incidences qu'il y a eu sont écrites dans le rapport, puis c'est en tout point ce qu'on vit là, puis la poussière, tout tout tout, l'augmentation du trafic parce que là, on parle de la carrière, il n'y a pas rien que la carrière. Il y a les compagnies de conteneurs, il y a *Interquisa* qui s'est jointe à ça, 3860 il y a plusieurs autres compagnies. Le trafic augmente. *Petro-Canada* entre autres, notre fameux *Petro-Canada*.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3865 Alors, votre question, Monsieur Charron ?

M. BERNARD CHARRON:

3870 Bien, ma question est là. Est-ce que l'arrondissement et la Ville de Montréal ont trouvé une façon de trouver une réglementation, parce qu'ils ne l'avaient pas, tu sais, une concertation pour trouver une vraie réglementation pour savoir c'est quoi les normes ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3875 Je suis sûre que l'arrondissement est très au fait du projet de *Canterm* parce que l'arrondissement a même déposé un mémoire dans le cadre des audiences du Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement.

3880 Est-ce que vous pouvez nous dire s'il y a eu des développements en matière d'encadrement de l'aménagement du territoire suite au rapport du Bureau ?

MME MICHÈLE GIROUX:

3885 Ce que je vous répondrais là-dessus, c'est que le décret n'est pas encore connu au moment où on se parle, c'est-à-dire que la compagnie *Canterm* avait demandé la construction de réservoirs additionnels sur son site ; la demande a été faite auprès du gouvernement du Québec. Ce qu'on comprend de Montréal-Est, c'est que c'est conforme à leur zonage, à leurs réglementations et à leur plan d'urbanisme. En partant, mettons qu'on ne répondra pas pour Montréal-Est, mais ils sont assez bien alignés.

3890

Comme le décret n'a pas été adopté, nous, l'arrondissement, ce qui a été fait, c'est qu'il y avait deux terrains en bordure de Georges V qui était proche, très près, donc, il y en a un qu'on a gardé en réserve avec le courtage immobilier de la ville-centre, on leur a dit : «Ne le vendez pas, attendez.» Dans l'autre cas, il y a eu une opération cadastrale parce que le terrain avait déjà été

3895

vendu.
Mais au niveau des rencontres ou s'il y a un comité arrondissement/Ville/Montréal-Est, on a beaucoup de difficultés à asseoir la Ville de Montréal-Est avec nous. C'est tout ce que je peux vous dire.

3900

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Mais on conviendra, Monsieur Charron, que c'est très intéressant le rapport *Canterm*, mais on est dans une situation différente. Il ne s'agit pas ici de quelqu'un qui veut installer des dépôts...

3905

M. BERNARD CHARRON:

Non, c'est ce que je vous ai dit tantôt. J'élimine la *tank*. Je vous dis que la problématique de l'air, de la poussière, et tout le tralala, c'est la même que nous. C'est la même que nous. Je pourrais vous le laisser, c'est la même même même que nous.

3910

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Oui.

3915

M. BERNARD CHARRON:

C'est toute la même chose que nous qu'on vit. On saute à ma deuxième question. Le terrain, il appartenait à *Petro-Canada*, il a été vendu en 2002... Excusez, il était à *Petro-Canada* en 2002 ; il a été vendu à la Ville de Montréal, le terrain de Contrecoeur ; ce terrain-là appartenait à *Petro-Canada* ; il a été échangé contre un terrain qui est sur la rue Sainte-Catherine que *Petro-Canada* a fait un pipeline.

3920

À ce niveau-là, je veux savoir, il y avait des contaminants, des hydrocarbures, que *Petro-Canada*, leur pipeline passait là. Est-ce que ce n'était pas à *Petro-Canada* à décontaminer son propre terrain ? Parce que je l'ai ici le texte que ça a été vendu pour 22 000 \$ exactement, la TVQ et la TPS.

3925

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3930

Alors...

M. BERNARD CHARRON:

3935 Ensuite, c'est pas ça que je veux savoir, il y a des façons aussi de décontaminer le terrain naturellement. Est-ce que vous avez regardé cette vision avant de tout *scaper* le terrain, de pouvoir le décontaminer naturellement ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

3940

Bon. Alors, au niveau de la SHDM ?

M. CLAUDE MARCOTTE:

3945

Claude Marcotte encore.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Rapidement, s'il vous plaît.

3950

M. CLAUDE MARCOTTE:

Oui. Pour décontaminer naturellement, ça dépend du type de contaminants. Les contaminants qu'on retrouve dont j'ai discuté tantôt, les HAP, c'est très stable. Du moins, c'est relativement stable. Donc, c'est assez difficile de les décontaminer naturellement. En fait, même, ça prend pas mal de choses pour arriver à les dégrader.

3955

Notamment, il faut fournir des bactéries, fournir de l'air, des choses comme ça, mais les laisser là en place et attendre que ça se dégrade, on peut attendre très longtemps.

M. BERNARD CHARRON:

3960

Combien de temps ?

M. CLAUDE MARCOTTE:

3965

Des siècles.

M. BERNARD CHARRON:

3970

Des siècles ? Ah, ce n'est pas ça que monsieur Réjean Samson, l'expert de l'Université de Montréal m'a dit en tout cas au téléphone.

M. CLAUDE MARCOTTE:

3975

Oui, mais...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Un instant là, je vous en prie. Il ne s'agit pas ici d'un débat entre les représentants de Société et les intervenants.

3980

M. BERNARD CHARRON:

Non, non, non, il a répondu, il a dit des siècles. C'est beau.

3985

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

C'est parce que c'est difficile de gérer ça parce que la décontamination naturelle, ça n'existe pas encore. Ça prend des procédés de décontamination. Vous pensez probablement aux procédés d'aération qui sont utilisés pour les sols contaminés aux hydrocarbures dans l'est de l'île, mais ce n'est pas le type de contaminants qui ont été retrouvés sur le site. Il y a des métaux lourds...

3990

M. BERNARD CHARRON:

Il y a du béton.

3995

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Oui, des matières lourdes et des métaux lourds. Ça fait que les produits qui sont là ne sont pas ceux qu'on peut enlever par aération comme on l'a fait beaucoup dans les ondes industrielles de l'est. Donc, ces techniques ne s'appliquent pas.

4000

M. BERNARD CHARRON:

Ça s'applique juste dans les hydrocarbures ; c'est ça ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4005

Légers.

M. BERNARD CHARRON:

4010

Légers ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

En plus. Je pense.

M. BERNARD CHARRON:

4015

Merci. Ah, «je pense».

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4020

Mais ça, il faut le vérifier auprès de monsieur Marcotte.

M. CLAUDE MARCOTTE:

Vous avez raison, Madame la présidente.

4025

M. BERNARD CHARRON:

Merci.

4030

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Merci à vous. Donc, pour s'asseoir à côté de monsieur Leblanc, j'inviterai monsieur Jean Greffe. C'est à votre tour.

M. YVES LEBLANC:

4035

Madame la présidente, j'aurais une proposition à vous faire. J'aurais trois questions sans préambule.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4040

Allez-y vite.

M. YVES LEBLANC:

Alors, assez rapidement, et les quelques questions qu'il me restera après, je pourrais peut-être les envoyer à l'Office. J'ai 6 questions rapides par écrit que je pourrais vous envoyer après.

4045

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Il n'y a aucun problème.

M. YVES LEBLANC:

4050

Mais celles-ci sont détaillées.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4055

Oui.

M. YVES LEBLANC:

Mais dans le bénéfice d'accélérer le processus, ça va aller ?

4060

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

C'est très bien.

M. YVES LEBLANC:

4065

Et j'aurai les réponses également aux questions écrites également dans les temps pour le mémoire ; c'est vrai ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4070 Excellent.

M. YVES LEBLANC:

4075 Merci. D'accord. Dans la zone commerciale, pourquoi est-ce qu'on n'a pas considéré de monter dans la partie plus au sud de la zone commerciale 4, 5 et même jusqu'à 6, 8 étages comme dans la partie résidentielle, d'augmenter les planchers de bureaux dans la zone commerciale de façon à réduire la superficie au sol au complet et d'agrandir la partie parc ? Vous me suivez ? Dans le sens de : Est-ce qu'on peut monter la partie... Je ne me répéterai pas.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4080 Est-ce qu'on peut faire comme pour la résidence de personnes âgées, puis *squeezer* vers Sherbrooke de façon à avoir plus d'espaces verts ?

M. DANIEL GAUTHIER:

4085 En fait, le programme qu'on a fait, c'est en fonction du marché. On a tenté de développer des petits commerces, des petits commerces sur rue pour des commerces de quartier. Donc, c'est évident que des commerces de quartier, ça vit mal en hauteur. Donc, on a tenté de maximiser le plus possible le rez-de-chaussée pour les commerces de quartier, il y a un certain volume, mais on n'a pas prévu faire... parce que l'usage de commerces se fait généralement au rez-de-chaussée.
4090 Aux étages, on peut mettre des activités de bureaux ou des activités résidentielles.

4095 Donc, idéalement ce qu'on voulait, c'est occuper un rez-de-chaussée, animer un rez-de-chaussée avec des utilisations de commerces locaux, des petits commerces et on n'a pas prévu installer des commerces en hauteur.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Mais est-ce que les analyses de marché indiquent que les commerces en hauteur ne seraient pas vivables ?

4100

M. DANIEL GAUTHIER:

En fait, on voit rarement des commerces dans des tours. On voit plutôt des commerces au rez-de-chaussée. Ce qu'on a voulu créer surtout, c'est un effet d'ambiance, un effet d'ambiance commercial de rue vivante le long de Contrecoeur plutôt que de concentrer une tour où on trouverait des commerces.

4105

M. YVES LEBLANC:

Si ça peut être considéré, j'apprécierais. Par rapport à ça, il y a combien de cases de stationnement qui sont prévues dans la zone commerciale ?

4110

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Par voie réglementaire, qu'est-ce qui est prévu dans la zone G, G-1 ?

4115

M. ROBERT DENIS:

Alors, dans la zone G et G-1, un usage additionnel de la catégorie C-2, c'est les bureaux aux étages, c'est un minimum d'une unité par 300 mètres carrés, maximum 1 par 100. Les autres usages de la famille commerce, c'est une unité... Vous voulez l'avoir au total ou par mètre carré ?

4120

M. YVES LEBLANC:

S'il vous plaît.

4125

M. ROBERT DENIS:

Parce que là, je ne peux pas répondre si on n'a pas le nombre de mètres carrés de construction. Nous, on fonctionne selon le nombre de mètres carrés qu'ils vont construire.

4130

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Mais le nombre de mètres carrés, c'est le nombre de plancher fois l'implantation grosso modo ?

4135

M. ROBERT DENIS:

Ça me prendrait la grandeur du terrain.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4140 O.K. Mais quand même, peut-être simplement... vous avez dit que vous aviez baissé le minimum, mais pas pour la zone commerciale. C'est la réglementation générale des zones de stationnement pour ce type de commerces et de bureaux qui est prévue ou ç'a été ajusté ?

M. ROBERT DENIS:

4145 À ma mémoire, j'ai baissé le minimum qui est, je crois, à 1/200 dans la réglementation pour 1/300, mais le maximum est le même.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4150 Donc, finalement, pour la zone commerciale en fonction du type de commerces, parce que ce n'est pas du commerce grande surface, c'est du commerce de voisinage puis du bureau, c'est la même chose que ce qui est autorisé d'habitude dans l'arrondissement à peu de chose près ?

M. ROBERT DENIS:

4155 Pas tout à fait. Ils ne peuvent pas en offrir plus. Généralement par exemple sur Sherbrooke, si c'est une épicerie, c'est une unité, je crois, comment ils disent... par... je ne me souviens plus exactement, mais une par 75 mètres carrés en tout cas, c'est certain, puis eux en veulent, c'est ça, eux, souvent en veulent plutôt maintenant 1 par 25 mètres carrés, mais là-dessus le Plan d'urbanisme est clair, c'est 1 par 75 et ça, c'est maintenu, il n'y a pas de dérogation donnée là-dedans, il aurait fallu modifier le plan.

4160 Par contre, ce qui serait surprenant, s'ils veulent en offrir moins, là, ce serait possible. C'est-à-dire qu'au lieu de 1 par 200, ce serait 1 par 300 mètres carrés.

4165 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

La raison de la question...

4170 **M. YVES LEBLANC:**

4175 Oui, c'est juste de voir... c'est de m'assurer que les commerces, c'est des commerces effectivement de proximité et non pas régionaux. J'ai vu qu'il y avait la mention «régionaux» dans le dernier rapport du mois de mai du projet alors qu'avant, c'était toujours des commerces de proximité. Alors, je cherchais à voir pourquoi on avait autant de... ou enfin, la disproportion des stationnements.

M. DANIEL GAUTHIER:

4180 Les normes de stationnement ont été négociées avec l'arrondissement, on vient de le
mentionner. Les normes initiales qu'on avait demandées étaient plus permissives au niveau du
nombre et l'arrondissement nous a demandé de réduire le nombre de stationnements. Si vous
voulez avoir le nombre exact, on va vous le donner, mais il est évident que les commerces qui sont
ici sont des commerces locaux avec des superficies maximum. C'est des petits locaux et c'est
évident que ça a évolué et c'est à la demande de l'arrondissement qu'on a réduit les locaux pour
4185 vraiment faire des commerces de quartier. Et on a aussi réduit la proportion de stationnements par
rapport aux superficies de pieds carrés pour respecter... Je n'irai pas plus loin, mais si vous voulez
le nombre exact de stationnements, on peut vous le calculer. Monsieur Bertrand a commencé à les
compter, mais il trouvait ça trop long.

4190 **M. ROBERT DENIS:**

Madame Chauvin, je veux juste préciser que la zone locale, c'est vraiment la G-1. G, c'est
quand même un commerce de moyenne et grande surface. Vous le connaissez, ça peut être un
SuperC, un IGA. Ça, ce n'est pas nécessairement un local qui va s'adresser seulement à des gens
4195 qui pourraient y aller à pied. On peut venir d'un peu plus loin. Et c'est pour ça que sa porte est sur
Sherbrooke. C'est pour ça que son accès à son stationnement est sur Sherbrooke et on encourage
aussi dans les critères à ce que l'accès aux aires de chargement de cette zone ainsi que la zone en
arrière se fasse par Sherbrooke pour minimiser la circulation de transit sur Contrecoeur.

4200 **M. YVES LEBLANC:**

Ça me va. J'accélère. Dans le site Contrecoeur, il y a une particularité au niveau de la faible
profondeur de la nappe phréatique qui devrait être pompée pour être abaissée, que j'ai lu dans les
rapports, abaissée d'environ, je dirais, 0.3 mètre. J'aimerais savoir quel impact ça peut avoir d'avoir
4205 à baisser la nappe phréatique de cette façon sur les résidences actuelles qui sont autour compte
tenu que le sol est quand même relativement stabilisé déjà depuis des années ?

M. DANIEL GAUTHIER:

4210 Madame Thibault, Isabelle Thibault, qui est ingénieur qui peut peut-être trouver un élément de
réponse ?

MME ISABELLE THIBAUT:

4215 Dans le territoire du site Contrecoeur, on sait que le roc est assez en surface et puis
comme on va appuyer les fondations sur le roc, on n'aura pas besoin de pomper pour stabiliser les
pentes des excavations. On va peut-être pomper un petit peu pour pouvoir bien mettre les
fondations des conduites d'égout, mais ce ne sera pas abaisser la nappe comme si on voudrait
complètement vider le territoire. C'est plus un pompage ponctuel et ça n'aura pas un impact sur la
4220 superficie et ça n'ira pas jusqu'aux résidences. On parle de pompage ponctuel.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

C'est un pompage ponctuel et temporaire ?

4225

MME ISABELLE THIBAUT:

Et temporaire.

4230

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Merci.

M. YVES LEBLANC:

4235

Je pense que ça va être la troisième dernière question, en fait c'est une toute petite mini-question. C'est plus au niveau de l'aménagement. J'aimerais savoir si les services publics vont être enfouis que ce soit pour Hydro, pour Bell, pour...

4240

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Bonne question, je ne pensais jamais avoir le temps de la poser. Alors, est-ce que les services publics, notamment pour la distribution d'électricité vont être enfouis ?

4245

M. ROBERT DENIS:

Oui.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4250

Sur l'ensemble du territoire ?

M. ROBERT DENIS:

4255

Sur l'ensemble du territoire. Juste pour ne pas me tromper... le câble, téléphone...

M. YVES LEBLANC:

Le gaz ?

4260

M. ROBERT DENIS:

Le gaz va être enfoui, oui.

4265 **MME ISABELLE THIBAUT :**

La stratégie actuellement pour Montréal, c'est que pour tout développement, c'est d'enfouir les services d'utilités publiques. Par contre, on est en discussion avec la Commission des services électriques de Montréal pour pouvoir bien établir les procédés. Ce qu'on essaie de voir, c'est si c'est possible d'utiliser les services aériens existant en bordure de l'eau pour se raccorder. Mais la philosophie de la Commission, c'est plutôt d'enfouir directement dans les nouvelles rues.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4275 Donc, ça voudrait dire que le branchement pour les égouts et l'aqueduc se fait par Teck, se fait par le quartier existant au nord de Sherbrooke pour l'électricité ?

MME ISABELLE THIBAUT :

4280 L'électricité, Bell, Vidéotron peut se faire un peu partout dans le territoire tandis que les égouts doivent absolument être raccordés à partir de la rue Sherbrooke.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4285 Je n'ai pas vu aucun article dans le projet de règlement qui fait en sorte qu'il y ait une obligation d'enfouir les services de distribution d'électricité.

M. ROBERT DENIS:

4290 On a un avis du contentieux, on a déjà voulu le faire, il a fallu le retirer. On n'a pas le pouvoir de demander ça.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4295 Pardon ?

M. ROBERT DENIS:

4300 On l'avait déjà fait, l'arrondissement l'avait déjà fait dans Louis-H.-Lafontaine et on a dû la retirer cette disposition-là.

M. YVES LEBLANC:

Pourquoi ?

4305 **M. ROBERT DENIS:**

C'est l'avis du contentieux qu'on avait eu. Je crois que c'est parce que ça relève d'une instance supérieure.

4310 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Et si ce n'était pas un 89, mais un règlement adopté en arrondissement ?

M. ROBERT DENIS:

4315

C'est la même chose. Le 89, il faut comprendre que c'est la Charte qui donne à la Ville la possibilité d'adopter un règlement d'urbanisme, on vient beaucoup se rabattre sur la même loi pour sa mise en vigueur, pour son contenu, c'est très similaire.

4320 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Nous aurons une précision de la part de madame Huguette Béland.

M. ROBERT DENIS:

4325

Ce qu'on nous dit, c'est que ce n'est pas une matière de zonage. Par contre, on sait que ça pourrait peut-être se faire dans le cadre d'une entente, par exemple le règlement d'infrastructure.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4330

Je sais que sur d'autres territoires, c'est inclus à la réglementation de zonage identifiée comme une zone d'obligation d'enfouissement des fils électriques, mais sur n'est pas sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal.

4335

Alors, la Commission des services électriques a un rôle à jouer là-dedans. Je ne sais pas comment l'arrondissement peut faire en sorte de s'assurer qu'effectivement si la volonté du promoteur est d'avoir des services de distribution électrique enfouis, qu'il puisse s'assurer que ce soit le cas dans la réalisation. Donc...

4340 **M. YVES LEBLANC:**

Le mieux qu'on peut faire, c'est de leur demander un engagement.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4345 Pardon ?

M. YVES LEBLANC:

Le mieux qu'on peut faire, c'est leur demander un engagement que ça va être fait.

4350

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

C'est dans leur documentation.

4355

M. DANIEL GAUTHIER:

C'est prévu actuellement dans l'entente que ça va être desservi...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4360

Quelle entente ?

M. DANIEL GAUTHIER:

L'entente qui va intervenir entre la SHDM et le développeur.

4365

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

C'est prévu dans l'entente qui va intervenir ?

4370

M. DANIEL GAUTHIER:

C'est prévu dans l'entente à intervenir entre la SHDM et le développeur, qui est en train d'être signée ou...

4375

M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:

On dit ça parce que ce n'est pas signé encore, on ne s'est pas rencontré, mais on a un accord sur le contenu, c'est réglé.

4380

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Je pensais que vous disiez parce que si elle était conclue, vous aviez peur qu'on vous la demande ?

4385 **M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:**

On ne vous l'aurait pas donnée.

4390 **M. YVES LEBLANC:**

Une petite précision. Est-ce que ça va être la même chose pour les maisons qui sont le long des résidentielles actuelles ? C'est-à-dire qu'elles vont être alimentées à partir du circuit enfoui et non pas par les poteaux qui sont déjà installés dans la cour des résidents actuels ?

4395 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

H, H-1.

4400 **M. YVES LEBLANC:**

C'est ça, merci.

MME ISABELLE THIBAUT:

4405 Ce qui est discuté avec la Commission des services électriques de Montréal actuellement, c'est d'essayer de les raccorder dans les nouvelles rues parce que de toute façon, on doit passer les conduits dans la rue pour l'autre côté.

4410 **M. YVES LEBLANC:**

Excellent. Hum...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4415 Êtes-vous encore à votre dernière...

M. YVES LEBLANC:

4420 C'est parce que j'avais dit que j'avais plusieurs petites questions au niveau de l'aménagement. Est-ce que le chauffage au bois va être permis ?

M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND :

4425 Il n'y en aura pas.

M. YVES LEBLANC:

Merci. Est-ce que les stationnements dans les cours arrière vont être interdits dans la zone H et H1 ?

4430

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Oui. Au niveau de l'arrondissement ? Dans les zones H et H-1, je pense que c'est du stationnement sur rue seulement, non ?

4435

M. ROBERT DENIS:

Pendant qu'on cherche, j'aimerais juste préciser que le règlement, lui, n'interdit pas les foyers. Ce serait dans votre entente à ce moment-là.

4440

M. ROBERT DENIS:

On a demandé à l'entrepreneur, et il n'a pas prévu de chauffage au bois dans aucun des immeubles qui vont être construits.

4445

M. YVES LEBLANC:

Pendant qu'il cherche, j'aurais peut-être la toute dernière question.

4450

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

J'espère parce que là, je vais me faire chicaner.

M. YVES LEBLANC:

4455

Je le sais.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4460

Vous allez avoir l'air d'un chouchou.

M. YVES LEBLANC:

Oui, c'est vrai. Dans le plan d'aménagement pour l'aménagement paysager, il est prévu un pourcentage de la valeur de la maison pour tous les secteurs sauf H et H1, et je veux savoir pourquoi ? Pourquoi il n'y en a pas pour ceux-là ?

4465

M. ROBERT DENIS:

4470 Excusez-moi, Monsieur Leblanc, je cherchais votre autre réponse.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE:

4475 En attendant, dans les maisons de luxe, est-ce qu'il va y avoir des foyers ? Non plus ?
Même si le client en demande ?

M. JEAN –FRANÇOIS BERTRAND :

4480 Ce qu'on a précisé : il n'y a aucun foyer qui est prévu dans aucun des immeubles qui vont être construits.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4485 Ça, c'était la troisième de monsieur, j'imagine ? Pendant que les gens cherchent, j'inviterais monsieur... Vous êtes monsieur ?

M. JEAN GREFFE:

4490 Monsieur Greffe. Je peux poser ma question tout de suite.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Alors, Monsieur Thibodeau, on va répondre à vos questions.

4495 **M. JEAN GREFFE:**

4500 Moi, je demeure sur la rue Jacques-Porlier. C'était une rue bien tranquille jusqu'à temps qu'on rouvre un *Videotron* près de chez nous. Il y a beaucoup de trafic, même que je dirais plus que la rue Eugène-Achard. Alors là, on va en avoir encore plus parce que la rue de Grosbois va déboucher dans un projet et les gens vont partir, vont prendre de Grosbois et vont descendre sur notre rue.

4505 Personne n'avait parlé depuis le début de la rue Jacques-Porlier, la circulation, mais je pense que la Ville même pourrait vérifier parce qu'ils ont des appareils pour vérifier le nombre d'autos qui passent sur notre rue. Moi je dirais que c'est même supérieur à Eugène-Achard parce qu'on est près du *Pharmaprix*, *Pharmacie Jean-Coutu*, et les gens ont comme tout à coup découvert notre rue. Quand ils viennent de l'est, pour sauver la lumière qui est sur la rue voisine, ils montent par notre rue pour s'en aller dans les projets en haut. Donc, on a beaucoup beaucoup de trafic et ça va nous en amener encore plus parce que les gens vont sortir vers de Grosbois et vont descendre sur
4510 notre rue. Je pense que ce serait une rue à considérer énormément. C'est tout, merci.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Merci à vous.

4515

M. JEAN GREFFE:

Monsieur Gauthier ?

4520

M. DANIEL GAUTHIER:

Oui, oui, je suis ici.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4525

Si monsieur Gauthier a compris votre question, je l'invite à y répondre.

M. DANIEL GAUTHIER:

4530

Pour la circulation, on a donné ce soir en débutant certains...

M. JEAN GREFFE:

Vous n'avez pas nommé Jacques-Porlier.

4535

M. DANIEL GAUTHIER:

Non, non, je ne vous obstine pas là-dessus. Ce que je peux faire, je peux vous arriver avec la réponse au niveau du nombre exact d'augmentation de véhicules, je ne l'ai pas avec moi malheureusement, mais demain, on peut vous fournir le même type de précision qu'on a apporté pour les rues pour lesquelles des questions nous avaient été posées.

4540

M. JEAN GREFFE:

La considérer parce que déjà le trafic est très dense.

4545

M. DANIEL GAUTHIER:

Je vais vous fournir l'augmentation du nombre de véhicules et on peut le traduire et vous le donner en nombre de véhicules par minute.

4550

M. JEAN GREFFE:

Merci.

4555

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Merci à vous. J'inviterais madame Aumais à se joindre à monsieur Thibodeau. Est-ce que vous avez trouvé les réponses ?

4560

M. ROBERT DENIS:

Oui. Pour le H-1, c'est une correction qu'on va faire, ce serait 3%. C'est une erreur de transcription, la valeur de l'aménagement paysager dans H-1, on avait cette question-là...

4565

MME MICHÈLE GIROUX :

H et H-1.

4570

M. ROBERT DENIS:

Oui, c'est ça.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4575

Donc, vous allez rajouter...

MME MICHÈLE GIROUX :

4580

À l'article 239. C'est un oubli.

M. ROBERT DENIS :

4585

Puis l'autre question à savoir si le stationnement pouvait être permis dans les cours arrière, oui. Le stationnement est interdit à l'ensemble du site dans les cours avant, l'ensemble du développement ; dans certains secteurs, il doit être à l'intérieur complètement, je crois que c'est le E ; dans le C et le D, 60% à l'intérieur, mais par ailleurs, il peut être dans les cours arrière. Par contre, on a des normes pour minimiser le nombre d'accès par rapport aux rues : quand c'est deux bâtiments qui ont un limite latérale commune, l'accès doit chevaucher les deux terrains.

4590

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Mais dans H et H-1, il n'y a pas de ruelle, puis c'est des maisons unifamiliales en rangée ; comment est-ce qu'on peut stationner dans les cours arrière ?

M. ROBERT DENIS:

4595

Il faudrait qu'ils rentrent entre les maisons, deux maisons contiguës, il va y avoir une cour...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4600 C'est des jumelées ou des rangées ?

M. ROBERT DENIS:

Des jumelées.

4605

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Merci. Merci. Monsieur Thibodeau.

4610

M. ANDRÉ THIBODEAU:

Alors, bonsoir. Il est tard un peu, mais j'avais promis à la pause de partir sur une note positive, alors je voulais juste mentionner que depuis le début des consultations, on a pu remarquer que je n'ai entendu aucun commentaire ou critique négative par rapport au projet de la part des futurs résidents. (RIRES DANS LA SALLE) Il faut quand même trouver quelque chose. Excusez-moi.

4615

C'est une question, mais je ne m'attends pas nécessairement à une réponse parce que, bon, c'est peut-être un oui-dire, une légende urbaine, mais il semblerait qu'il y aurait eu une entente dans les années 80, 84, entre la CUM et la carrière Lafarge concernant un moratoire que tant que la carrière serait en opération, qu'il n'y aurait pas de développement dans la zone tampon. Ce que je demande, c'est de savoir si ce document-là existe et s'il existe, de le rendre public, s'il vous plaît.

4620

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Est-ce que ce sont des vérifications qui sont possibles au niveau du Service de l'environnement ou c'est au-delà des archives ?

4625

M. ANDRÉ THIBODEAU:

On parle d'un moratoire de 35 ans.

4630

MME DIANE BOULET:

Est-ce que l'entente avait été faite avec le Service de l'environnement ?

4635

M. ANDRÉ THIBODEAU:

Écoutez, moi...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4640

Avec la CUM. Est-ce que c'est la période du schéma, ça ?

M. ANDRÉ THIBODEAU:

4645 C'est entre la CUM et la carrière Lafarge. Donc, s'il y a un document légal qui existe, une entente légale qui existe, j'aimerais qu'elle soit rendue publique si elle concerne les activités de la carrière et la zone tampon.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4650

Est-ce qu'il est possible de faire les vérifications, Madame Boulet ?

MME DIANE BOULET:

4655

Je vais tenter de faire les recherches, mais je ne peux rien promettre. Je vais voir ce qui est dans les dossiers, ce qui a été mis dans la voûte. Parce qu'il faut comprendre qu'à la Direction de l'environnement, on conserve les archives principalement qui relève de l'environnement, mais pas de la CUM au complet. Donc, si ces ententes-là avaient été faites avec soit le Service d'urbanisme de la CUM à l'époque, nous, on n'a pas accès à ces documents-là ; on a gardé les documents qui

4660

faisaient référence à l'environnement.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4665 Mais il y a peut-être des personnes à l'emploi du service qui sont là depuis cette époque qui pourraient vous orienter dans vos recherches.

MME DIANE BOULET:

4670 Peut-être, mais je dois vous dire qu'il y en a beaucoup qui sont parties à la retraite dernièrement et moi, je n'étais pas là à cette époque-là. Je vais essayer de demander aux personnes les mieux placées pour m'aider, mais je ne veux pas vous promettre l'impossible.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4675

Tout à fait, c'est bien correct. Merci.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4680

Monsieur Gagnon ?

M. LUC GAGNON:

4685 Une bonne partie des archives de l'ancien service d'aménagement du territoire de la Communauté urbaine de Montréal a été intégrée dans nos archives à nous au sein de l'équipe du développement urbain. Alors, demain, on va faire le tour de ces dossiers-là pour voir si on trouve trace de ce document. Mais on va chercher pour voir.

M. ANDRÉ THIBODEAU:

4690 Comme je dis, je ne sais pas si c'est un oui-dire. En fait, est-ce que c'est une entente ? Est-ce que c'est un positionnement de la CUM ? Mais il semblerait qu'il y aurait quelque chose qui toucherait les opérations de la carrière et la zone tampon. Donc, ce serait bien de savoir si ce document-là existe vraiment

4695 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

 On s'entend qu'il y a bien de l'eau qui a coulé en dessous du pont depuis ce temps-là. On est quand même il y a 25 ans.

4700 **M. ANDRÉ THIBODEAU:**

 Oui, mais il reste que s'il y a eu une position basée sur une période de 35 ans...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4705 Vous nous expliquerez ça dans votre mémoire.

M. ANDRÉ THIBODEAU:

4710 Bien, je demande si le document existe.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4715 Oui.

M. ANDRÉ THIBODEAU:

 C'est la question que je pose. Est-ce qu'on peut vérifier si...

4720 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

 La réponse vous a été donnée de la part de deux services de la Ville.

M. ANDRÉ THIBODEAU:

4725 D'accord. Deuxième question. En fait, celui qui achète assume le risque, les futurs résidents, est-ce qu'ils vont avoir des garanties au niveau de la qualité de vie ? Est-ce qu'ils vont être compensés si les normes sont dépassées lorsqu'ils seront établis dans ce site-là ? Est-ce qu'il y a des dispositions qui vont garantir aux futurs résidents qu'ils seront dédommagés si les normes ne sont pas respectées au niveau du bruit, au niveau des vibrations, au niveau de la qualité de vie ?

4730

Est-ce que c'est prévu parce qu'au niveau social, parce qu'on s'entend que vous allez construire des immeubles qui résistent, mais est-ce que les gens vont résister, eux, à l'ensemble des effets ?

M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:

4735

On va informer les gens de l'état du dossier. Ils sont conscients, ils vont être entièrement conscients dans l'immeuble qu'ils vont acheter de l'environnement dans lequel ils vont s'installer. Là, je ne vois pas comment la Société ou comment on peut mettre en place des mesures pour dédommager éventuellement pour des risques ou des situations qui peuvent être modifiées sur lesquelles on n'a pas de contrôle. Si vous parlez uniquement de l'immeuble comme tel...

4740

M. ANDRÉ THIBODEAU:

Non.

4745

M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:

Non ? O.K.

4750

M. ANDRÉ THIBODEAU:

Non. C'est que je crois qu'il y a une soirée où on nous a dit: «On n'avisera pas les futurs acheteurs ; l'information, elle est publique. Donc, on ne donnera pas nécessairement d'informations qui pourraient nuire à la vente.» Mais je me rends compte que moi-même lorsque j'ai acheté sur Eugène-Achard, je n'ai pas cherché à m'informer sur qu'est-ce qu'il y a dans les 5 kilomètres autour. J'ai regardé ma rue, j'ai regardé la maison et ça va être le même phénomène lorsqu'on va mettre en vente ces logements-là.

4755

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4760

Monsieur Thibodeau, il se fait tard, puis c'est quelque chose qui a déjà été discuté. Est-ce que l'arrondissement a des informations supplémentaires à fournir quant aux garanties qu'un vendeur doit fournir ? Oui, allez-y.

4765

MME MICHÈLE GIROUX:

Aucune.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4770

Aucune ?

MME MICHÈLE GIROUX:

4775

Je l'ai déjà expliqué hier ou avant-hier que la Ville n'a pas... comment je vous dirais ? La personne qui va aller habiter, résider, acheter, vivre là, c'est au vendeur, au locateur ou au propriétaire d'informer la personne qui va résider là de la présence de la carrière s'ils ne l'ont pas remarquée.

4780

M. ANDRÉ THIBODEAU:

Donc, ce serait au promoteur de s'assurer d'informer ces gens-là. Ben, au promoteur...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4785

Tout à fait. Et il est de l'intention de la Commission de demander par écrit pour acheminer vers le contentieux... La Commission aimerait savoir quels sont les recours qu'un propriétaire occupant aurait dans le cas de dommages à sa propriété, donc, les mécanismes de recours de façon claire.

4790

M. ANDRÉ THIBODEAU:

O.K., mais on n'aborde pas la condition sociale, humaine, on parle de mobilier immobilier, mais on ne parle pas des effets sur la santé. Un recours pourrait...

4795

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Ça, je pense que les règles ne sont pas différentes là que n'importe où sur l'Île de Montréal.

M. ANDRÉ THIBODEAU:

4800

D'accord. Merci.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Merci à vous. Madame Françoise Picard. Êtes-vous venue ce soir ? Je vais essayer de voir s'il y a quelqu'un qui n'est pas venu. Frédéric Guay.

4805

UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE:

C'était ma question d'hier.

4810

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

C'était votre question d'hier, mais monsieur Guay n'a jamais pris la parole. Je vous reprendrai après. Donc, madame Aumais ?

4815

MME MICHELINE AUMAIS :

Bonsoir.

4820

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Bonsoir.

MME MICHELINE AUMAIS :

4825

Je vais être brève. On a appris tantôt que les négociations avec la carrière Lafarge ont débuté avec la Ville il y a environ 2 semaines seulement. Moi, ma question est la suivante : Est-ce que la Ville a prévu une date limite pour une signature d'entente de gré à gré ? Et s'il n'y a pas de date limite ou d'entente, est-ce que le projet va poursuivre quand même son cours ?

4830

M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:

Ce qu'on a expliqué, c'est que le projet, s'il n'y avait pas d'entente avec la carrière Lafarge, le projet va se réaliser quand même. Il y a des mesures qui devront être prises pour la construction des immeubles. Nous ce que nous tentons, c'est d'avoir une entente avec la carrière Lafarge pour éviter d'avoir à prendre ces mesures particulières de construction.

4835

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Donc, clairement la réponse, c'est que même s'il n'y a pas d'entente, vous allez de l'avant ?

4840

M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND :

4845 Bien, même s'il n'y a pas d'entente, ça n'empêche pas le projet de se réaliser, mais il va nécessiter des mesures de mitigation particulières au niveau de la construction. Quant au délai pour les discussions, bien là, je vais retourner la question à monsieur Gagnon.

M. LUC GAGNON:

4850 Évidemment on souhaite en arriver à une entente ou à une décision le plus rapidement possible sachant que l'Office doit déposer son rapport au conseil municipal et que le Conseil municipal va vouloir prendre une décision à ce moment-là sur les suites à donner au projet. Alors, il appartiendra au Conseil de décider sur la base de l'avancement des discussions, qu'il y ait entente ou non, sur les suites à donner au projet.

4855 **MME MICHELINE AUMAIS :**

Mais vous n'avez pas de délai précis ?

M. LUC GAGNON:

4860 Non, il n'y a pas de...

MME MICHELINE AUMAIS :

4865 Dans les deux semaines, est-ce que ça a avancé quand même un petit peu ?

M. LUC GAGNON:

4870 Je ne peux pas me prononcer là-dessus.

MME MICHELINE AUMAIS :

4875 D'accord. Ma deuxième question. Les personnes qui demeurent présentement sur des coins de rue, comme exemple Jacques-Porlier/de Grosbois, Jacques-Porlier/Rousseau, et que les rues vont déboucher maintenant vers le site Contrecoeur, est-ce qu'elles vont absorber le paiement des taxes de la nouvelle rue ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4880 Madame Giroux ?

MME MICHÈLE GIROUX:

4885 Je ne suis pas au Service des finances encore, mais ce que j'avais compris, c'est que toutes les infrastructures étaient assumées par le promoteur et que donc... Écoutez, on va aller chercher la réponse. S'il y a des ajustements financiers à faire au niveau des comptes de taxes, ça va être pour les nouveaux résidents, pour les nouvelles rues, pas devant... votre façade, elle ne donne pas sur une rue qui va être prolongée. Vous êtes déjà desservie par une rue.

4890 **MME MICHELINE AUMAIS :**

Ma façade, non, mais mon côté de rue, oui. Nous demeurons juste sur Jacques-Porlier au coin de Grosbois.

4895 **MME MICHÈLE GIROUX:**

Je comprends, mais votre entrée principale est sur une rue qui est déjà desservie.

MME MICHELINE AUMAIS :

4900

Oui.

MME MICHÈLE GIROUX:

Bon. Ça devrait pas, mais on va le vérifier.

4905

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Très bien. Est-ce que vous avez des... Oui ?

4910 **M. DANIEL GAUTHIER:**

4915 On a une réponse. Il n'y a pas de règlement d'emprunt pour les infrastructures, l'entente prévoit que le promoteur défraie les coûts des infrastructures. Je ne veux pas tomber dans la juridiction de l'arrondissement, mais l'arrondissement va avoir une dotation pour entretenir le nouveau projet. Donc, théoriquement, je ne vois pas comment ça pourrait influencer votre compte de taxes.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4920 Je voudrais juste quand même ajouter que quand on dit qu'il n'y a pas de règlement d'emprunt pour les infrastructures, que c'est aux frais du promoteur, je pense que ça veut aussi dire que c'est refilé dans le coût des bâtiments pour la vente.

M. DANIEL GAUTHIER:

4925

Ah oui, oui. Le coût des infras, naturellement, est payé par...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4930

Est absorbé.

M. DANIEL GAUTHIER:

4935

Oui, oui, ça c'est clair.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4940

O.K. Ça fait qu'il n'y a pas de taxes d'amélioration locale pour le nouveau développement, le coût des infrastructures va dans le coût des bâtiments, puis tout est à la charge du nouveau secteur. Il n'y a rien qui est à la charge de l'ancien secteur, d'après ce que j'ai compris, mais madame Giroux va faire les vérifications, puis si ce n'est pas ça, on va faire une note sur le site de l'Office.

MME MICHELINE AUMAIS :

4945

Merci beaucoup.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

4950

Merci à vous.

MME MICHELINE AUMAIS :

4955

Bonsoir, bonne nuit.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Pareillement. Alors, Monsieur Guay ?

M. FRÉDÉRIK GUAY:

4960

Oui, bonsoir. Mon nom est Frédéric Guay. Je suis intervenant psychosocial ainsi que cinéaste. Je fais présentement un documentaire qui porte sur l'isolement des personnes âgées à mobilité réduite, puis ça m'a interpellé quand j'ai su que, bon, dans le cercle de la zone inquiétante si on veut, c'était justement des personnes à mobilité réduite.

4965

Moi, côté social, comme je vous dis, je trouve ça grave. S'il y a quelqu'un qui pourrait me répondre ? Je sais qu'il a des dames, messieurs, dames, qui sont partis tantôt, mais à ce sujet-là... puis j'ai quelques autres petites questions.

4970 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Je pense que la SHDM est tout à fait en mesure de répondre.

4975 **M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:**

Alors, premier point, ce n'est pas des gens à mobilité réduite qui sont là, ce sont des résidences pour personnes âgées. Donc, on n'a jamais dit que c'était des gens à mobilité réduite. Premier volet.

4980 **M. FRÉDÉRIK GUAY:**

O.K.

4985 **M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:**

Deuxième volet. Le fait que ce soit les résidences qui soient là, c'est qu'on a expliqué au cours des dernières soirées que la résidence, le fait d'avoir un bâtiment en hauteur pour pouvoir accueillir des personnes âgées dans cet endroit-là était du fait qu'on voulait rapprocher cet immeuble des services avoisinants sur la rue Sherbrooke et des commerces qui vont être construits.

4990 **M. FRÉDÉRIK GUAY:**

4995 Mais les personnes âgées n'ont-elles pas plus de difficultés à se mouvoir que les jeunes ? *Drette* au départ, je pense que c'est un peu contradictoire de faire un immeuble en hauteur pour des personnes âgées qui seront appelées à se déplacer très rapidement en cas d'incident.

M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:

5000 C'est parce que la problématique qui a été relevée concernant... si on regarde la zone d'impact dont on a discuté ce soir, c'est justement, les gens doivent s'isoler à l'intérieur de la maison, à l'intérieur, s'il y avait un événement qui pouvait se produire.

M. FRÉDÉRIK GUAY:

5005 Mais s'ils sont à l'épicerie ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Pardon ? Je m'excuse, vous devez vous adresser à moi.

5010

M. FRÉDÉRIK GUAY:

Oui, oui, ça me fait plaisir. Non, mais s'ils sont à l'épicerie ?

5015

M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:

Ils restent à l'épicerie.

5020

M. FRÉDÉRIK GUAY:

Ils restent à l'épicerie ?

M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:

5025

Bien, c'est de demeurer à l'intérieur uniquement. Il ne faut pas le prendre comme si c'était un problème majeur. Il y a des mesures qui ont été prévues, de mitigation, pour régler ce problème.

M. FRÉDÉRIK GUAY:

5030

Parce que je me demandais si des personnes étaient déjà décédées... C'est parce qu'en fait, ce n'est pas nécessairement les effets du simple vinaigre qui me font peur, mais plutôt la panique qu'elle engendre. À ce niveau-là, peut-être que quelqu'un pourrait me répondre ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

5035

Bien, je pense que toutes les mesures sont prises pour prévoir un scénario d'intervention qui favorise pas de panique, puis c'est pour ça aussi qu'il y a des déclenchements de sirène.

M. FRÉDÉRIK GUAY:

5040

Parce qu'en parlant de sirène, justement je viens d'acheter sur la rue de Contrecoeur et puis, en décembre, il paraît qu'il y a eu une alerte, on avait même reçu des petits pamphlets... pas des pamphlets, mais *flyers*, des... bon, de la documentation, bref, qui spécifiaient qu'il allait y avoir une alerte, une sirène. Jamais entendu.

5045

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Vous ne l'avez jamais entendue ?

M. FRÉDÉRIK GUAY:

5050

Non, et je pense que la rue de Contrecoeur et Hochelaga, ça se trouve à être quand même relativement près de cette dite sirène. Donc, non, désolé. Je voudrais passer à d'autres points qui sont...

5055 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais vous êtes censé avoir deux questions par intervention.

5060 **M. FRÉDÉRIK GUAY:**

Ah, o.k., excusez.

5065 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Je sais que ça ne paraît pas parce que monsieur Leblanc a eu droit à 10, mais...

M. FRÉDÉRIK GUAY:

5070 Mettons au niveau des dommages cosmétiques et puis des plaintes qui peuvent être reçues par rapport aux vibrations, puis tout ça...

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

5075 À la carrière.

M. FRÉDÉRIK GUAY:

5080 Ça ne va pas un peu à contresens avec quelque chose de logique qui serait d'empêcher justement parce que ce n'est pas justement une zone tampon, on l'appelle zone tampon... zone tampon, ça ne veut pas dire zone résidentielle dans mon livre à moi.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

5085 Je ne suis pas sûre de comprendre votre question.

M. FRÉDÉRIK GUAY:

5090 La question est : C'est quoi la nécessité d'aller mettre du monde à une place où on sait qu'ils vont faire des plaintes ?

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

5095 Ça, c'est très simple. Alors ?

M. DANIEL GAUTHIER:

5100 Le scénario de base de la SHDM est de tenter d'arriver, et de la Ville de Montréal, de tenter d'arriver avec Lafarge à une entente pour limiter l'aire d'exploitation pour s'assurer que la partie résidentielle n'est pas soumise à des vibrations qui pourraient occasionner des plaintes, en bas de 5 millimètres par seconde. C'est ça notre objectif. Si jamais ça ne fonctionnait pas, ce qu'on dit, c'est qu'il peut y avoir des dommages cosmétiques aux bâtiments et on va s'organiser pour ne pas qu'il y en ait. C'est la proposition de la SHDM là-dessus.

5105 **M. FRÉDÉRIK GUAY:**

Parce que moi, je sais que je ne m'achèterais pas une maison si je sais qu'il va y avoir des dommages cosmétiques dans les 5 premières années. Je dis 5 ans, ça peut être 10 ans, 20 ans, 2 ans. Bon, bref... Puis un autre petit truc : À qui socialement ça va rapporter ce petit projet ?

5110

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

C'est une très bonne question. Quels sont les bénéfices pour la collectivité d'un projet comme celui du site Contrecoeur ?

5115

M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:

La raison pour laquelle... on a expliqué que la raison pour laquelle la Société s'investissait dans un projet comme ça, il y avait deux raisons majeures...

5120

M. FRÉDÉRIK GUAY:

La Société, excusez, la Société, c'est qui ?

5125

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

La SHDM.

M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:

5130

La SHDM, la Société d'Habitation et de Développement de Montréal, s'impliquait dans un projet comme ça, une des raisons, c'était la volonté de la Ville qu'on puisse réhabiliter un terrain de cette dimension à Montréal et deuxièmement, c'était la création de logements abordables et sociaux pour répondre à des besoins du secteur.

5135

M. FRÉDÉRIK GUAY:

5140 Parce que je sais qu'il y a à Tétéreauville ici, la petite ville dans laquelle j'habite, qui est... tu sais, on a déjà de la misère avec notre quartier. Je ne vois pas l'intérêt d'aller implanter un autre gros quartier en haut de... des quartiers qui vivent déjà de grosses difficultés sociales et économiques. Je ne comprends pas, mais bref, peut-être qu'il me manque une passe à quelque

part, mais je pense que je vais m'arrêter là pour ce soir et laisser la place à d'autres personnes. Je pense que je vais retourner à ma caméra, puis si ça peut être utile, je suis prêt à l'utiliser.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

5145

Merci beaucoup. Il me reste 3 intervenants d'inscrits dont tous les trois sont déjà venus ce soir. Je pense que monsieur Leblanc, vous avez épuisé vos questions ?

M. YVES LEBLANC:

5150

Totalement.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

5155

Madame Picard, vous avez indiqué qu'il vous en reste une ? Venez au micro. Et il y a madame Paquette. Je ne sais pas si madame Paquette est toujours là et s'il lui reste une question.

MME FRANÇOISE PICARD:

5160

Bonsoir. Monsieur Leblanc tantôt parlait de la dimension du secteur commercial. Moi, je me osais des questions parce que je sais que l'autre côté de la rue Sherbrooke, de biais un peu avec le futur centre commercial, il y a un petit centre commercial dont le premier étage est libre entre une demie et un tiers. Ce n'est pas loué parce que les gens... en tout cas, sont partis. Au deuxième étage, il y avait des locaux sociaux et autres ; là aussi, il y a une grande partie qui n'est pas loué.

5165

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Qui est vide.

5170

MME FRANÇOISE PICARD:

Alors, je me dis, est-ce qu'on a fait des études pour voir si c'était utilisable, si c'était pour rester libre ? Puis ça croise un peu peut-être, ce n'était pas mon but, mais j'ai vu que monsieur Leblanc a dû se demander si ce n'était pas trop gros ou si on ne pouvait pas le mettre autrement. Alors, je me dis que s'il est réduit parce que déjà de l'autre côté, il y a beaucoup de locaux libres, alors, je me dis pourquoi pas...

5175

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

5180

Il y a probablement des éléments qui sont ressortis de l'analyse de marché. S'il y a déjà du commerce de genre voisinage sur Sherbrooke qui ne fonctionne pas très bien, comment est-ce que vous pensez rentabiliser les zones de commerce sur Contrecoeur au nord de Sherbrooke ?

M. DANIEL GAUTHIER:

5185

Les études de marché qu'on a réalisées naturellement sont toujours faites en vertu de l'offre et de la demande et du contexte concurrentiel qui existe dans le quartier. Donc, les études ont considéré les espaces occupés, les espaces vacants et on arrive à la conclusion qu'on est capable de mettre sur pied les commerces, la superficie commerciale qu'on vous a présentée en fonction de la nouvelle clientèle aussi qui va s'implanter dans ce secteur-là.

5190

Donc, on pourrait élaborer si vous voulez, il y a plein de raisons pour lesquelles des fois un local commercial est vacant. Ce n'est pas de notre ressort, mais ce que je veux dire, c'est que dans l'étude de marché, il est évident qu'il y a eu un inventaire de l'offre commerciale et on a analysé la demande pour être sûr et certains qu'on arrive avec un équilibre entre l'offre et la demande.

5195

MME FRANÇOISE PICARD:

Parce que au-dessus de la CSQ, je ne sais pas combien il y a de locaux de libres ?

5200

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Le bâtiment de la CSQ est en partie vacant ?

5205

MME FRANÇOISE PICARD:

En tout cas, ça me pose beaucoup de questions. Je me dis que c'est une bâtisse qui va rester vide quand on pourrait mettre d'autres espaces verts, puis des petits coins de sable.

5210

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Merci. Madame Paquette.

MME DENISE PAQUETTE:

5215

Oui, c'est au sujet de la santé pour terminer. C'est considérant les délais d'attente et l'achalandage pour bénéficier des services de santé qui existent déjà dans le quartier, pour les prélèvements, les consultations médicales, examens dans les cliniques médicales et hôpitaux, je voulais savoir quelles mesures sont prévues pour absorber presque 5 000 personnes de plus et leurs besoins en santé ?

5220

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Malheureusement les personnes du réseau de la santé ici, et de toute façon, ce sont des gens de la Direction de la santé publique, donc, ils ne sont pas des planificateurs de points de service. C'est une question qui est très bonne, mais je pense qu'on va avoir de la difficulté à trouver la personne responsable pour nous donner cette réponse. Je pense que la même situation se poserait pour les écoles. Malheureusement, je pense que la meilleure chose que vous avez à faire, c'est de souligner votre préoccupation dans votre mémoire.

5225

5230

MME DENISE PAQUETTE:

O.K. Juste une petite question. Est-ce que le CSSS de la Pointe-de-l'Île a été consulté concernant les nouvelles populations demandant des soins particuliers, notamment les personnes âgées ?

5235

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

Ça, c'est une bonne question. Est-ce que en matière de la clientèle visée, il y a eu un recoupement qui a été fait avec les centres locaux, le CSSS ?

5240

M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:

Il n'y a pas eu de démarches qui ont été faites avec ces groupes-là.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

5245

Mais j'imagine que la SHDM a dans ses dossiers une évaluation des clientèles potentielles ? Il y a quand même eu une analyse des clientèles potentielles sans passer par la CSSS ? C'est quand même dans la mission de la SHDM de fournir du logement à certaines clientèles ? C'est moi qui m'éloigne ?

5250

M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:

C'est parce que je ne suis pas la question.

5255 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Je sais, vous étiez en discussion avec monsieur Goyer. Donc, la question de madame Paquette avait trait au fait d'avoir discuté avec le réseau du service de santé pour s'assurer que, par exemple, les résidences pour les aînés répondaient à un besoin. Donc, j'ai compris que vous n'aviez pas...

5260 **M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:**

On n'a pas discuté avec... c'est ça que je vous disais, non, on n'a pas discuté avec les services de santé pour ça. Par contre, les besoins, on est allé sur les statistiques, les besoins en... pour des immeubles de personnes âgées, le type d'immeuble ou le type de tenure de logement, c'est par rapport aux besoins qui ont été identifiés dans le secteur. On l'a fait aussi avec les groupes du milieu qui ont déterminé des besoins auxquels on veut répondre.

5270 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Madame Paquette, je vais vous dire que le Service d'habitation de la direction de la Ville de Montréal s'est engagé... a déjà fourni verbalement beaucoup de chiffres sur les clientèles visées, tout ça, puis elle va donner des bilans peut-être un peu plus facile à comprendre que des bouts de chiffres répartis dans un texte, puis ça va être versé sur internet.

5275 **MME DENISE PAQUETTE:**

Je m'excuse, c'était plutôt la question dans le sens...

5280 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

Des soins.

5285 **MME DENISE PAQUETTE:**

Des personnes qui vont être là. Est-ce que le CSSS a été consulté pour qu'ils puissent tenir compte des besoins des personnes qui vont être là, qui vont habiter là, des besoins particuliers pour des personnes âgées au niveau de la santé ?

5290 **MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:**

La réponse, c'est non.

5295 **M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:**

La réponse, c'est non. C'est plutôt à eux d'ajuster leurs services en fonction de la nouvelle population, des nouvelles réalités dans les secteurs. Donc, ça n'a pas été fait.

5300 **MME DENISE PAQUETTE:**

D'accord.

5305 **M. JEAN-FRANÇOIS BERTRAND:**

Très bien.

MME DENISE PAQUETTE:

5310 Merci.

MME CATHERINE CHAUVIN, présidente:

5315 Alors, il n'y a plus personne d'inscrit au registre. Ce qui met fin à la première partie de la consultation publique. S'il vous reste des questions auxquelles vous n'avez pas eu de réponses, je vous invite à les faire parvenir par écrit au site internet de l'Office jusqu'à demain soir. Nous, on va les concilier, parce que ça se peut qu'il y ait des questions qui soient les mêmes d'une personne à l'autre, donc, on va les concilier et on va les transmettre aux personnes appropriées et les réponses seront versées sur le site internet de l'Office. Donc, s'il y a des questions pour lesquelles vous n'avez pas réussi à les poser, vous pouvez nous les poser par écrit demain.

5325 Par ailleurs, tout au cours des 4 séances de cette semaine, madame Espach et monsieur Marc Breton ont pris en note toutes les réponses qui restaient à fournir et nous aurons, donc, un document issu des séances de cette semaine qui va être acheminé aux personnes responsables de façon à s'assurer que l'ensemble des questions reçoivent une réponse, que ce soit une réponse complète ou partielle, mais au moins une réponse formelle. Alors, je vous inviterais à regarder sur le site de l'Office pour prendre connaissance de tous les documents qui vont être déposés au cours des prochaines semaines.

5330 La Commission va revenir ici, dans cette salle, le lundi 11 juin prochain, ce qui vous laisse un peu plus de 3 semaines pour rédiger un mémoire. On prendra... ce qui est important pour nous de savoir à l'avance, c'est votre intention de soumettre un mémoire. Ça, il faut communiquer avec madame Estelle Beaudry ou directement au numéro de courriel de l'Office pour indiquer son intention de présenter un mémoire. Maintenant, vous comprendrez, si vous présenter un mémoire écrit, il est très intéressant pour la Commission de pouvoir en prendre connaissance avant parce qu'à ce moment-là, on peut mieux poser des questions pour être sûr de bien comprendre votre position.

5335

5340 De la façon dont ça fonctionne, c'est que d'habitude, on réserve 5 minutes pour la
présentation du mémoire, puis 5 minutes pour la période de questions. Lors de la présentation des
mémoires, il n'y aura que les citoyens et la Commission. Les gens de la SHDM et ses consultants,
l'arrondissement et tous les représentants de la Ville pourront être dans la salle s'ils veulent
entendre, mais il n'y a plus de débats, ce n'est plus un échange avec questions/réponses, c'est
vraiment... vous avez votre opinion à nous dire. Nous, on aime ça le savoir d'avance pour se
5345 préparer et à ce moment-là, il y a un échange.

Vous n'êtes pas obligé de déposer un mémoire écrit, vous pouvez venir déposer juste un
mémoire verbal, il n'y a aucun problème. Dans un cas comme dans l'autre, ce qui est important,
c'est de le signaler à l'avance pour que nous on puisse faire un calendrier ou un horaire d'audition
5350 des mémoires. Sinon, si vous ne vous inscrivez pas à l'avance, vous allez pouvoir passer en fin de
soirée parce qu'on n'aura pas réussi à vous mettre dans un horaire. Ça fait que ça facilite le travail
pour tout le monde.

Donc, moi j'ai dit tout ce que j'avais à dire, sauf que je vous remercie vraiment tout le monde.
5355 Vous avez été très agréable. D'abord, merci aux représentants du promoteur qui ont travaillé très
fort ; je suis sûre que vous l'avez apprécié même si vous n'avez pas eu toutes les réponses que
vous aimeriez avoir. Les représentants de la Ville qui nous ont assistés au cours des travaux. Tous
ceux qui sont venus au cours de la semaine puis, bien sûr, vous autres parce que cette audience,
c'est pour vous autres. J'espère que vous avez su en profiter, que vous avez eu l'information que
5360 vous vouliez et j'espère que vous allez nous dire ce que vous pensez du projet à partir du 11 juin
prochain. Alors, merci à tout le monde et bonsoir.

5365

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

5370

ET J'AI SIGNÉ:

LOUISE PHILIBERT, s.o.

5375